

# L'industrie minière:

Impacts sur la société et l'environnement

Coordination générale: Ricardo Carrere  
Traduction: Sylvia Falcao - Elena De Munno  
Edition: Hersilia Fonseca  
Maquette: Flavio Pazos

©: **Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales**

*Secrétariat international*

Maldonado 1858, Montevideo, Uruguay  
Téléphone: 598 2 413 2989 - Télécopie: 598 2 418 0762  
Adresse électronique: [wrm@wrm.org.uy](mailto:wrm@wrm.org.uy)  
Page Web: <http://www.wrm.org.uy>

*Bureau en Europe*

1c Fosseyway Business Centre, Stratford Road, Moreton in Marsh  
GL 56 9NQ, Royaume Uni  
Téléphone: 44 1608 652 893 - Télécopie: 44 1608 652 878  
Adresse électronique: [info@fppwrm.gn.apc.org](mailto:info@fppwrm.gn.apc.org)

Cette publication est disponible également en espagnol et en anglais

Le contenu de la présente publication peut être reproduit en tout ou en partie, sans autorisation préalable, sous réserve de citer expressément son auteur, le Mouvement mondial pour les Forêts tropicales, et de lui communiquer toute reproduction.

Publié en mars 2004

ISBN: 9974 - 7782 - 7 - 1

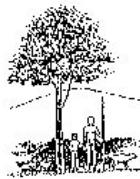
L'élaboration du contenu de cette publication a été réalisée grâce au soutien financier de Novib (Pays-Bas), de la Société suédoise pour la Conservation de la Nature et du Comité hollandais pour la UICN (CH-UICN). Les opinions versées, les informations présentées et les termes géographiques et géopolitiques utilisés sont la responsabilité des seuls auteurs.



Imprimé par I. Rosgal S.A.  
Dépôt légal 330344/04

# L'industrie minière:

## Impacts sur la société et l'environnement



*Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales*

## **SOMMAIRE**

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	11
<b>INTRODUCTION</b> .....	13
<b>INDUSTRIE MINIÈRE : LES CLÉS DU PROBLÈME</b> .....	15
L'industrie minière est un problème et doit être traitée en conséquence .....	15
Pour comprendre l'activité minière : commençons par le début .....	17
Les mines : plutôt qu'un bienfait, une malédiction .....	19
Les impacts de l'industrie minière sur l'environnement et sur la société .....	23
Des armées de mercenaires dans l'industrie minière .....	27
Les impacts de l'industrie minière sur les femmes .....	30
Les sociétés minières se battent pour accéder aux aires protégées .....	33
La Banque mondiale doit cesser de promouvoir l'industrie minière dans les territoires indigènes .....	34
L'évaluation des industries extractives appelle la Banque mondiale à limiter son financement de l'industrie minière .....	38
<b>IMPACTS ET LUTTES AU NIVEAU LOCAL</b> .....	40
<b>AFRIQUE</b>	
« Plus vous en savez, moins l'or est luisant » .....	40
<b>Afrique du Sud</b>	
Gloutonnerie mondiale, les mines s'alimentent des forêts .....	43
<b>Côte d'Ivoire</b>	
FMI, cacao, café, exploitation forestière et minière .....	47

## **Ghana**

Les impacts de l'industrie minière .....	48
FMI, exploitation minière et forestière .....	50
Le gouvernement plante le dernier clou dans le cercueil des forêts du pays .....	51
La résistance à la ruée vers l'or dans les réserves forestières .....	55
La Banque mondiale derrière le scénario de l'or .....	58

## **Kenya**

Projet minier canadien de titane remis en question par le gouvernement .....	61
---	----

## **Madagascar**

Le FMI ouvre le pays à l'exploitation minière .....	63
L'extraction minière promue par le FMI menace les forêts littorales .....	65
Le projet minier de Rio Tinto avance... pour le pire .....	67

## **République centrafricaine**

FMI, exploitation forestière et minière .....	70
---	----

## **République démocratique du Congo**

Les téléphones portables, la destruction des forêts... et la mort .....	72
--	----

## **Sénégal**

Le gouvernement limite l'activité minière afin de protéger les forêts .....	75
--	----

## **Tanzanie**

Les mines d'or, encore un problème pour le lac Victoria .....	76
Perte de biodiversité liée à l'agriculture commerciale et à l'industrie minière promues par le FMI .....	78
Pillage minier canadien cautionné par la Banque mondiale .....	80

## **AMÉRIQUE CENTRALE**

### **Costa Rica**

Une société minière canadienne prétend étouffer l'opposition .....	82
Le peuple dit oui à la vie, non à l'industrie minière .....	84
Une résolution encourageante vers le moratoire des activités minières et pétrolières .....	86
Le golfe de Nicoya et l'eau potable de la région menacés par l'extraction d'or .....	88

### **Honduras**

Tout ce qui brille n'est pas or .....	89
Le meurtre d'un journaliste opposé à l'industrie minière .....	92

### **Jamaïque**

La déforestation liée à l'extraction minière, l'agriculture et le tourisme .....	93
---	----

### **Nicaragua**

Une société d'exploitation minière canadienne accusée de fuite de cyanure .....	95
--	----

### **Panama**

Les mines, les forêts et les droits des peuples autochtones .....	97
--	----

## **AMÉRIQUE DU SUD**

### **Argentine**

Une entreprise minière canadienne met en péril des populations et des forêts .....	100
Petite grande victoire sur une société minière canadienne .....	103
Les échos du plébiscite contre une exploitation minière canadienne .....	104
Les différents aspects d'une lutte contre l'industrie minière ...	106

## **Bolivie**

Des aires protégées mises à disposition des sociétés pétrolières .....	109
--	-----

## **Chili**

Campagne contre projet canadien d'aluminerie .....	112
--	-----

## **Colombie**

Permis d'exploitation minière bloqué par la communauté .....	116
Les impacts de l'exploitation du charbon .....	118

## **Équateur**

Le peuple dit NON aux mines .....	120
-----------------------------------	-----

## **Guyana**

Les impacts des transnationales minières sur les gens et l'environnement .....	122
--	-----

## **Pérou**

Les forêts et les gens menacés par une entreprise minière canadienne .....	125
Une consultation populaire dit NON à l'extraction minière à Tambogrande .....	126

## **Venezuela**

Plan du gouvernement met en péril la forêt d'Imataca .....	129
--	-----

## **ASIE**

### **Birmanie**

La part de l'investissement étranger dans les violations des droits humains .....	131
La pauvreté au milieu des rubis, des saphirs et du jade .....	133

### **Inde**

Les mines et les plantations mettent en péril un parc national .....	136
Territoire ancestral destiné à l'exploitation minière au	

profit d'une entreprise .....	137
La réponse des femmes à la dévastation causée par les mines .....	139
<b>Indonésie</b>	
Des pressions croissantes pour introduire les mines dans les forêts .....	141
Opposition grandissante à l'industrie minière dans les aires protégées .....	145
<b>Laos</b>	
La Société financière internationale appuie une mine d'or australienne .....	147
<b>Philippines</b>	
Le projet de raffinerie de nickel de Sumitomo Corporation à Palawan rencontre une opposition croissante .....	150
La politique minière contestée .....	153
<b>Thaïlande</b>	
Des communautés ethniques empoisonnées par des mines de plomb létales .....	155
<b>Vietnam</b>	
Diversité biologique unique menacée par usine de ciment financée par la Banque mondiale .....	160
<b>OCÉANIE</b>	
<b>Papouasie – Nouvelle-Guinée</b>	
Du cyanure d'Australie .....	163
Le pouvoir des sociétés minières .....	165
La mine d'or de Placer Dome atteint les droits des femmes .....	167
<b>RÉFÉRENCES</b> .....	170



## **AVANT-PROPOS**

Le présent livre est un recueil d'articles au sujet de l'industrie minière publiés dans le bulletin électronique mensuel du Mouvement mondial pour les forêts tropicales (WRM).

Le niveau d'analyse et de détail de ces articles varie beaucoup, du fait du caractère du bulletin lui-même, qui se veut un outil destiné autant aux personnes et organisations locales qu'à ceux qui agissent au niveau international. Néanmoins, nous les avons inclus presque tous, car nous pensons qu'ils peuvent, chacun à sa manière, contribuer à sensibiliser le public à l'égard d'un problème qui concerne tant de personnes au monde.

Les nombreuses sources d'information consultées pour la rédaction des articles figurent à la fin du livre, sous la rubrique Références. Ceux qui souhaiteraient accéder à ces sources pourront le faire aussi à partir de notre site sur la toile, en choisissant l'option « Bulletin » et en y cherchant l'année et le mois correspondant à l'article en question.

La responsabilité du bulletin est partagée par son éditeur, Ricardo Carrere (coordinateur international du WRM), et par les nombreuses personnes et institutions qui y contribuent par des articles ou par l'information nécessaire à leur rédaction. Les erreurs éventuelles sont la responsabilité exclusive du WRM.



## **INTRODUCTION**

### **Les impacts de l'industrie minière**

Ce n'est pas souvent que l'on associe l'industrie minière à la déforestation et à la dégradation des forêts. Il n'est pas fréquent non plus de l'associer à la guerre, aux dictatures et à la violation des droits de l'homme, et encore moins à l'aggravation de la pauvreté et de l'inégalité sociale. Au contraire, l'industrie minière est présentée comme le paradigme de la richesse (en particulier lorsqu'il est question d'or et de diamants), tandis que derrière son « marketing » ses épouvantables conséquences sociales et environnementales sont pudiquement voilées.

Pourtant, l'industrie minière est responsable des impacts négatifs que nous venons de mentionner et de beaucoup d'autres, au point qu'il s'agit là d'une des activités les plus destructrices du monde. En plus d'être non durable, du fait qu'elle exploite des ressources non renouvelables, elle laisse sur son sillage un environnement et une société ravagés, la plupart du temps de manière irréversible.

Pour tout ce qui précède, nous avons estimé important de mettre à la disposition du public un outil lui permettant de mieux comprendre les divers rapports de l'activité minière avec les questions sociales et environnementales, et d'adopter, en toute connaissance de cause, une position pouvant aboutir à une opposition bien fondée à l'égard de ceux qui la présentent comme une activité favorable au développement des pays du Sud.

Avec ce même objectif en vue, nous avons considéré qu'il convenait de montrer les expériences concrètes et variées de divers pays au sujet de l'exploitation de toute une gamme de minéraux, de manière à mettre en lumière les caractéristiques communes à toute l'activité minière.

Le résultat est ce livre, qui comprend deux grandes sections. La première décrit dans le détail les divers aspects de l'activité minière, y compris les modalités qu'elle adopte, les impacts qu'elle provoque et les acteurs concernés. La deuxième apporte des exemples concrets des impacts et des luttes qui ont découlé de l'action d'entreprises minières de différentes sortes dans de nombreux pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Océanie.

Les informations contenues dans les deux sections sont étroitement liées, puisque la vision d'ensemble que fournit la première permet de mieux comprendre le détail des situations concrètes, et que celles-ci facilitent à leur tour une meilleure compréhension du thème général.

Nous espérons que ce livre contribuera à encourager les luttes locales contre l'industrie minière, à sensibiliser l'opinion à ce sujet et à étayer les campagnes organisées contre cette activité, qui provoque la dégradation et la destruction de grandes étendues boisées, des moyens de subsistance et de la culture des populations concernées.

Ricardo Carrere  
Coordinateur international du WRM

## INDUSTRIE MINIÈRE : LES CLÉS DU PROBLÈME

### **L'industrie minière est un problème et doit être traitée en conséquence**

Le concept de « durabilité » se vide de plus en plus de contenu, en particulier lorsqu'il est utilisé par ceux qui s'adonnent à des activités fondamentalement non durables. Parmi ces activités, il faut en mentionner une qui est non durable par définition : l'exploitation minière. Certes, on peut argumenter que les mines sont nécessaires pour fournir aux êtres humains une diversité de biens, mais ce qu'on ne peut pas dire c'est qu'il s'agisse là d'une activité durable, puisqu'elle est fondée sur l'extraction de ressources non renouvelables.

Malgré cela, les sociétés minières font de grands efforts pour convaincre l'opinion publique de leur « durabilité. » Dans ce but, le Conseil mondial des Affaires pour le Développement durable (en anglais WBCSD), représentant de plusieurs sociétés parmi les plus destructrices du monde, a commandé à l'Institut international pour l'Environnement et le Développement – qui se décrit lui-même comme une organisation à but non lucratif – « un projet indépendant de recherche et de consultation sur deux ans, dans le but de comprendre comment le secteur des mines et des minéraux peut contribuer à la transition mondiale vers le développement durable ». L'intitulé inclut, bien entendu, l'indispensable adjectif « durable » : « Projet mines, minéraux et développement durable. »

Le projet avait bien sûr un but politique, et il a fait partie du lobby des sociétés pour que le concept absurde d' « industrie minière renouvelable » soit inclus dans le rapport officiel du Sommet mondial pour le Développement durable (SMDD). Malgré l'opposition catégorique des activistes, les sociétés minières ont eu gain de cause et l'exploitation minière est officiellement devenue – comme par enchantement – « durable ».

Cependant, dans le monde réel, dire que l'extraction minière n'est pas durable c'est rester très en dessous de la vérité. Ses impacts dépassent largement ce que les gens estimeraient normalement non durable. Les mines sont responsables de la perte des moyens de subsistance de millions de personnes ; elles sont à l'origine de nombreuses guerres civiles, dictatures et interventions armées étrangères ; elles sont responsables de la violation généralisée des droits humains, de l'empoisonnement des personnes et de l'environnement ; elles sont l'une des causes directes et sous-jacentes les plus importantes du déboisement et de la dégradation des forêts. De tels impacts, et bien d'autres liés à l'activité minière, sont décrits en détail dans ce livre.

Il est vrai que l'humanité a besoin d'un certain nombre de minéraux pour satisfaire certains de ses besoins, qu'ils soient ou non de base. Mais il est également certain que la consommation excessive d'une partie de l'humanité est en train de ravager les moyens de vie et l'environnement de l'autre partie de l'humanité, qui habite dans des régions atteintes par l'extraction minière.

En raison de ses impacts, l'industrie minière est une de ces activités qui exigent le contrôle strict de toutes ses étapes, de la prospection et l'exploitation au transport, au traitement et à la consommation. Dans de nombreux cas, le contrôle strict veut dire, tout simplement, l'interdiction. Il serait plus que naïf de prétendre que les sociétés minières se contrôleront elles-mêmes : ce serait même absurde. Même le contrôle des gouvernements est insuffisant, lorsqu'on regarde le pouvoir économique et politique que les sociétés minières ont montré avoir sur eux. Il faut développer les capacités de la société dans son ensemble pour qu'elle intervienne directement dans ce contrôle.

Mais avant tout, les peuples habitant les régions riches en minéraux doivent avoir la capacité de prendre des décisions tout à fait informées, avant de décider s'ils permettent les activités minières sur leurs territoires. Et au cas où ils accepteraient, ils doivent avoir le pouvoir de décider comment ces activités seront conduites, de manière à assurer la conservation de l'environnement et la justice sociale.

Malgré ses prétentions à la « durabilité », l'industrie minière est un problème grave qui doit être traité comme tel. (Bulletin N° 71 du WRM, juin 2003)

## **Pour comprendre l'activité minière : commençons par le début**

L'industrie minière est l'ensemble des activités concernant la découverte et l'extraction de minéraux qui se trouvent sous la surface de la terre. Ces minéraux peuvent être métalliques (tels que l'or et le cuivre) ou non métalliques (tels que le charbon, l'amiante ou le gravier). Les métaux sont mélangés à beaucoup d'autres éléments, mais parfois on en retrouve de grandes quantités concentrées dans une zone relativement petite – le gisement – d'où l'on peut extraire un ou plusieurs métaux avec des bénéfices économiques. Les impacts de l'industrie minière ont trait à la mine elle-même, à l'élimination des déchets de la mine, au transport du minéral et au traitement de ce dernier, qui implique souvent l'utilisation ou la production de substances dangereuses.

Les dimensions des mines peuvent être très variées, depuis les petites opérations produisant moins de 100 tonnes par jour jusqu'aux grandes mines qui déplacent des centaines de milliers de tonnes. La méthode d'exploitation utilisée pour extraire un minéral déterminé dépend du type, des dimensions et de la profondeur du gisement, et des aspects économiques et financiers de l'opération en question.

Jusqu'au milieu du vingtième siècle, la méthode la plus fréquente d'extraction de grands gisements était la mine souterraine. Après la deuxième guerre mondiale, les progrès technologiques et la production de défonceuses, niveleuses, pelleuses et camions plus grands et plus puissants ont permis le déplacement d'énormes volumes de matériaux, et conduit à l'exploitation de mines à ciel ouvert. Mais les mines souterraines continuent d'exister, comme les mines d'or de Witwatersrand, en Afrique du Sud (les plus profondes du monde) ou celles d'El Teniente, au Chili (les plus grandes du monde), ou celles d'Olympic Dam, en Australie. On entre dans une mine souterraine par un puits ou une rampe d'accès qui débouche dans les galeries et les niveaux de production, qui sont reliés entre eux par des cheminées permettant le transport du minerai et les déplacements du personnel. Pour concasser le minerai – le mélange de minéraux dont on peut extraire un ou plusieurs métaux – on utilise sous terre des marteaux-piqueurs et des explosifs. Généralement, les mines de ce genre ont moins d'impacts sur l'environnement que les mines à ciel ouvert, car

les perturbations sont moindres à la surface de la terre. Mais elles peuvent quand même avoir des conséquences négatives sur l'eau en la contaminant par des acides et des métaux, ou en interceptant des nappes aquifères. D'autre part, les travailleurs y sont plus exposés que ceux qui travaillent dans des mines à ciel ouvert à des situations de danger, en raison des risques d'éboulements, de la mauvaise qualité de l'air et des explosions souterraines. Les entreprises ont progressivement abandonné cette méthode pour des raisons de rentabilité, bien que des minéraux tels que le charbon, le nickel, le zinc ou le plomb continuent à être extraits, d'une manière générale, de mines souterraines.

A l'heure actuelle, plus de 60% des matériaux extraits dans le monde proviennent de mines de surface, qui provoquent la dévastation des écosystèmes où elles sont installées (par la déforestation, la contamination et la dégradation de l'eau, la destruction d'habitats). Parmi les mines de ce genre on distingue, entre autres, les mines à ciel ouvert (où l'on extrait en général des métaux de roche dure), les carrières (dont on tire des matériaux pour l'industrie et la construction, tels que le sable, le granit, l'ardoise, le marbre, le gravier, l'argile, etc.), et les mines de lixiviation (où des produits chimiques sont appliqués pour filtrer et séparer le métal des autres minéraux).

Une mine à ciel ouvert est une grande cuvette en gradins larges et profonds au milieu d'un paysage désolé, dénudé et dépourvu d'êtres vivants. La première étape consiste à enlever la végétation et le sol ; ensuite, on creuse par dynamitage les rochers et les matériaux qui couvrent le minerai pour arriver au gisement, et là on dynamite encore pour obtenir des morceaux plus petits. Les nouvelles technologies, qui permettent de meilleurs rendements dans la vitesse de l'extraction et le traitement du minéral, accroissent les problèmes environnementaux, car les déchets ne sont pas normalement réutilisés dans la restauration du site.

Les carrières sont des mines de surface très semblables aux mines à ciel ouvert, car le résultat final de leur exploitation est dans ce cas également un paysage désolé constitué par des fosses profondes alternant avec de larges gradins. L'agression de l'environnement que provoque ce genre d'exploitation s'aggrave par son emplacement à



proximité des zones urbaines, puisque l'on cherche à réduire les frais de transport pour accroître la rentabilité. Cette proximité provoque de nouveaux problèmes environnementaux, car les zones où les excavations sont effectuées, qui manquent de couvert végétal, finissent par devenir des décharges urbaines, et atteignent en plus les eaux superficielles et souterraines proches de l'exploitation.

L'extraction minière par lixiviation utilise des produits chimiques, tels que l'acide sulfurique dans le cas du cuivre ou une solution de cyanure et de sodium dans le cas de l'or, pour dissoudre les métaux en question et les extraire du minerai qui les contient, avec un taux de récupération très élevé. Il existe la lixiviation in situ, où le solvant est introduit dans un trou pratiqué à la foreuse dans le rocher, et la lixiviation en tas, très fréquemment utilisée. Les solutions chimiques employées libèrent les métaux souhaités, mais aussi d'autres métaux lourds (tels que le cadmium), ce qui provoque souvent la contamination des eaux superficielles et souterraines.

Bien que les impacts de l'industrie minière sur l'environnement puissent varier suivant le type de minéral et le genre de mine, il s'agit là d'une activité intrinsèquement non durable, car elle implique l'exploitation d'une ressource non renouvelable par des moyens destructeurs ou polluants, tels que le concassage, le broyage, le lavage et le classement des minéraux, le raffinage et la fusion. A l'heure actuelle, elle est doublement destructrice en raison de ses grandes dimensions et de la technologie qui a augmenté sa capacité de production. (Bulletin N° 71 du WRM, juin 2003)

## **Les mines : plutôt qu'un bienfait, une malédiction**

L'évidence est aujourd'hui irréfutable que l'industrie minière diminue gravement la capacité d'un pays à maintenir sa croissance économique (même dans les limites étroites des définitions auxquelles adhèrent les États nationaux). Pour ceux qui pensent que les « richesses » contenues dans le sous-sol se transforment infailliblement en argent dans la banque, une telle découverte est « surprenante ». Mais pour ceux qui adoptent une analyse anticolonialiste de l'accumulation de capital, la raison fondamentale d'un tel désaccord n'est pas difficile à découvrir. Le Zaïre, la Bolivie et la Sierra Léone ne sont pas tout

simplement des pays « pauvres » : ils ont été impitoyablement appauvris pendant des centaines d'années. Une grande partie de la « dette extérieure » fracassante que traînent les pays « les plus pauvres » du monde consiste dans les intérêts d'un capital qui n'a jamais été investi dans le développement de ces peuples. A la place, il a été utilisé à construire des mines, des barrages, des usines électriques et manufacturières, pour transformer un capital « naturel » – non seulement du fer, du cuivre, de la bauxite ou des diamants, mais aussi l'eau, la terre et l'air – en valeurs exportables.

Les hommes ont extrait les minéraux de la terre depuis des époques très reculées. Les Babyloniens, les Assyriens et les Byzantins avaient des mines de cuivre et de plomb il y a des milliers d'années, dans ce qui est aujourd'hui le Sud de la Jordanie, par exemple. Mais depuis la révolution industrielle, les minéraux ont été extraits et utilisés en des quantités beaucoup plus grandes. A des époques récentes, cette tendance s'est accélérée de manière frappante : en 1999, près de 9,6 milliards de tonnes de minéraux commerciaux ont été tirés du sol, presque deux fois plus qu'en 1970. Ce chiffre concerne les minéraux qui arrivent sur le marché, mais n'inclut pas les déchets générés pour leur production, la partie non utilisée du minerai, ou la terre déplacée pour l'atteindre. Si l'on incluait ces catégories dans le total des matériaux extraits chaque année, le chiffre s'en verrait considérablement augmenté.

Les pays industrialisés consomment plus des deux tiers de la production annuelle des neuf minéraux les plus importants. Les États-Unis, le Canada, l'Australie, le Japon et l'Europe occidentale, avec 15 pour cent de la population du monde, consomment dans leur ensemble la plupart des métaux produits par an : environ 61% de tout l'aluminium, 60% du plomb, 59% du cuivre et 49% de l'acier. Les niveaux de consommation sont particulièrement distincts si l'on calcule par tête : le Nord-américain moyen utilise 22 kilogrammes d'aluminium par an, l'Indien moyen 2 kilogrammes, et l'Africain moyen à peine 0,7 kilogrammes.

Cependant, les communautés locales et les peuples tribaux des pays riches en ressources sont les plus affectés par les effets nocifs sur l'environnement, la culture, la société et la santé, des activités

d'exploration et d'exploitation minière. Poussés par les politiques macro-économiques favorisées par les institutions commerciales et financières internationales, de nombreux pays appauvris s'accrochent à l'industrie minière comme à une activité indispensable pour la génération des devises étrangères si nécessaires. Parfois, 40% des exportations, ou même davantage, se centrent sur un seul produit minéral, comme c'est le cas du cuivre en Zambie, des diamants en Botswana, en République centrafricaine, en Gambie, au Libéria et en Sierra Léone, de l'aluminium en Guinée et au Surinam, du minerai de fer en Mauritanie. Bien que ces données soient déjà anciennes (1994), elles illustrent une tendance qui se maintient toujours. Douze des vingt-cinq États les plus dépendants des minéraux du monde (dont la plupart concentrés en Afrique sub-saharienne) ont été classés par la Banque mondiale comme des « pays pauvres fortement endettés », la catégorie qui subit le plus de problèmes.

Le processus imposé de dérégulation et de libéralisation du marché a conduit à des privatisations et des exonérations d'impôts qui ont favorisé les sociétés minières étrangères. D'autre part, suivant un rapport des Nations unies, plus la dépendance des pays du Sud de l'exportation de minéraux sera grande, plus son niveau de vie sera mauvais. Les niveaux élevés de dépendance des minéraux sont en rapport direct avec les taux les plus forts de pauvreté, de malnutrition et de mortalité infantile. Ils sont également associés à l'inégalité des revenus, aux faibles dépenses en soins de santé, au faible taux de scolarisation primaire et secondaire et d'alphabétisation des adultes, et à une plus grande vulnérabilité aux secousses économiques. Des études académiques récentes révèlent que les niveaux de vie dans les pays dépendant des minéraux ont tendance à subir en général des taux exceptionnellement élevés de corruption, d'autoritarisme et d'inefficacité gouvernementale, de dépenses militaires et de guerres civiles.

A l'exception du mercure, de l'amiante et du plomb – spécifiquement marqués pour leur toxicité environnementale – la production des principaux métaux a augmenté d'une manière exponentielle qui n'a aucun rapport avec la satisfaction des besoins humains de base, mais beaucoup avec la passion démesurée du lucre des sociétés. Les choses ont beaucoup bougé dans l'industrie minière ces dernières années. Les sociétés minières ont rationalisé leur fonctionnement et se sont

embarquées dans des fusions et des acquisitions pour maintenir, consolider, raffermir et élargir la portée mondiale des opérations des transnationales minières. L'investissement s'est de plus en plus concentré dans la recherche de l'or et des diamants, qui sont attrayants par leur rentabilité, plutôt que par leur utilité.

Bien que la scène minière internationale comprenne un nombre relativement grand d'entreprises, quelques-unes seulement – qui d'ailleurs grandissent de plus en plus grâce aux fusions – semblent la dominer. Elles sont pour la plupart originaires d'une poignée de pays, dont les plus importants sont le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie. Parmi les plus connues figurent Rio Tinto, Barrick Gold Corporation, Freeport MacMoran, BHP-Billiton, Newmont, Placer Dome et bien d'autres. Pourtant, d'autres acteurs, plus petits au plan international, peuvent être extrêmement importants au plan local, et de cela aussi il y a des exemples. Mais quelle que soit leur importance mondiale relative, il s'agit dans tous les cas d'affaires très rentables et très nuisibles.

D'autre part, si l'extraction minière est très lucrative pour les compagnies, elle ne l'est pas pour les communautés locales dans les zones qui possèdent des ressources minérales importantes. A mesure que s'épuisent les gisements les plus faciles d'accès, l'urgence de trouver de nouvelles sources bon marché conduit l'industrie à pousser l'exploration plus en avant dans les territoires indigènes. Des communautés qui dépendaient auparavant des ressources naturelles subissent des pertes immédiates par suite des activités minières à grande échelle. Leurs moyens de subsistance sont ravagés, leurs organisations sociales bouleversées et leurs cultures transformées. Les compensations en argent liquide, s'il y en a, ne peuvent pas réparer ces pertes, et le sombre héritage des mines se poursuit même après qu'elles sont abandonnées. Les postes de travail et les moyens de vie perdus dans l'agriculture, la pêche et les mines artisanales dépassent de loin ce que l'industrie minière leur offre en échange. Les résidents des lieux manquent souvent des adresses requises pour pouvoir accéder à autre chose que les tâches les plus mal payées et pour les périodes les plus courtes.

Malgré les promesses du développement minier, en fait ses richesses peuvent même retarder le développement national et local. D'après

une étude réalisée en 1999 par Arborvitae (UICN, WWF), les pays du Sud « riches en ressources minérales tendent à avoir des taux de croissance économique plus lents, des niveaux de bien-être social plus bas et une distribution des revenus beaucoup plus asymétrique que les pays en développement non dépendant des minéraux. En réalité, le fait de posséder une base de ressources supérieures a été, pour les économies fondées sur les minéraux, une malédiction plutôt qu'un bienfait ».

Ainsi, la promotion de l'extraction minière à grande échelle se fait forte de politiques, d'institutions et de mentalités qui voient le « développement » comme une initiative de haut en bas, à imposer aux communautés locales et à l'environnement, c'est-à-dire comme l'antithèse d'une approche environnementale appropriée centrée sur la satisfaction des besoins économiques, sociaux et culturels des peuples et des générations futures. (Bulletin N° 71 du WRM, juin 2003)

## **Les impacts de l'industrie minière sur l'environnement et sur la société**

L'industrie minière est une activité de courte durée mais dont les effets persistent longtemps. Personne ne peut (ne doit) douter que lorsqu'elle est effectuée dans des zones boisées elle constitue un facteur de déprédation des forêts. Il est estimé que l'extraction minière, jointe à la prospection du pétrole, met en péril 38% des dernières étendues de forêt primaire du monde.

Les activités minières comprennent diverses étapes, chacune impliquant des impacts environnementaux particuliers. D'une manière générale, ces étapes seraient : la prospection et l'exploration des gisements, la mise en place et la préparation des mines, leur exploitation, et le traitement des minéraux obtenus dans des installations appropriées afin d'en tirer des produits commerciaux.

Pendant la phase d'exploration, quelques-unes des activités ayant des impacts sur l'environnement sont la préparation des voies d'accès, les relèvements topographiques et géologiques, le montage de campements et d'installations auxiliaires, les travaux de géophysique, les recherches hydrogéologiques, l'ouverture de fossés et de puits de reconnaissance, et la prise d'échantillons.

Pendant la phase d'exploitation, les impacts qui se produisent dépendent de la méthode utilisée. Dans les zones de forêts, le défrichement des sols et l'élimination de la végétation – plus vaste dans le cas des mines à ciel ouvert – ont des impacts à court terme, à moyen terme et à long terme. La déforestation atteint non seulement l'habitat de centaines d'espèces endémiques (dont beaucoup sont portées à l'extinction) mais aussi le maintien d'un flux constant d'eau à partir des forêts vers les autres écosystèmes et vers les centres urbains. L'élimination des forêts primaires provoque un écoulement rapide de l'eau de pluie, ce qui aggrave les crues pendant les saisons pluvieuses, car le sol ne peut retenir l'eau comme il le ferait en présence de masses boisées.

En plus de la zone affectée par l'excavation, la dégradation superficielle provoquée par l'érosion et par l'ensablement qui s'ensuit (la sédimentation du lit des cours d'eau) est aggravée par l'accumulation de résidus rocheux sans valeur économique (que l'on appelle matière stérile), qui constituent souvent d'énormes montagnes, parfois plus vastes que la superficie sacrifiée pour l'excavation.

Les grandes quantités d'eau nécessaires à l'activité minière réduisent généralement la nappe phréatique du lieu, et arrivent même à assécher des puits et des sources. L'eau est souvent contaminée par l'écoulement acide, c'est-à-dire par l'exposition à l'air et à l'eau des acides qui se forment dans certains types de minerai – en particulier, dans le cas des minerais sulfuriques – qui à leur tour réagissent avec d'autres minéraux exposés. Cela donne lieu à un écoulement perpétuel circulaire de matériel toxique acide qui peut continuer pendant des centaines ou même des milliers d'années. D'autre part, les petites particules de métaux lourds qui peuvent, avec le temps, se détacher des résidus, se disséminent avec le vent et se déposent sur le sol et sur les lits des cours d'eau, et s'intègrent lentement aux tissus des organismes vivants tels que les poissons.

Des produits chimiques dangereux utilisés au cours des diverses étapes de traitement des métaux, tels que le cyanure, des acides concentrés et des composés alcalins, quoique censément contrôlés, aboutissent souvent, d'une manière ou d'une autre, dans le système hydrologique. La modification et la contamination du cycle hydrologique ont des effets

collatéraux très graves qui portent atteinte aux écosystèmes environnants et aux personnes. Ces atteintes sont particulièrement graves dans le cas des forêts.

La contamination de l'air peut se produire par la poussière dégagée par l'activité minière, qui est une cause grave de maladies, généralement des troubles respiratoires chez les personnes et l'asphyxie chez les plantes et les arbres. D'autre part, il peut y avoir des émanations de gaz et de vapeurs toxiques, la production de dioxyde de soufre – responsable de la pluie acide – par le traitement des métaux, et de dioxyde de carbone et de méthane – deux des principaux gaz à effet de serre qui provoquent les changements climatiques – par le brûlage de combustibles fossiles et la création de lacs artificiels derrière les barrages hydroélectriques destinés à fournir l'énergie nécessaire pour les fonderies et les raffineries.

L'activité minière consomme d'autre part d'énormes quantités de bois, pour la construction, dans le cas des mines souterraines, et comme source d'énergie, dans les mines possédant des fours à base de charbon végétal. Lorsque cette activité est conduite dans des régions lointaines, elle implique également de grands travaux d'infrastructure, tels que des routes – qui ouvrent l'accès aux forêts –, des ports, des villages miniers, le détournements de fleuve, la construction de barrages et de centrales génératrices d'énergie.

Le bruit assourdissant des machines utilisées dans l'industrie minière, ainsi que celui des explosions, n'est pas un impact négligeable, car il crée des conditions qui peuvent s'avérer insupportables pour les habitants des lieux et pour les animaux des forêts.

On allègue que l'industrie minière est vitale pour l'industrialisation, parce qu'elle apporte des matières premières et des sources d'énergie. Cependant, la concentration disproportionnée de l'investissement actuel dans la recherche d'or et de diamants, produits marginaux pour la production industrielle, réduit à néant la justification sociale des activités du secteur. En 2001, 82% de l'or raffiné a été destiné au marché de la bijouterie, et il convient de garder en mémoire que pour produire une bague en or la moyenne des déchets de roche générés dans une mine est de plus de trois tonnes. Aux États-Unis, la compagnie Pegasus

Gold a fait disparaître la montagne Spirit Mountain de Montana, remplaçant ce qui avait été le site sacré des tribus par une mine d'or à ciel ouvert. La zone continuera à drainer de l'acide dans le bassin de la région pendant les 1 000 prochaines années.

Les diverses « fièvres de l'or » le long de l'histoire ont porté la mort et la dévastation aux populations locales. Des Sioux de Black Hills aux aborigènes de Bendigo en Australie, l'histoire de l'or est tachée de sang. Et aujourd'hui, les Yanomami et les Macuxi de l'Amazonie, les Galamsey d'Afrique Occidentale et les Igorot des Philippines courent les mêmes dangers.

L'industrie minière débarque dans un lieu en promettant de générer des richesses et des emplois, mais ceux qui peuvent témoigner des hauts coûts sociaux à payer sont des millions dans le monde entier : l'appropriation des terres des communautés locales, les impacts sur la santé, la modification des rapports sociaux, la destruction des moyens de subsistance et des modes de vie des populations, la désagrégation sociale, les changements brusques et radicaux dans les cultures régionales, le déplacement d'autres activités économiques locales, actuelles ou futures. Sans compter les conditions de travail, dangereuses et insalubres, de ce genre d'activité.

On pourra alléguer que beaucoup de communautés affectées ont donné leur consentement. Mais on peut difficilement parler d'un consentement préalablement informé et authentique, puisque ces personnes n'ont pas le moyen de savoir exactement ce qui les attend lorsqu'on leur demande de mettre leur signature sur le pointillé au bas d'un contrat. C'est pourquoi on réclame la mise en place de mécanismes qui permettent aux populations autochtones et locales de participer effectivement aux processus de décision, et de normes qui leur permettent de refuser ce genre d'activités dans leurs territoires.

S'il y a des gens qui veulent porter de l'or, l'utiliser pour des traitements dentaires ou dans les microcircuits des ordinateurs et des téléphones mobiles, c'est très bien, mais qu'ils le prennent dans des sources recyclées. Sur les 125 000 tonnes d'or qui ont été tirées de la terre, plus de 35 000 tonnes dorment dans les chambres fortes des banques centrales. Ce qui plus est, la Réserve fédérale des États-Unis possède



8 145 tonnes d'or, environ 6% de tout l'or jamais extrait. Alors, quoi de mieux que de recycler l'or des banques ! (Bulletin N° 71 du WRM, juin 2003)

## **Des armées de mercenaires dans l'industrie minière**

Un nombre croissant d'opérations de sécurité dans le monde entier concernent des ex-officiers d'intelligence et de l'armée, ainsi que des vétérans des escadrons de la mort. Ils s'en vont en guerre à la solde de leurs nouveaux patrons : les industries minières.

L'avènement de nouvelles technologies, telles que la cartographie satellitale assistée par ordinateur et l'utilisation du cyanure pour l'extraction d'or, a transformé des opérations jadis marginales en de véritables usines à fabriquer de l'argent (pour les transnationales). D'autre part, la chute de l'Union soviétique et la signature de traités de libre commerce dans le monde entier ont frayé l'entrée de pays tels que l'Angola, qui étaient auparavant hors de portée pour les multinationales occidentales. Et finalement, la disponibilité de capitaux et la minimisation des risques ont été garantis par des institutions financières internationales, telles que les agences bilatérales et multilatérales, y compris la Banque mondiale et la Banque d'Export-Import des États-Unis, qui sont avides de fournir de l'argent et des assurances contre tout risque politique à des projets privés d'extraction de ressources partout dans le monde.

Il y a quelques années, Tim Spicer, ancien membre de la Force aérienne spéciale britannique (SAS en anglais) s'est réuni avec deux hauts fonctionnaires gouvernementaux au sujet de l'achat d'une mine de cuivre appartenant à Rio Tinto, le géant des mines anglo-australien, dans l'île de Bougainville, en Papouasie – Nouvelle-Guinée. Moins d'un mois plus tard il était conduit devant un tribunal de la Papouasie – Nouvelle-Guinée, accusé d'avoir été embauché par le gouvernement pour fournir une armée mercenaire chargée de s'emparer de la mine de cuivre. Leur mission avait été de réduire un petit groupe de combattants pour la liberté qui avait gardé la mine de cuivre fermée pendant presque dix ans. Lorsque la nouvelle du contrat de Spicer a été rendue publique, de simples citoyens et des officiers de l'armée locale ont pris la loi à leur compte. L'émeute a provoqué la fermeture des magasins, des

banques et des écoles, et le blocage des routes principales, jusqu'au moment où des camions de policiers armés de fusils automatiques ont réussi à disperser la foule en fureur avec des gaz lacrymogènes et des balles de caoutchouc.

Deux ex-officiers de la SAS ont eu davantage de chance en Colombie. Leurs caisses noires pleines d'armes et de munitions ont franchi sans problèmes le point de contrôle assuré par un collègue, Bill Nixon, ex-officier d'intelligence britannique, dont le nouveau travail était la sécurité dans l'aéroport privé appartenant à British Petroleum (BP). Les trois mercenaires avaient été embauchés par BP pour collaborer à l'entraînement de la police colombienne – célèbre pour ses violations des droits humains – pour la protection de la plate-forme pétrolière de Dele-B. La société pétrolière avait interprété de manière plutôt large les problèmes de sécurité. Suivant un rapport commandé par le gouvernement colombien, BP avait collaboré avec des soldats locaux impliqués dans des kidnappings, des tortures et des meurtres. Le document, non publié, allègue que la compagnie pétrolière avait rassemblé l'information – incluant des photos et des enregistrements vidéo des manifestations des résidents des lieux contre les activités pétrolières – et l'avait passée aux militaires colombiens qui, par la suite, ont arrêté ou kidnappé les manifestants, en tant que « subversifs ».

La plupart de ceux qui dirigent des opérations de mercenaires tendent à rester au second plan, et à employer d'autres hommes – des tueurs à gages locaux ou importés – pour les activités sur le terrain. Aussi bien le contrat colombien que celui de la Papouasie – Nouvelle-Guinée ont été négociés dans des bureaux de Londres, dirigés par d'autres ex-fonctionnaires de la SAS, tels qu'Anthony Buckingham, l'un des agents les plus sinistres dans le marché de la sécurité, qui gère un mini-conglomérat d'entreprises minières, pétrolières et mercenaires depuis ses discrets bureaux londoniens.

L'armée mercenaire la plus infâme embauchée par les nouveaux colonialistes est Executive Outcomes (EO). C'est elle qui a fourni à Buckingham et Spicer les soldats de location en Papouasie – Nouvelle-Guinée. La campagne la plus célèbre d'EO, pourtant, s'est déroulée en Sierra Leone en mai 1996. Les mercenaires d'EO y sont arrivés

mieux équipés que la plupart des armées africaines, avec des hélicoptères d'assaut russes, un système d'interception radio, deux Boeing 727 pour le transport des troupes et du matériel, un avion Andover pour l'évacuation des victimes, et des explosifs combustible-air. Ces explosifs, utilisés par les USA dans la guerre du Golfe avec des résultats dévastateurs et dont la puissance est un degré en dessous de celle des armes nucléaires, absorbent l'oxygène après la détonation, et tuent tout type de vie dans un rayon d'un mille carré. L'opération a valu à EO un très lucratif contrat de sécurité financé avec les bénéfices obtenus dans les mines de diamants.

Mais ils sont loin d'être les seuls acteurs majeurs. Il en existe au moins deux douzaines qui travaillent pour l'industrie minière en fournissant des services de « sécurité » aux compagnies et aux gouvernements de la Colombie, de la Guyane et du Venezuela en Amérique du Sud ; de la Guinée, le Libéria, le Nigeria et la Sierra Leone en Afrique occidentale ; de l'Angola et la Namibie en Afrique australe ; de la République Démocratique du Congo (l'ex-Zaïre) en Afrique centrale ; du Soudan et de l'Ouganda en Afrique orientale ; de la Papouasie – Nouvelle-Guinée et l'Indonésie dans le Pacifique ; et du Kazakhstan en Asie centrale. Beaucoup de ces recrues sont des vétérans du Bataillon 32 et du Bureau de la Coopération civile d'Afrique du Sud, les unités les plus notoires des forces de l'Apartheid jusqu'à ce que les élections aient mis au pouvoir un gouvernement multiracial il y a quelques années.

Entre-temps, la compagnie minière Rio Tinto, basée au Royaume-Uni, s'est efforcée en Indonésie de convaincre le monde de son engagement dans la défense des droits humains. Les deux dernières années elle a contribué à financer le Prix des Droits humains Yap Thiam Hien. Cette année, le prix a été remporté par le poète et défenseur des droits humains Wiji Thukul, disparu depuis 1996. En décembre, sa famille a refusé le prix en indiquant que Rio Tinto était impliquée dans plusieurs violations des droits humains dans ses opérations minières en Indonésie, et qu'en 1992 elle avait été responsable de l'arrestation de manifestants qui exigeaient le paiement d'une compensation appropriée pour l'utilisation de leurs terres.

En une déclaration appuyant la position de la famille, les ONG indonésiennes JATAM, WALHI et TATR énumèrent quelques-unes des

violations de droits humains dans lesquelles Rio Tinto a été impliquée, y compris celles commises dans la mine PT KEM en Kalimantan de l'Est, sur lesquelles la Commission indonésienne des Droits humains a enquêté en 1999 et 2000. Elles incluent des cas d'abus sexuel et de viol de seize femmes et filles de neuf à dix-neuf ans, l'arrestation de quinze manifestants en 1992 et la mort ultérieure de l'un d'entre eux, le délogement forcé des mineurs traditionnels effectué par les militaires indonésiens et l'incendie de centaines de maisons entre 1982 et 1991. La déclaration décrit également la participation de Rio Tinto au travers de sa participation dans la mine de cuivre et d'or Freeport Indonesia en Papouasie occidentale (Rio Tinto en possède 15%), la mine Kaltim Prima Coal (en co-propriété avec BP), la mine d'or Lihir en Papouasie – Nouvelle-Guinée, et la mine Panguna à Bougainville. La déclaration exhorte les exécutifs du Prix Yap Thiam Hien à ne plus accepter le financement de violateurs des droits humains. « Il ne faut pas donner aux violateurs des droits humains l'occasion de se débarrasser de la responsabilité de leurs actions... » (Bulletin N° 71 du WRM, juin 2003)

## **Les impacts de l'industrie minière sur les femmes**

Alors que l'exploitation minière a des impacts négatifs sur tous ceux qui habitent des communautés minières en général et ceux qui sont concernés par l'opération des mines, des impacts et des contraintes spécifiques s'ajoutent dans le cas des femmes.

Ces impacts différenciés peuvent être mieux compris dans des situations concrètes, telles que celles auxquelles se voient confrontées les femmes Dayak en Indonésie, et qui découlent d'une mine appartenant à la société PT-IMK.

« Mme Satar avait un champ de 10 à 15 hectares dans les terres communautaires traditionnelles. Elle pouvait y récolter suffisamment de produits pour une année, et parfois plus. Avec l'introduction de la mine dans la communauté, elle a tout perdu aux mains de la société minière, à l'exception d'un hectare. Depuis, elle a dû acheter environ 3 sacs de riz par mois, à un coût de 39 000 Rp le sac (prix de janvier 1998). En outre, les opérations de la compagnie minière ont pollué la rivière, qui n'a plus été apte à l'utilisation domestique, et n'a plus produit de poisson. Auparavant, Mme Satar faisait cuire chaque jour du poisson frais pour sa famille. Maintenant, à cause de la pollution, elle doit

acheter du poisson salé. S'il y a suffisamment d'argent, elle achète 2 kilos de poisson salé par mois, à 15 000 Rp le kilo. Pour se procurer de l'eau pour le bain et pour la consommation, elle doit marcher longtemps jusqu'à une source qui n'est pas contaminée par les déchets de la compagnie. Ses moyens de subsistance ont été encore plus atteints par la perte de ses deux buffles d'eau, qu'elle a trouvés morts au bord du fleuve contaminé. »

Il est nécessaire de comprendre également que les compagnies négocient en général avec les hommes seulement, et que les femmes sont d'ailleurs exclues du paiement de primes et de compensations. Elles n'ont pratiquement pas de contrôle sur les bénéfices découlant de l'activité minière, et aucun moyen d'y accéder, en particulier lorsqu'il s'agit de l'emploi et de l'argent. Ainsi, les femmes sont privées de leurs moyens d'occupation traditionnels et deviennent plus dépendantes des hommes, qui ont davantage de possibilités d'accéder à ces bénéfices et de les contrôler.

Les exploitations minières de grandes dimensions entraînent le remplacement des économies de subsistance, qui ont nourri des générations de communautés et de peuples autochtones, par une économie basée sur l'argent. La nouvelle économie de marché implique une détérioration significative ou même la destruction des valeurs et des coutumes traditionnelles, qui ont été fondamentales pour le maintien de la solidarité et de l'unité communautaire, tribale, clanique et familiale. Dans ce processus, les femmes deviennent marginalisées par le fait que leurs rôles traditionnels de pourvoyeuses d'aliments, d'eau, de soins et de nourriture en général sont complètement bouleversés. La visibilité économique dépend de la possibilité de travailler dans le domaine public, et le travail non payé effectué à la maison ou dans la communauté les situe comme « improductives, inoccupées et économiquement inactives ».

Tandis que, par le passé, autant les hommes que les femmes se chargeaient des activités agricoles, à présent les hommes doivent sortir pour gagner un salaire, ce qui augmente le fardeau et les responsabilités des femmes, et provoque davantage de stress et de tensions. De surcroît, la destruction environnementale causée par les grandes mines a diminué la productivité des champs et empoisonné les aliments

sauvages, la vie marine et les animaux. Beaucoup de femmes se voient poussées dans l'économie informelle pour y trouver des sources de revenus complémentaires.

Alors que les grandes exploitations minières offrent des possibilités limitées au travail féminin, par contre les mines à petite échelle absorbent des femmes comme main d'œuvre salariée ou sous contrat, mais dans des conditions de forte exploitation. En Inde, par exemple, les salaires des femmes sont toujours plus bas que ceux des hommes, les normes de sécurité n'existent pas, les vacances payées ne sont même pas permises pendant la grossesse ou l'accouchement, l'équipement de travail n'est pas fourni, et il n'y a pas de toilettes à disposition. Les femmes sans travail qui vivent dans les communautés minières se débrouillent pour vivre en fouillant dans les décharges et les déchets des mines, souvent illégalement, et subissent les poursuites permanentes des gardes de la compagnie, de la Mafia locale et de la police. Elles sont exposées à l'exploitation physique et sexuelle par les propriétaires des mines, les sous-traitants et les mineurs, et sont à la merci des marchands locaux lorsqu'elles vendent leur minerai. D'autre part, les femmes travaillent avec des substances toxiques et dangereuses, et subissent de nombreuses maladies professionnelles telles que les troubles respiratoires et les affections de l'appareil reproductif, la silicose, la tuberculose, la leucémie et l'arthrite.

L'alcoolisme, la toxicomanie, la prostitution, les jeux de hasard, l'inceste et l'infidélité sont en train d'augmenter dans de nombreuses communautés minières. Ceci a aggravé les cas de violence domestique contre les femmes, et la discrimination active et même brutale sur les lieux de travail, souvent admise ou ignorée par les institutions judiciaires et politiques. Les organisations de travailleurs conduites par des hommes ne traitent pas des cas de violations de droits humains contre les femmes. Les discussions entre ces organisations et les compagnies minières sont orientées vers des aspects économiques, tels que les augmentations de salaires, les subsides et ainsi de suite.

En somme, l'exploitation minière, quelles que soient ses dimensions, provoque un nombre considérable d'impacts spécifiques sur les femmes, qui se retrouvent perdantes dans presque tous les domaines concernant cette activité. La richesse générée par les mines pousse les femmes

à la pauvreté, la dépossession et l'exclusion sociale. (Bulletin N° 71 du WRM, juin 2003)

## **Les sociétés minières se battent pour accéder aux aires protégées**

Les sociétés minières ont été choquées par une « Recommandation » approuvée par le Congrès mondial de la conservation à Amman en 2002, qui appelait à en finir avec l'extraction pétrolière, minière et gazière dans les aires protégées comprises dans les catégories I, II, III et IV de l'UICN ('Réserve naturelle intégrale', 'Parc national', 'Monument naturel', 'Aire gérée pour l'habitat et les espèces'). De leur côté, de nombreuses ONG ont été également surprises par la réaction des industries minières : contre quoi pensaient ces sociétés qu'il fallait protéger ces régions, sinon contre des activités non durables telles que les mines ? Certaines sont même allées plus loin, et demandé pourquoi la décision d'Amman permettait implicitement l'extraction minière dans les zones protégées incluses dans les catégories V et VI: 'Aires gérées terrestres et maritimes' et 'Aire protégée de ressources naturelles gérées'.

Depuis cette date, la controverse au sujet des rapports entre les industries extractives et les aires protégées s'est échauffée. Les membres du Conseil de l'UICN et ses affiliés en général ont poussé les hauts cris à la fin juin 2002, lorsque le secrétariat de l'UICN a annoncé, dans le contexte du Sommet mondial pour le développement durable, qu'il était en train de mettre en place un nouveau « partenariat » avec les industries extractives. Le scandale a poussé à une atténuation des termes, et l'UICN parle maintenant de s'engager dans un « dialogue » avec les industries ; mais quel que soit le langage utilisé, la réalité reste la même.

Le « partenariat » ou le « dialogue » font partie d'une stratégie plus large des industries extractives, visant à réhabiliter leur mauvaise image, ternie par une traînée de pétrole répandu, de pétroliers échoués, d'étangs d'eaux usées crevés, de cyanure et de mercure déversés, de paysages dévastés, de systèmes fluviaux ravagés, de décharges de déchets toxiques, d'écosystèmes pollués, de droits humains violés et de moyens de vie réduits à néant. Le nouveau discours de leurs

responsables des relations publiques et de leurs experts médiatiques porte sur « l'extraction minière durable », « la restauration des sites » et « la responsabilité de l'entreprise ». L'Initiative minière mondiale en est une partie, le lien avec l'UICN en est une autre.

Le fait est que les industries extractives ont besoin d'accéder aux réserves de minéraux, de pétrole et de gaz, où qu'elles se trouvent en quantités lucratives, et que cela leur fait du mal que les catégories I à IV de l'UICN soient mises hors de leur portée. Maintenant elles se demandent qui sont ceux qui décident comment appliquer ces catégories et quel est leur statut juridique. Pour essayer de répondre à ces questions, un certain nombre de compagnies incluant British Petroleum, Shell et le Conseil international des Mines et Métaux sont en train de parrainer une étude co-financée par l'UICN, le Fonds mondial pour la nature (WWF) et Conservation International, qui sera présentée au Congrès mondial sur les Parcs en septembre 2003. L'étude elle-même, intitulée « Speaking a Common Language » (Parlons la même langue) a l'air de pouvoir être utile. Cependant, l'ensemble de l'histoire a durement secoué ceux qui plaçaient leur foi dans le système des aires protégées. Même si ce système n'est pas ébranlé aujourd'hui par les industries extractives, il faudra que la société civile reste vigilante et que des mesures soient prises pour garantir que l'UICN ne s'écartera pas à nouveau du droit chemin. (Bulletin N° 71 du WRM, juin 2003)

## **La Banque mondiale doit cesser de promouvoir l'industrie minière dans les territoires indigènes**

Un nouveau rapport rédigé par Forest Peoples Programme et la Fondation TebTebba demande que la Banque mondiale arrête d'appuyer l'extraction pétrolière, gazière et minière. Ce rapport, intitulé « Extracting Promises: Indigenous Peoples, Extractive Industries and the World Bank », a été compilé comme une contribution à la Révision sur les Industries extractives (RIE) de la Banque mondiale.

La RIE a été critiquée par de nombreuses organisations de peuples autochtones et non gouvernementales, pour être indûment contrôlée par la Banque mondiale. Il reste à savoir si des contributions telles que celle-ci seront prises au sérieux par la révision et, dans le cas affirmatif, si la Banque mondiale elle-même tiendra compte des



recommandations. L'étude est fondée sur de nombreux documents et analyses juridiques, sur sept études de cas menées par des peuples autochtones à propos de leurs expériences avec la Banque mondiale et l'industrie extractive, et sur un atelier de travail de deux jours au cours duquel ont été présentées et discutées plusieurs contributions.

Le rapport signale que, malgré des progrès considérables dans la législation des droits humains pour la reconnaissance des droits des peuples autochtones, les politiques de la Banque mondiale ne mentionnent que rarement ces droits ; la Banque continue à insister que les termes de sa constitution lui interdisent de s'occuper des droits humains, et qu'elle n'a même pas le droit d'exiger à ses emprunteurs ou clients de respecter les accords sur les droits humains qu'ils ont souscrits. Les politiques de « sauvegarde » de la Banque au sujet des peuples autochtones et des réinstallations involontaires ne cherchent qu'à atténuer les impacts des projets de développement destructeurs. L'étude montre que même ces faibles normes sont habituellement ignorées. Une révision récente effectuée par la Banque mondiale elle-même révèle qu'un tiers des projets atteignant les peuples indigènes n'ont pas du tout appliqué la politique de sauvegarde. Et parmi les projets qui l'ont appliquée, 14% seulement avaient le « Plan de Développement pour les Peuples autochtones » exigé, et ce sur le papier uniquement.

L'étude montre comment, dans la promotion du développement national par la libéralisation du marché, l'ajustement structurel et la promotion de l'investissement étranger direct, la Banque mondiale a constamment conseillé aux pays de réécrire leurs codes miniers nationaux de manière à faciliter aux entreprises étrangères l'exploitation minière à grande échelle. Ces codes miniers révisés ont été imposés partout, sans la participation des peuples autochtones et sans prendre en compte leurs considérations ni leurs droits. Des études de cas concernant la Colombie et les Philippines montrent que les codes miniers révisés ont intensifié les pressions sur les terres indigènes et affaibli ou éliminé les protections légales dont les peuples indigènes jouissaient préalablement. En Colombie, les réserves de minéraux, de pétrole et de gaz sont exploitées par d'innombrables compagnies, qui bénéficient d'impunité légale alors qu'elles violent régulièrement les lois nationales et appliquent des mesures de répression sévères pour dominer la

résistance locale. En Équateur également, la Banque mondiale a promu des relèvements miniers, toujours sans prendre en compte les droits des autochtones et sans évaluer les conséquences probables d'une intensification de l'extraction minière.

Le document de synthèse et les études de cas documentent en plus la manière dont le Groupe Banque mondiale, par l'intermédiaire de ses nombreux bras – la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement, l'Association internationale de Développement, la Société financière internationale et l'Agence multilatérale de Garantie des Investissements – a directement appuyé des entreprises minières, pétrolières et gazières sans une évaluation appropriée des conséquences environnementales et sociales et sans prendre en compte le manque de bonne gouvernance et de capacité institutionnelle ou normative dans les régions ou les pays concernés. Dans le cas de l'oléoduc Tchad-Cameroun, la direction de la Banque mondiale a voté la poursuite du projet, malgré le fait que les habitants Bagyeli de la forêt et les ONG qui les appuient en avaient clairement montré les risques, et bien que des membres de la direction en question aient admis que la politique de sauvegarde de la Banque au sujet des peuples indigènes n'avait pas été correctement appliquée. La SFI a même financé l'industrie minière dans des pays déchirés par la guerre, tels que la République démocratique du Congo, par des compagnies au dossier suspect et dont les projets avaient été condamnés par les Nations unies.

Les conséquences des activités minières facilitées par la Banque ont été graves, non seulement par les impacts directs des mines elles-mêmes sur la société et l'environnement, mais aussi par les déversements de produits chimiques toxiques, tels que le cyanure et le mercure, par la rupture d'oléoducs et de dépotoirs de résidus et par la pollution de longue durée provoquée par l'écoulement d'acide minier. L'étude de cas concernant la Papouasie – Nouvelle-Guinée révèle que la Banque mondiale a appuyé l'utilisation de la technique tant décriée des dépôts sous-marins – « loin des yeux, loin du cœur » – sans regarder ses implications à long terme pour l'écosystème marin et pour la subsistance de ceux qui en dépendent. Les employés et les conseillers de la Banque mondiale travaillant avec les sociétés minières au nom de la SFI et de la Division du Partenariat et du Développement

des Affaires de la Banque ont participé, directement ou par leur aval, à des processus où le consentement des communautés a été obtenu par des manipulations et des pressions qui ont ôté toute transparence à la prise de décisions. Dans certains cas, en Russie par exemple, l'implication de la Banque mondiale dans des projets spécifiques a pu atténuer quelques-uns des impacts les plus graves de l'extraction pétrolière mais, dans l'ensemble, la participation de la Banque dans le secteur a intensifié la pression sur les terres indigènes, qui restent sans protection.

L'étude révèle que derrière ces problèmes se trouvent les défauts dans les processus de décision à l'intérieur de la Banque mondiale, où la pression en faveur des prêts domine tout autre objectif ou objection. En donnant la priorité à ses clients directs et aux intérêts des grandes entreprises du secteur privé, la Banque passe outre à son engagement avec le développement durable. La corruption est sciemment tolérée et les erreurs de gouvernance sont quotidiennement ignorées. Le personnel qui met en question les prêts effectués dans de telles circonstances est pénalisé. A l'heure actuelle, au nom de « l'efficacité », de la baisse des « coûts de transaction » et de la « propriété du pays » la Banque affaiblit systématiquement ses politiques de sauvegarde, de manière à les rendre inattaquables par des plaintes civiles déposées auprès du Panel d'Inspection.

En raison de la faiblesse de ses sauvegardes, de son opposition institutionnelle à invoquer des normes contraignantes sur les droits humains et de la manière dont elle s'écarte à chaque instant de ses propres procédés, l'étude conclut que la Banque mondiale ne devrait pas intervenir dans le secteur des industries extractives.

Ce qui plus est, l'étude recommande que la Banque mondiale révise de fond en comble ses politiques sociales et ses politiques de sauvegarde vis-à-vis des peuples autochtones. Elle devrait adopter une approche du développement fondée sur les droits, reconnaître les droits des peuples autochtones à la propriété et au contrôle de leurs terres, territoires et ressources naturelles, proscrire la réinstallation forcée des résidents indigènes, et défendre le principe que les projets de développement ne devraient se poursuivre dans des régions appartenant ou étant utilisées par des peuples autochtones que moyennant leur

consentement libre, préalable et bien informé. De tels changements d'optique devraient être appliqués à l'ensemble du Groupe Banque mondiale, être complétés par de nouveaux systèmes de responsabilité légalement contraignants, et s'accompagner de l'acceptation que la promotion du développement par le secteur privé exige, avant tout, la promotion d'une bonne gouvernance, d'une responsabilité réelle, de mécanismes de régulation réels et d'une forte capacité institutionnelle. (Bulletin N° 71 du WRM, juin 2003)

## **L'Évaluation des industries extractives appelle la Banque mondiale à limiter son financement de l'industrie minière**

A mesure que se développe l'économie mondiale, la pression exercée sur les territoires des peuples autochtones pour l'extraction de minéraux, de pétrole et de gaz s'intensifie, aggravant de ce fait les dangers pour ces peuples et pour les terres, territoires et ressources dont ils sont tributaires. La Banque mondiale a été un instrument de ce processus, par son soutien de projets miniers que même les Nations unies ont condamnés.

Les interventions du Groupe de la Banque mondiale dans le secteur des industries extractives ont été de divers ordres, et elles ont eu des impacts négatifs sur les peuples autochtones. La Banque a constamment conseillé aux gouvernements de modifier les codes miniers nationaux de manière à permettre aux compagnies étrangères d'introduire dans les pays des projets miniers à grande échelle. Elle a affaibli les protections légales dont les peuples autochtones jouissaient auparavant. Elle a directement financé des projets miniers, pétroliers et gaziers sans avoir correctement évalué leurs conséquences sur la société et l'environnement, et sans tenir compte des carences des gouvernements en matière de bonne gouvernance et de réglementation. Ses politiques ne font que peu de mention des droits de l'homme.

Le peuple Bagyeli, habitant des forêts, a subi les conséquences du projet d'oléoduc Tchad-Cameroun, que la Banque a financé. Bien que les Bagyeli et les ONG qui les appuient aient clairement signalé les dangers qu'il comportait, et que les membres du Conseil d'administration de la Banque aient admis que la politique de sauvegarde des peuples autochtones n'avait pas été correctement appliquée, le

projet a été mis en oeuvre. « Ils nous ont promis du travail. Ils nous ont tout pris. Ils ont pris notre terre. Ils ont pris notre forêt. Ils ont pris notre eau. », a dit Sama Bailie, du Cameroun du Sud-Ouest.

A présent, une évaluation officielle des impacts provoqués par le financement des industries extractives de la part de la Banque mondiale (EIR, *Extractive Industries Review*) appelle la Banque à cesser immédiatement de financer des projets houillers et à supprimer progressivement son soutien des projets pétroliers d'ici 2008. L'évaluation exhorte la Banque à exiger le consentement préalable et bien informé des communautés qui risquent d'être affectées par des projets pétroliers, et à respecter les droits de l'homme. Elle dit également que la Banque devrait refuser de financer des pratiques destructrices pour l'environnement, telles que le déversement d'effluents dans les fleuves et les océans. Le rapport final, qui vient de paraître en ce mois de décembre, critique sévèrement le rôle joué par les industries extractives dans le domaine du développement, des droits de l'homme et de l'environnement.

L'EIR recommande que l'adoption et l'application démontrée des principes des droits de l'homme soient une condition préalable pour les industries extractives qui demandent l'appui du Groupe de la Banque mondiale. Cette exigence va certainement poser des problèmes à plusieurs compagnies – Shell, Anglo-American, ChevronTexaco et ExxonMobil – soumises à l'heure actuelle à des enquêtes judiciaires en raison de leur participation à des violations des droits de l'homme.

D'après Keith Slack, d'Oxfam America, « l'EIR a présenté quelques fortes recommandations pour essayer de résoudre les problèmes, mais c'est maintenant à la Banque que revient la responsabilité. Nous dépendons désormais de James Wolfensohn et de son équipe pour la mise en oeuvre de ces changements ».

En attendant, l'ensemble des communautés et des peuples continuent de résister aux forces mondiales qui envahissent leurs vies pour les priver de leurs terres et leurs moyens de vie, de leur santé et leur nourriture, de leur passé et leur avenir. (Bulletin N° 77 du WRM, décembre 2003)

## IMPACTS ET LUTTES AU NIVEAU LOCAL

### AFRIQUE

#### « Plus vous en savez, moins l'or est luisant »

« Pas d'or sale » est la devise de la campagne adressée aux consommateurs et lancée le 11 février 2004 par Earthworks-Mineral Policy Center et Oxfam, dans le but de secouer l'industrie aurifère et de changer la manière dont l'or est extrait, acheté et vendu. Juste avant, et quelques jours après la Saint-Valentin – une date importante pour la vente de bijoux aux États-Unis – des cartes portant le message : « Ne ternissez pas votre amour avec de l'or sale » ont été distribuées par les militants devant les bijouteries les plus importantes, y compris Cartier et Piaget, sur la 5e Avenue, en plein centre de New York. Les consommateurs sont également invités à signer un engagement sur le site du mouvement.

Une simple bague en or de dix-huit carats pesant moins d'une once implique la production d'au moins 20 tonnes de déchets miniers. L'industrie extractive de métaux emploie moins de 0,10% de la main-d'oeuvre mondiale, mais consomme de 7% à 10% de l'énergie existante. Quatre-vingts pour cent de l'or produit sont utilisés en bijouterie. La plupart des consommateurs ne se rendent pas compte que, dans les pays du Sud, l'extraction d'or est associée à des violations des droits humains et même à l'emprisonnement et la mort, sans compter la dévastation environnementale.

La campagne a inclus la publication par Earthworks et Oxfam du rapport « Métaux sales : l'industrie minière, les communautés et l'environnement », qui décrit dans le détail la pollution massive, les grandes mines à ciel ouvert, les effets dévastateurs sur la santé des populations, les dangers pour les travailleurs et les violations fréquentes des droits de l'homme, désormais caractéristiques de l'extraction d'or et d'argent dans de nombreux pays. Le rapport montre aussi que l'industrie minière n'apporte aucune richesse à la population et constitue plutôt ce qu'on appelle une « ressource maudite » pour des pays du Sud tels que la Guinée, le Niger, la Zambie et le Togo. En effet, bien que dans ces pays la part des revenus d'exportation issus des minéraux

non combustibles soient élevée (représentant respectivement 71%, 67%, 66% et 30%), la part de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté y est aussi forte (40%, 63%, 86% et 32%). L'industrie minière est une double malédiction pour les communautés locales, qui subissent non seulement le déplacement de leur territoire mais la perte de leurs moyens de subsistance traditionnels.

En outre, l'extraction minière vise des sites qui font partie du patrimoine de l'humanité. C'est le cas des mines d'or dans la Réserve Okapi de faune et de flore dans la République démocratique du Congo, du Parc national Tai en Côte d'Ivoire, du Parc national impénétrable de Bwindi en Ouganda et du Parc national Kahuzi-Biega dans la République démocratique du Congo. C'est aussi le cas des mines de fer dans la Réserve de nature du Mont Nimba, en Guinée et Côte d'Ivoire.

Dans la nation ouest-africaine de Ghana, un pays qui possède de grandes mines d'or, la Commission ghanéenne des droits de l'homme et de la justice administrative publia en 2000 un rapport d'après lequel il existe « des preuves irréfutables de violations des droits humains provoquées par l'activité minière, lesquelles n'étaient pas sporadiques mais faisaient plutôt partie d'un modèle courant dans presque toutes les communautés minières ». Entre 1990 et 1998, plus de 30 000 habitants de Tarkwa furent déplacés par les opérations aurifères. « Les nôtres ont été battus, emprisonnés et tués pour avoir défendu les droits de notre communauté contre les sociétés minières multinationales », a dit Daniel Owusu-Koranteng, un militant du district de Tarkwa. « Nous demandons aux acheteurs d'or de défendre nos droits, et exigeons que les sociétés minières adoptent des normes éthiques plus exigeantes. »

Une enquête menée par l'organisation communautaire ghanéenne WACAM (Wassa Association of Communities Affected by Mining) trouva des preuves que le personnel de sécurité de la société AGC (Ashanti Goldfields Company), en association avec la police et les militaires, avait tué trois mineurs artisanaux entre 1994 et 1997. Au cours d'un incident survenu en janvier 1997, seize mineurs artisanaux ont été gravement battus par ce même personnel. WACAM a recueilli aussi le témoignage de six autres mineurs artisanaux qui avaient été battus et attaqués par les chiens de garde du service de sécurité d'AGC.

L'industrie minière est non durable, même en tant que source d'emploi. La destruction de la base de travail traditionnelle est suivie par la disparition de la mine elle-même. Lorsque les gisements de minerais s'épuisent les emplois disparaissent. La plupart des projets à grande échelle ont une durée de vie de 10 à 40 ans, après laquelle les sociétés minières plient bagage et se déplacent vers d'autres projets. Les écoles, dispensaires ou autres services institués par les compagnies en question cessent en général d'être financés. Lorsque cela arrive, les mineurs et la population doivent se débrouiller comme ils peuvent. Le travail dans l'industrie minière étant souvent spécialisé, les employés ne possèdent pas en général d'autres qualifications. Il existe très peu de « programmes de transition » destinés à entraîner les anciens mineurs à des tâches différentes. Pour ces raisons, les mineurs renvoyés risquent de passer longtemps au chômage.

Les conséquences sociales de ces renvois sont graves, car les mineurs ont souvent de nombreuses personnes à leur charge (même si la plupart d'entre elles n'habitent pas forcément dans la communauté minière). D'après une estimation de la South African Chamber of Mines, en Afrique australe une personne sur huit est économiquement dépendante des mines. En Afrique du Sud, le plus grand producteur d'or du monde, l'industrie aurifère a renvoyé environ 400 000 travailleurs entre 1985 et 2000 – soit presque la moitié de sa main-d'oeuvre – privant ainsi de revenus ces travailleurs et les personnes à leur charge.

Il est temps de réformer notre « économie des métaux », en changeant les méthodes de production, en trouvant des moyens pour utiliser ces métaux avec plus d'efficacité, et en réutilisant ceux qui sont déjà en circulation. Si l'extraction de certains métaux reste peut-être nécessaire, elle ne devrait jamais avoir lieu dans les réserves naturelles et les territoires indigènes.

« Ce que nous demandons est raisonnable, équitable et possible », a dit Keith Slack, conseiller en matière de politiques auprès d'Oxfam America. « Le symbole de notre amour éternel ne devrait pas être obtenu aux dépens de l'eau potable ou des droits humains. » « L'or ne semble plus aussi luisant lorsqu'on regarde le préjudice colossal que son extraction entraîne », a dit Payal Sampat, directeur de la campagne internationale d'Earthworks. « Nous demandons aux consommateurs



de considérer le coût véritable de l'or, et d'apporter leur concours pour venir à bout des pratiques minières qui mettent en péril les écosystèmes et les gens. » (Bulletin N° 80 du WRM, mars 2004)

## **Afrique du Sud : gloutonnerie mondiale, les mines s'alimentent des forêts**

La période coloniale de l'histoire de l'Afrique du Sud a laissé en héritage une mentalité favorable à l'exploitation de tout ce qui peut être tiré du sol et exporté pour nourrir les appétits voraces des industries et des consommateurs du monde industrialisé. C'était là le moteur des impératifs coloniaux de l'Angleterre, le Portugal, la France et l'Espagne dans les siècles passés, et bien qu'il y ait eu depuis des transformations politiques dans les pays africains jadis colonisés, les forces économiques restent dans leur ensemble inchangées. L'indépendance a même aggravé les choses là où les gouvernements, obligés d'équilibrer leurs budgets, ont permis l'exploitation de leurs ressources minérales et autres pour accélérer, sans pourtant l'avoir encore obtenue, l'indépendance économique.

L'Afrique du Sud est célèbre pour son or et ses diamants, mais elle a aussi d'autres minéraux. La plupart d'entre eux sont exportés sans traitement aucun.

L'extraction minière se faisait surtout, à ses débuts, dans des tunnels creusés sous terre qui avaient besoin de poutres en bois. Le boom de l'or a provoqué une forte demande de bois pour les mines, les maisons, les wagons de transport et les traverses pour le chemin de fer. Ce bois a été tiré des forêts, alors abondantes dans l'Est de l'Afrique du Sud. Lorsqu'il est devenu évident que cette ressource était limitée, des plantations d'arbres exotiques ont été établies. En théorie, la pression sur les forêts était ainsi transférée aux plantations, mais celles-ci ont provoqué à leur tour des impacts de divers genres sur les dernières parcelles de forêt naturelle.

L'équipement moderne et la technologie ont rendu possible l'exploitation minière à une échelle beaucoup plus grande. Là où les minéraux sont situés près de la surface, ils sont extraits d'énormes mines à ciel ouvert. La plus célèbre en Afrique du Sud est le Grand Trou de

Kimberley, aujourd'hui épuisée. Les mines à ciel ouvert ont été courantes le long de la côte occidentale, dans la belle région de Namaqualand, ainsi que dans le Cap Nord (Sishen) et la Province du Nord (Phalaborwa).

Il y a eu également des exploitations par couches dans la côte orientale, qui est géologiquement active car la zone de transition côtière est en mouvement en raison du processus naturel de formation des dunes. Ce processus a été actif pendant plus de 100 000 ans, mais des dunes plus récentes (d'environ 25 000 ans) ont présenté la possibilité d'en extraire des minéraux. La première exploitation à grande échelle de ces minéraux – surtout l'ilménite, le zircon et le rutile – a eu lieu dans la côte Sud de KwaZulu Natal, dans les années 1950. La valeur économique de l'opération s'étant avérée limitée, elle a été abandonnée.

Au début des années 1970, RBM (Richards Bay Minerals) a commencé l'extraction minière dans les dunes couvertes de forêt du littoral nord-oriental de KwaZulu Natal. C'était une époque d'isolement politique, où l'Afrique du Sud était soumise à des pressions extérieures et intérieures pour en venir à bout de l'apartheid. Le pays est devenu la victime d'un gouvernement illégitime et des projets de ses alliés étrangers pour exploiter tout minéral brut disponible. Les sociétés minières étrangères recevaient des stimulations sous la forme de subsides, détaxes et allègements fiscaux à l'exportation. Les coûts environnementaux découlant de ces opérations artificiellement menées ont été ignorés et transférés dans les faits aux communautés locales. Ainsi, les générations futures de Sud-africains devront subir les conséquences d'un environnement gravement endommagé, et la perte des ressources qui leur ont été volées. Les seuls bénéfices tangibles de ces activités ont été les devises étrangères dont l'Afrique du Sud avait désespérément besoin en raison des sanctions de la communauté internationale, et leur faible coût pour les entreprises minières, qui a augmenté les bénéfices pour les activités de traitement et d'industrialisation dans des pays tels que le Canada.

Toutes les mines provoquent des problèmes de destruction environnementale et d'exploitation des ressources (y compris les ressources humaines), mais l'exemple de Richards Bay est sans doute le plus grave.

La destruction environnementale délibérée associée à l'activité minière continue encore aujourd'hui à s'étendre, et elle si vaste qu'on a du mal à l'imaginer. Il s'agit bien de mouvoir des montagnes, lorsqu'on pense à la quantité de terre qui est déplacée et traitée au cours de l'extraction de minéraux dans les dunes.

La société minière avait obtenu des contrats de prospection et d'extraction du gouvernement sud-africain. Les accords préliminaires ont paru favorables aux résidents qui avaient dû déménager de la zone mais, avec le temps, les textes destinés à protéger et compenser les communautés locales ont été systématiquement éliminés.

L'environnement naturel, où dominaient les forêts intactes peuplées d'arbres plus que centenaires, a été dévasté. Depuis, des milliers d'hectares de cette forêt rare ont été replantés, dans un effort expérimental de restauration de la végétation qui, un jour peut-être, ressemblera à la forêt originelle, sur les montagnes de sable créées dans les zones déjà exploitées.

La société minière a dépensé des sommes astronomiques en propagande, affirmant que ses efforts de restauration ont réussi. Mais derrière la façade publicitaire la réalité est tout autre, et ressemble plutôt à un Frankenstein écologique. D'autre part, les conditions contractuelles n'ont pas été respectées, qui établissaient que la première rangée de dunes face à la mer ne devait pas être touchée. De même, les bords des fleuves navigables et des lacs, qui auraient dû être protégés, ont été illégalement exploités, sans que le gouvernement impose à l'entreprise aucun genre de sanction.

Beaucoup d'autres impacts de l'activité minière, qui se produisent plus tard et à distance de la mine elle-même, ont été pour une large mesure ignorés. L'affaissement des dunes résultant de n'avoir pas respecté la marge nécessaire le long des dunes littorales a provoqué une érosion grave et rendu les plages inutilisables pour le tourisme et autres activités récréatives. L'autorité correspondante, le ministère des Mines et de l'Énergie, semble avoir fermé les yeux sur bien d'autres problèmes, censément parce que les bénéfices perçus grâce aux mines sont supérieurs aux dégâts de l'environnement.

La valeur intrinsèque des forêts naturelles et les bienfaits de leurs fonctions écologiques pour l'être humain sont très mal compris. L'antipathie du public à l'égard de la compagnie a diminué lorsqu'elle a affirmé que son programme de restauration de la végétation allait à la longue rétablir les forêts originelles sur les montagnes de déchets de sable. Le même mensonge a été raconté si souvent que même des personnes d'un assez bon niveau éducatif semblent incapables de voir la réalité. La société minière a signé des accords de financement avec des institutions telles que l'Institut de Recherche sur les Mammifères de l'Université de Pretoria, qui a par la suite présenté des résultats semblant appuyer les déclarations de succès de la compagnie. Les avis sont pourtant contradictoires, et des recherches menées par des chercheurs de l'Université de Cape Town ont mis en question les affirmations de ceux payés par la compagnie minière. Du point de vue empirique, il y a peu de preuves à l'appui de l'idée que l'expérience aboutira au rétablissement de la forêt et des sous-bois détruits.

Les générations futures qui habiteront la zone actuellement exploitée devront payer cher ce qui s'est passé au cours des trente dernières années. Lorsque l'extraction s'arrêtera, il n'y aura plus de ressources minérales, et la valeur intrinsèque de la région aura été éliminée lorsque la société minière pliera bagage et partira à la recherche d'un horizon plus productif. L'aire déjà exploitée à Richards Bay est actuellement un tas de sable homogène qui n'a plus la capacité de remplir les fonctions écologiques ou hydrologiques des dunes originelles. La terre ne pourra plus supporter l'agriculture comme avant. Il n'y aura plus de bois dur pour la fabrication d'objets ou le bâtiment. Les plantes et les animaux qui fournissaient des aliments et des médicaments auront disparu. Deux tiers de la zone seront plantés de *Casuarina* exotique, qui peut avoir une certaine valeur pour la population en tant que bois de chauffe, mais dont les bénéfices sont très limités. Les arbres plantés de l'espèce indigène *Acacia natalitia* seront eux aussi utilisés comme bois de feu jusqu'à un certain point, et les sous-bois fourniront peut-être du fourrage.

Une autre tactique publicitaire de la société minière a consisté à établir des « projets communautaires », censément destinés à rendre les résidents capables de subvenir à leurs besoins une fois l'extraction finie. La formation proposée inclut les métiers de base et les activités

agricoles, qui peuvent être utiles, mais ne remplacent pas les savoirs traditionnels perdus. La relation complexe des gens avec leur environnement naturel aura été substituée par la mentalité exploiteuse de la société multinationale, qui a dominé l'économie locale depuis le début des mines. Mais à ce moment-là il n'y aura plus rien à exploiter. (Bulletin N° 71 du WRM, juin 2003)

## **Côte d'Ivoire : FMI, cacao, café, exploitation forestière et minière**

La Côte d'Ivoire est depuis plus de dix ans sous l'influence des programmes d'ajustement structurel du FMI, dont l'intensification des exportations est un paramètre important. Les années 1990 ont vu l'accroissement des travaux de réforme fiscale et structurelle en Côte d'Ivoire. En 1994 la Côte d'Ivoire a dévalué sa monnaie et a éliminé les taxes à l'exportation en application du programme d'ajustement du FMI, et en 1995 le pays a libéralisé ses marchés intérieurs.

En conséquence, la production de cacao a grimpé de 44 % entre 1994 et 1996. La Côte d'Ivoire est devenue le plus gros producteur mondial de cacao, avec 40 % du marché mondial. Ce pays est également le troisième producteur de café, derrière le Brésil et la Colombie. Mais la prospérité du secteur agricole, avec pour vedette la culture du cacao, a entraîné d'importants changements dans l'exploitation des terres. C'est en grande partie à ces changements que l'on doit la diminution de 67 % de la couverture forestière de la Côte d'Ivoire depuis l'indépendance du pays en 1960. Les forêts, qui couvraient auparavant plus de 28 millions d'hectares, soit la majeure partie de la moitié sud du pays, totalisent maintenant moins de 2,5 millions d'hectares.

Le marché lucratif du cacao a poussé les cultivateurs à exploiter illégalement des terrains situés dans les forêts protégées de Côte d'Ivoire, menaçant ainsi environ un tiers de ces zones. Des zones boisées ayant été officiellement désignées par le gouvernement comme « sacrées » ou « classées », et donc destinées à être protégées, sont tranchées, brûlées et labourées pour y pratiquer des cultures d'exportation. Dans ces forêts, près d'un demi-million de cultivateurs et leurs familles ont fait pousser jusqu'à 100 000 tonnes de cacao, environ 10 % de la récolte de 1996/1997.

En 1994, les produits ligneux à destination de l'Europe représentaient 11 % des exportations. L'exploitation forestière met les zones les plus reculées de la Côte d'Ivoire à la merci des braconniers. Pendant des milliers d'années les populations locales ont chassé le gibier pour subvenir à leurs besoins, mais aujourd'hui le commerce de la viande de brousse est devenu une véritable industrie où les fusils automatiques ont remplacé les outils traditionnels. Cette industrie de la chasse aux chimpanzés, aux oiseaux, aux tortues marines et autres espèces est estimée à 121 millions de dollars en Côte d'Ivoire.

Les forêts de Côte d'Ivoire restent parmi les zones boisées les plus importantes d'Afrique. Leur disparition présente de sérieux risques pour le climat de ce continent, climat qui est intimement lié à la présence de la couverture forestière. Ironie du sort, la production de cacao dépend de ces conditions climatiques, et la surproduction de cacao pourrait menacer en dernier ressort le succès de cette culture.

Récemment, le FMI a pressé la Côte d'Ivoire d'étendre aussi ses secteurs minier et pétrolier. (Bulletin N° 54 du WRM, janvier 2002)

## **Ghana : les impacts de l'industrie minière**

Dans de nombreuses régions tropicales, l'industrie minière est une des causes principales du déboisement et de la dégradation des forêts, qui ont à leur tour des impacts sur l'environnement et la société. Une étude récemment publiée par le Réseau du Tiers monde - Afrique dépeint dans le détail le tableau de ces impacts dans le district occidental de Wassa, au Ghana. Nous en présentons ci-dessous des extraits.

Les principaux minéraux que l'on extrait au Ghana sont l'or, les diamants, la bauxite et le manganèse, mais c'est l'or qui est le produit dominant. Bien que la structure de propriété de l'industrie minière soit mixte, les compagnies étrangères en possèdent en moyenne 70% des actions. Les acteurs principaux sont surtout de petites sociétés du Canada, de l'Australie et d'Afrique du Sud, mais il y a aussi des investissements des États-Unis, du Royaume-Uni, de la Norvège et de la Chine. Les grandes sociétés sont propriétaires de la plupart des mines, tandis que la prospection est en général effectuée par les petites entreprises, pour la plupart ghanéennes, canadiennes et australiennes.

Ces dernières se caractérisent par leur qualité de joint-ventures, leur gestion financière peu scrupuleuse et leur dédain des normes environnementales. Les grandes sociétés ont une autre envergure et se disent respectueuses d'une éthique sociale et environnementale.

Dans le cas spécifique des forêts, de tels investissements se sont avérés dévastateurs. Les mines à ciel ouvert constituent une menace grave pour les dernières ressources forestières du Ghana et pour la riche biodiversité des forêts tropicales du pays. Entre les activités minières et la gestion durable des forêts, le conflit ne fait que croître. La zone de Tarkwa, où la recherche a été menée, se trouve dans la principale région productrice de bois et comprend également une étendue importante de réserves de forêt, qui contiendrait 44% des forêts primaires du pays. Les arbres y atteignent 45 mètres au sommet des collines, où l'activité minière n'est pas encore arrivée. Paradoxalement, c'est dans cette même région que se trouve la plus forte concentration d'entreprises de prospection et d'extraction à ciel ouvert : sur les quatorze mines de grandes dimensions du pays, huit y fonctionnent, et certaines sont autorisées à opérer dans les réserves forestières.

L'élimination du couvert forestier est en train de provoquer l'assèchement rapide des fleuves et des ruisseaux, et l'extinction consécutive des espèces animales et végétales qui y habitent. Des espèces protégées, telles que le cochon du fleuve Rouge, l'antilope chevaline, le colobe rouge et le colobe noir, sont associées aux forêts tropicales. Au niveau communautaire, les attaques à la biodiversité ont des implications économiques : en effet, l'expansion de l'industrie minière a provoqué la diminution ou la disparition d'espèces végétales et animales dont les communautés dépendent. Ainsi, elles sont nombreuses à se plaindre qu'il n'y ait plus d'escargots, de champignons, de plantes médicinales ou autres dans la région, et affirment que cela est dû en partie aux activités minières.

D'autre part, cette industrie a engendré des conflits croissants entre les communautés que ses opérations ont déplacées, et suscité des troubles de santé et des problèmes sociaux tels que la malaria, la tuberculose, la conjonctivite, des maladies de la peau, la prostitution, la drogue, l'augmentation du coût de la vie, le logement inapproprié,

etc., sans compter la contamination des réserves d'eau et de l'air, la pollution sonore, l'épuisement des sources d'eau souterraines et ainsi de suite.

D'après l'auteur de l'étude en question, « alors que les changements au niveau politique ont introduit des stimulations généreuses pour les investisseurs, les bénéfices de tels investissements pour le pays sont, en revanche, tout à fait incertains ». (Bulletin N° 41 du WRM, décembre 2000)

### **Ghana : FMI, exploitation minière et forestière**

A partir de 1983, le Ghana a mis en œuvre les programmes d'ajustement structurel du FMI, qui se concentraient sur une croissance portée par les exportations et qui comprenaient des mesures pour dévaluer la monnaie et lever divers obstacles au commerce. Ces mesures ont, certes, produit des bénéfices économiques substantiels, mais elles ont aussi eu des effets extrêmement néfastes pour les forêts tropicales humides du pays et pour les gens qui y vivent. L'emprunt sur trois ans le plus récent qu'ait fait le Ghana auprès du FMI s'élevait à 239 millions de dollars. Il a débuté en 1999 et a été amendé en 2000.

Sur les conseils du FMI, le Ghana a assoupli sa réglementation minière et a encouragé les investissements des sociétés d'exploitation minière grâce à de généreuses incitations et à des réductions des tarifs douaniers au cours des années 1980 et des années 1990. En conséquence, plus de 250 sociétés minières ont reçu des concessions, pour un total de 58 167 Km<sup>2</sup>. La plupart de ces sociétés exploitent des mines à ciel ouvert, mais quelques unes exploitent le sous-sol. Les diamants, la bauxite, le manganèse, et particulièrement l'or sont les principaux produits miniers recherchés au Ghana, et la plus grande part en est extraite pour le compte d'intérêts étrangers (canadiens, australiens, sud-africains, américains, etc.).

Les profits réalisés sur les exportations de produits miniers ont dépassé ceux du cacao. De 1992 à 1995, les exportations de produits miniers ont grimpé de 107,9 millions de dollars à 682,2 millions de dollars. Le secteur de l'or a, à lui seul, augmenté sa production de 500 % entre 1983 et 1995, et de 750 % entre 1983 et 1998.



L'exploitation minière a eu un effet terriblement néfaste sur les forêts humides du pays, qui couvrent un tiers de cette nation d'Afrique de l'Ouest. Dans le district de Wassa West, 60 % des forêts humides ont déjà été détruits par des opérations minières, qui ont en outre pollué les eaux de surface et les nappes phréatiques avec du cyanure et d'autres substances chimiques.

Les mines ont également eu un effet dévastateur sur les populations locales. Dans les villages situés à proximité des mines l'approvisionnement en eau est pollué et les bâtisses sont fissurées du fait des explosions dans les mines. Dans de nombreux cas, les terres exploitées au Ghana ont été rachetées de force à des paysans par les compagnies minières, qui ont profité d'une réglementation ambiguë. Ces acquisitions ne font parfois l'objet d'aucune indemnisation. Dans certains cas, les mines sont responsables du fait que des communautés composées de centaines, voire de milliers d'individus, ont été éparpillées et déplacées d'office. En outre, de nombreuses violations des droits de l'homme (y compris des meurtres et des passages à tabac) ont été commises à cause des mines.

Depuis 1981, les forêts ghanéennes disparaissent au rythme moyen de 750 000 hectares par an. La couverture forestière actuelle ne correspond plus qu'à 25 % de sa superficie originelle, en raison d'un taux de déforestation qui a augmenté de 50 % en dix ans.

L'abattage d'arbres, par l'action combinée des sociétés multinationales et des résidents ruraux qui sont en quête de revenus pour subvenir à leurs besoins élémentaires, alimente ce qui est devenu le troisième secteur exportateur du Ghana. Entre 1983 et 1988, les revenus générés par la filière ont été multipliés par six. Au rythme actuel, les essences acajou, iroko et afrormosia devraient avoir disparu du Ghana en 2007. (Bulletin N° 54 du WRM, janvier 2002)

## **Ghana : le gouvernement plante le dernier clou dans le cercueil des forêts du pays**

Chaque année, les mines font disparaître plus de 800 000 hectares de forêts au Ghana, et les concessions minières s'étendent sur plus de 70% du total des terres, ce qui entraîne, par voie de conséquence, une

réduction considérable de la production d'aliments. La Banque mondiale et la Société Financière Internationale (SFI) – le bras prêteur de la Banque mondiale pour le privé – ont apporté le capital initial et enjôlé les pays africains pour qu'ils procèdent à la déréglementation, la libéralisation et la privatisation des secteurs de l'extraction de manière à attirer l'investissement étranger direct.

A présent, cinq compagnies minières multinationales opérant au Ghana (Chirano Goldmines Limited, Satellite Goldfields Limited, Nevsun/AGC, Birim/AGC et Newmont Ghana Limited) vont raser plusieurs milliers d'hectares de forêts dans la Réserve du fleuve Subri, dans celle du cap Three Points, celles de Supuma, Opon Mansi, Tano Suraw et Suraw Extension dans la région occidentale, et dans les forêts d'Atewa Range et Ajenjua Bepo dans la région orientale. Les compagnies ont investi des millions de dollars et ont trouvé des gisements d'or d'un volume stupéfiant sous ces forêts exubérantes, dès que le gouvernement précédent du Conseil démocratique National (CDN) leur a donné le feu vert pour fouiller dans les réserves. Le CDN n'étant plus au pouvoir, les compagnies veulent maintenant que le gouvernement du Nouveau Parti patriotique (NPP) leur permette de procéder à l'extraction proprement dite.

Les environnementalistes et les défenseurs des droits humains affirment que l'octroi de permis pour des mines à ciel ouvert, dans ces réserves si fragiles du point de vue écologique, aggravera le taux déjà alarmant de déforestation et de dégradation des forêts du pays, et fera des ravages dans les systèmes d'eau douce et les bassins hydriques. A leur inquiétude à propos des mines à ciel ouvert et de la lixiviation en tas est venue s'ajouter celle provoquée par l'utilisation du cyanure, dont l'impact est létal et qui peut, même à des taux de concentration très bas, affecter gravement la santé en cas d'exposition prolongée.

Les réserves contiennent les derniers blocs importants de forêts du pays ; ces forêts barrent le passage aux incendies, régulent les niveaux d'humidité et d'eau de pluie, et sont le sanctuaire d'une variété étonnante d'espèces figurant dans les listes internationales d'espèces menacées d'extinction. Si le gouvernement actuel accorde aux sociétés minières ce qu'elles demandent, des routes seront ouvertes jusqu'au cœur des réserves, des campements seront dressés et de vastes

étendues de terre végétale partiront, tout comme les arbres centenaires. Des tonnes de terre et de rochers dévalant les pentes vont dans certains cas couvrir des fleuves et des ruisseaux, et étouffer les frayères des poissons. L'affluence d'un grand nombre de travailleurs et la construction de routes dans des régions auparavant inaccessibles vont provoquer une explosion urbaine et attirer dans les réserves des squatters, des bûcherons, des « galamsey » (petits exploitants traditionnels d'or), des kiosques de loterie et des magasins de fortune. Le personnel étranger des entreprises minières va probablement chasser le gibier de brousse pour sa table.

Un argument clé utilisé par les partisans les plus fermes de l'extraction minière dans les réserves est que « le pays a besoin d'argent ». Au cœur de cet argument se trouve la théorie économique suivant laquelle les pays en développement doivent exploiter leurs ressources naturelles pour progresser, et que la pollution, le déplacement de communautés, etc., sont des effets collatéraux nécessaires et inévitables.

Des fortunes énormes ont été amassées par des entreprises étrangères de toutes sortes opérant au Ghana, mais ces recettes ne restent pas dans le pays. Suivant Lambert Okrah, de l'Institut des Affaires culturelles : « Le problème n'est pas de savoir si nous devons avoir faim tandis que l'or pousse sous les arbres. On extrait de l'or à Tarkwa, Prestea et Obuasi depuis des années ; or, est-ce que les gens de ces régions n'ont plus faim ? Ce sont des endroits si désolés que personne ne dirait qu'ils ont de l'or ».

En ce qui concerne la génération d'emplois, la capacité du secteur est relativement limitée parce que l'extraction à ciel ouvert utilise une technologie intensive et ne requiert qu'un petit nombre de travailleurs hautement qualifiés, très souvent étrangers. Des sites archéologiques et historiques, y compris des forêts sacrées, que l'on trouve dans certaines des réserves, seront détruits ; des terres agricoles et des bassins hydriques importants seront en danger, et les forêts magnifiques deviendront un paysage industriel monstrueux, ravagé par des routes, des oléoducs, des débris, des boîtes de sardines vides et des sacs en plastique. L'évaluation d'impact environnemental de quatre sociétés minières opérant dans la région a elle-même indiqué que les déplacements de population allaient concerner 22 267 personnes de 20 communautés.

A propos de l'impact de l'activité minière dans la région de Wassa, l'écrivain et professeur Thomas Akabza signale : « Tandis que les compagnies minières et le gouvernement central récoltent les bénéfices des mines, lorsqu'il y en a, ce qui revient aux communautés minières est très peu. Ces personnes, qui pratiquent surtout l'agriculture traditionnelle de subsistance, sont chassées des terres qu'ils travaillent et perdent ainsi leurs moyens de subsistance et leurs liens sociaux. En outre, l'exploitation des mines a provoqué des conflits croissants dans les communautés déplacées, ainsi que de graves problèmes sanitaires et sociaux associés à cette activité, tels que la malaria, la tuberculose, la conjonctivite, des maladies de la peau, la prostitution et la drogue ».

Suivant Abraham Baffoe, des Amis de la Terre : « Nous pouvons prospérer en tant que nation sans avoir besoin de détruire nos réserves forestières pour les remplacer par des mines. Nous savons très bien qu'après les travaux d'extraction il n'y aura plus de forêts. Ils essayent de convaincre tout le monde qu'ils peuvent restaurer les sites dégradés, mais ne nous trompons pas : il ne s'agit pas tout simplement de planter de l'herbe et des arbres par-ci, par-là ; ce n'est pas avec des plantations qu'on fait des forêts ».

En travaillant en réseau au niveau national, régional et même mondial, les communautés affectées par les mines au Ghana ont redoublé leurs combats pour les droits humains, l'autodétermination et la justice environnementale et sociale. Elles ont aussi exhorté les bailleurs de fonds privés à refuser les projets miniers qui créent des problèmes aux communautés. Cependant, les violations des droits humains se multiplient toujours, et comptent plusieurs cas d'arrestations arbitraires, violations du droit d'accès à la nourriture, expulsions forcées, compensations inadéquates et démolition de villages.

« Lorsque les réserves de forêt auront été détruites, les fleuves vont se dessécher ainsi que nos vies », déclarent les habitants. « Lorsque nous sommes allés dans la forêt pour planter du taro, des bananes et du poivre pour nourrir nos familles, les gens du gouvernement nous ont chassés et nous ont dit de ne plus le faire. Ils nous ont dit que c'est une réserve de forêt et qu'il n'est pas permis de cultiver là-bas, ils ne nous ont même pas permis de ramasser des escargots, mais

maintenant le gouvernement lui-même veut envoyer des bulldozers pour détruire les forêts, parce que les blancs disent qu'il le faut. Mon frère, est-ce que c'est juste ? Quand un pauvre coupe une branche ou tue un rongeur dans la réserve, on le jette en prison ; quand une compagnie minière jette à bas une forêt, les hommes importants d'Accra voyagent jusqu'ici pour fêter ; est-ce que c'est juste ? », demande Sisi Nana, trente-trois ans, mère de quatre enfants et habitant à Bibiani. (Bulletin N° 68 du WRM, mars 2003)

## **Ghana : la résistance à la ruée vers l'or dans les réserves forestières**

Une coalition internationale en expansion, constituée par des groupes défendant les intérêts publics, les droits humains, le travail et l'environnement, s'est engagée à résister l'exploitation minière dans les réserves forestières du Ghana.

Au cours d'une réunion de presse tenue le jeudi 8 mai 2003 pour le lancement d'une campagne contre les mines dans les réserves, la coalition a manifesté son indignation face à la décision du gouvernement du Ghana d'ouvrir quelques-unes des réserves à l'extraction minière en surface. Les membres de la coalition ont demandé au gouvernement de revenir sur cette décision et de retirer les licences déjà octroyées à certaines sociétés minières pour opérer dans les réserves naturelles.

La coalition inclut 13 groupes de la société civile, dont FoodFirst Information Action Network (FIAN), Amis de la Terre, Third World Network, Centre for Public Interest Law, Green Earth Organisation, Abantu for Development, The General Agricultural Workers Union, l'Association Wassa de Communautés affectées par les Mines, Friends of the Nation, CERES, et Integrated Social Development Centre (ISODEC).

La coalition affirme que le total du couvert boisé du pays est passé de 8,3 millions d'hectares à l'aube de l'indépendance en 1957, à 1,2 millions d'hectares aujourd'hui, et qu'il n'y reste que moins de deux pour cent de la surface boisée indigène.

Les membres de la coalition ont dit que, chaque année, les mines font disparaître 800 000 hectares de forêts. Il reste à l'heure actuelle très peu de forêts fermées en dehors du réseau de réserves naturelles, et la plupart ne sont que des parcelles éparpillées dans des marais et des forêts sacrées. Si les entreprises minières sont autorisées à opérer dans les réserves, les forêts qu'elles renferment seront décimées, ont-ils averti.

Dans un pays qui subit déjà l'un des taux de déforestation les plus élevés du monde, la coalition a accusé le gouvernement du Ghana d'accorder au développement commercial la priorité sur les questions écologiques. Les orateurs ont signalé qu'il est dangereux de se fixer pour but l'accroissement de l'investissement au Ghana au détriment du progrès environnemental et social.

Parlant au nom de la coalition, George Awudi des Amis de la Terre a dit que les réserves naturelles concernées incluent celle de Subri River Forest, une zone de diversité biologique d'importance mondiale qui est aussi la plus grande réserve forestière du pays, et un bassin versant critique situé entre des fleuves principaux.

D'autres zones affectées sont Supuma Shelterbelt, Opon Mansi, Tano Suraw et Tano Suraw Extension, et la réserve de Cape Three Points dans la région occidentale. Dans la région orientale les réserves menacées incluent Ajenjua Bepo et la réserve forestière d'Atewa Range, une zone considérée comme la plus minéralisée du pays.

Awudi a manifesté que la réserve d'Atewa abrite plusieurs espèces uniques, telles que deux types d'arbres endémiques, six espèces de papillons, et plusieurs espèces d'oiseaux.

A Tano Suraw, la société australienne Red Back Mining a obtenu en avril un permis pour la mise en place du Chirano Gold Project, qui prévoit l'extraction d'un million d'onces d'or. La compagnie a obtenu une concession minière qui inclut des portions des réserves naturelles productives de Tano Suraw et Tano Suraw Extension. Le projet Chirano Gold est censé produire de 120 000 à 130 000 onces d'or par an, sur une période d'activité minière de huit ans.

D'autres compagnies impliquées dans la ruée vers l'or dans les réserves naturelles sont Satellite Goldfields Limited, d'Afrique du Sud, Ashanti Goldfields Limited, du Ghana, et la société productrice d'or la plus grande du monde, Newmont Mining Company, basée à Denver.

Newmont et Ashanti Goldfields ont déjà obtenu des permis pour opérer dans les réserves naturelles d'Ajenjua Bepo et de Kubi.

Suivant Awudi, ces permis sont un coup de poignard au dos des efforts de conservation et de maintien des réserves naturelles et autres zones protégées du Ghana. La décision du gouvernement de permettre l'extraction minière va à l'encontre de sa propre politique sur la conservation des ressources naturelles, et établit un précédent dangereux qui pourrait être un mauvais exemple pour d'autres exploitants forestiers, miniers et braconniers, a-t-il dit.

La décision du gouvernement va conspirer contre le développement économique, environnemental et social de la population et du pays, a dit Awudi. Il a mis l'accent sur des ressources spécifiques qui en subiraient les effets, telles que l'eau douce, les ressources génétiques végétales, la disponibilité de médicaments, le contrôle du climat, l'agriculture, la production et la sécurité alimentaires.

L'abattage des réserves forestières pourrait avoir des conséquences écologiques et sociales multiples, telles que l'érosion du sol provoquée par la disparition du couvert des arbres, la perte de terre végétale de grande valeur, l'inondation généralisée dans des zones rurales et urbaines provoquée par l'ensablement excessif du système hydrique, et les changements climatiques dus à l'augmentation de dioxyde de carbone dans l'atmosphère comme résultat de la perte des arbres, a expliqué Awudi.

La coalition affirme que l'exploitation minière dans les réserves naturelles contredit les principes qui sont à la base même de l'établissement de ces réserves, et viole plusieurs conventions internationales telles que la Convention sur la diversité biologique, dont le Ghana est signataire.

A l'aide d'exemples tirés de la région occidentale du Ghana, Awudi a montré que les mines ont eu un effet nuisible pour les forêts tropicales, qui couvraient jadis un tiers du pays.

Soixante pour cent des forêts humides du district Wassa West ont déjà été détruits par des opérations minières. Le cyanure et d'autres produits chimiques ont contaminé les sources d'eau, et les bâtiments ont été fissurés par les explosions dans les mines.

Dans beaucoup de cas, a ajouté Awudi, la terre utilisée pour les activités minières au Ghana a été obtenue des agriculteurs par la force, parfois sans compensation aucune. Dans certains cas, les mines ont été responsables du démembrement et de la réinstallation forcée de milliers de communautés. Plusieurs cas de violations des droits humains ont été documentés, incluant des personnes battues ou blessées d'armes à feu.

La coalition demande instamment au gouvernement de promulguer un cadre normatif bien défini interdisant l'exploitation minière dans les réserves naturelles. Elle demande également que la Banque mondiale et la Société financière internationale s'abstiennent de financer des sociétés minières qui cherchent à établir des mines en surface dans les réserves naturelles du pays.

Awudi a dit qu'il craint que le but véritable de la décision gouvernementale d'accorder des permis d'exploitation dans certaines réserves ne soit de préparer le terrain pour ouvrir à l'extraction minière tout le système de réserves naturelles du pays.

Il a exhorté les Ghanéens et la communauté internationale à s'intéresser de près au désastre écologique qui menace le Ghana, et à rejoindre la coalition dans sa campagne de résistance à l'activité minière dans les réserves naturelles du pays. (Bulletin N° 71 du WRM, juin 2003)

## **Ghana : la Banque mondiale derrière le scénario de l'or**

Des décennies de déboisement et de dégradation des forêts ont laissé intacts moins de deux pour cent des forêts indigènes du Ghana. Ces forêts ont toujours été la source des moyens de vie des personnes qui en dépendaient, auxquelles elles fournissent bois de chauffe, charbon, matériaux de construction, fourrage, fruits, noix, miel, teintures et médicaments. Elles ont aussi un rôle environnemental à jouer, car



elles évitent l'érosion du sol, protègent les bassins versants, pourvoient de l'ombre et fertilisent la terre, protègent du vent, évitent les inondations et les glissements de terrain, retiennent l'eau et maintiennent sa pureté. De même, elles sont le foyer de 2 100 espèces de plantes, de plus de 200 espèces de mammifères y compris le buffle, le léopard, le chat doré, le chimpanzé, l'éléphant de forêt et l'hippopotame pygmée, de 200 espèces d'oiseaux dont le perroquet gris africain, et d'un nombre de papillons, tous considérés au niveau international comme en danger d'extinction. De ce fait, ces forêts ont été désignées Zones spécialement protégées et Zones de biodiversité d'importance mondiale.

En 1994, certains efforts destinés à préserver ce qui reste de la savane et de la forêt tropicale humide ont conduit à l'élaboration d'un projet de Politique pour les forêts, la faune et la flore. Néanmoins, la théorie économique dominante qui condamne les pays du Sud à épuiser leurs ressources naturelles au nom du développement – une voie qui a apporté la pollution, le déplacement de communautés, la misère et la famine à la majorité, et d'énormes profits à une poignée de sociétés et aux élites locales – conspire lourdement contre ce genre d'initiatives, par le biais des instruments multilatéraux de pouvoir (la Banque mondiale, le Fonds monétaire international).

Ces organismes ont condamné le Ghana à l'extraction d'or. Au prix de la nature et des droits de l'homme, le pays figure comme le deuxième producteur d'or de l'Afrique. Les opérations minières y ont déplacé plus de 50 000 autochtones sans compensation équitable, employé moins de 20 000 Ghanéens (en raison du nombre excessif de travailleurs expatriés), brûlé des villages, détenu illégalement des militants, violé des femmes et nié systématiquement la culture locale. C'est ce qui se passe habituellement dans presque toutes les communautés minières.

Au moment où les prix internationaux de l'or étaient les plus élevés des six dernières années, la guerre imminente avec l'Iraq ayant poussé les investisseurs à la prudence, le gouvernement a indiqué qu'il était prêt à ouvrir à l'extraction minière les forêts protégées, et à céder donc la richesse biologique du pays. Newmont (société productrice d'or et leader de la prospection et de la technologie de transformation basée à Denver, Colorado, aux États-Unis) et d'autres compagnies minières

avaient avancé des menaces voilées de poursuites judiciaires, ou de fermeture et délocalisation vers la Tanzanie, afin de « convaincre » le gouvernement de continuer sur cette voie et d'octroyer les permis nécessaires après le début des prospections.

Les opérations minières au sein des écosystèmes forestiers intacts vont accélérer la déforestation massive et la dégradation de l'environnement dans le pays, tout en polluant ses systèmes hydrologiques fragiles et le sol végétal avec du cyanure et de l'arsenic. « Regardez seulement ce que ce pays possède en forêts. Nous avons environ 8,3 millions d'hectares ; à présent, il ne nous en reste que 1,2 millions d'hectares, et nous voulons en donner encore à l'industrie minière, alors que nous savons très bien qu'après les mines il n'y aura plus de forêts », a dit Abraham Baffoe, des Amis de la Terre. « Nos villages ont déjà été déboisés avec férocité par l'industrie minière, la santé et la qualité des forêts qui restent continuent de diminuer, et maintenant on nous demande les réserves forestières. Est-ce qu'ils pensent que les Ghanéens sommes tombés de la dernière pluie ? Vous pouvez écrire tout ce que je viens de dire, et dire aux autorités que c'est moi qui l'ai dit », a déclaré Akosua Birago, un agriculteur de soixante-deux ans d'Abekoase, dans la Région occidentale du Ghana.

Bien que le ministre des Mines, Cecilia Bannerman, ait affirmé qu'elle n'avait autorisé aucune compagnie minière à opérer nulle part dans les réserves forestières, le Président a assuré à Newmont que son gouvernement était d'accord pour aider la société à fonctionner sans entraves dans le pays.

Le 14 janvier 2004, la Coalition de la société civile ghanéenne et des organisations communautaires contre l'extraction minière dans les réserves, qui regroupe plus de dix-sept groupes communautaires et ONG, a adressé une deuxième lettre au président du Groupe Banque mondiale, James Wolfensohn. Dans cette lettre on lui rappelait celle qui lui avait été envoyée l'année dernière pour demander que le gouvernement du Ghana annule toute autorisation déjà accordée pour l'extraction minière dans les réserves forestières du pays, on l'exhortait à déclarer clairement que le Groupe Banque mondiale n'appuie ni n'appuiera les autorisations dans ce sens, et on lui demandait une réponse formelle de la Banque à l'appel de la Coalition. A ce jour, la Banque mondiale n'a toujours pas répondu.

En revanche, les sociétés minières sont allées de l'avant dans les démarches conduisant à l'extraction d'or dans quelques-unes des réserves forestières. En décembre 2003, le gouvernement du Ghana et la société Newmont Mining ont passé un accord d'investissement. En janvier 2004, l'organisme chargé de la protection environnementale du Ghana (EPA) a divulgué l'évaluation d'impact environnemental du projet Chirano Gold Mines pour la réserve forestière de Tano-Sraw, dans la Région occidentale du Ghana. La société canadienne de prospection de diamants, PMI Ventures, a annoncé cette année que la deuxième étape de l'extraction de diamants avait démarré dans les neuf concessions de prospection, qui incluent Ashanti II Gold Plate, située dans le Sud-Ouest du pays.

Les organisations sociales estiment que le Groupe Banque mondiale (GBM) est tout à fait au courant de ce qui se passe et soutient le gouvernement et les compagnies, ce qui expliquerait son long silence et l'absence de réponse à leur lettre. Le GBM est impliqué depuis longtemps dans les secteurs forestier et minier du Ghana, par son assistance technique à la réforme des politiques et des institutions, et par ses investissements en appui des opérations du secteur privé minier.

Or, tout ceci se passe au moment où le GBM étudie la réponse à donner à la Révision des Industries extractives (RIE), dont le rapport recommandait de rechercher fermement la bonne gouvernance, le respect des droits des communautés dans les projets miniers, et l'application de la Politique des habitats naturels dans son intégralité pour la mise en place de zones définitivement interdites.

Le silence de la Banque mondiale a donc un sens très clair : cette institution est disposée à soutenir les sociétés minières dans leur destruction des forêts qui restent dans le pays ; elle va continuer de contribuer à la ruine des moyens de subsistance des gens, et elle ne s'intéresse pas au sort des espèces en danger d'extinction. (Bulletin N° 80 du WRM, mars 2004)

### **Kenya : projet minier canadien de titane remis en question par le gouvernement**

Tiomin Kenya Limited, une subsidiaire de la société canadienne Tiomin Resources Inc., a commencé à prospecter les sables minéraux de la

côte du Kenya à la recherche de titane. Cette zone, qui s'étend sur 402 kilomètres, est une culture tropicale unique, riche d'ancienne architecture arabe, de récifs de corail et d'écosystèmes fragiles.

Des recherches postérieures ont signalé l'existence de cinq sites riches en titane : 650 millions de tonnes à Mambui et 1 200 millions de tonnes à Sokoke, et des quantités inconnues à Sabaki, Mombasa et Kwale. Il s'agit de dépôts d'une telle taille que l'on pourrait en extraire du titane pendant 20 ans à un rythme de 480 000 tonnes métriques par an. Ils contiennent du rutilé, de l'ilménite et du zircon, les deux premiers étant des sources de bioxyde de titane (employé principalement dans la production de pigments pour peintures, plastique et papier), et le troisième est employé dans la fabrication de produits céramiques, émail, matériel réfractaire et équipements électroniques.

En 2002, le gouvernement précédent de la KANU (Union nationale africaine du Kenya) a délivré une autorisation environnementale à Tiomin afin d'entamer les négociations concernant un monumental bail minier pour l'exploitation des mines de titane à ciel ouvert dans le district de Kwale, près de la côte Sud-Est du pays. Cette décision a contribué à la promotion du projet proposé, d'un montant de 120 millions de dollars, qui serait à l'origine de l'expulsion de près de 5 000 personnes de leurs foyers et de leurs champs, sur une aire de 2 400 hectares environ.

La population locale, préoccupée par la profanation des tombes ancestrales et par le destin de leurs forêts sacrées, ainsi que par la perte de leurs foyers, de leurs moyens de vie et de leur bien-être physique, s'est opposée fermement au projet minier. Par ailleurs, les scientifiques du Kenya ont communiqué leur inquiétude au sujet des émissions de dioxyde de soufre, des risques pour la santé associés à la libération d'uranium et de thorium radioactifs des sables riches en titane de Kwale (actuellement dans un état thermodynamique stable), et du danger que représente l'exploitation minière pour la vie sous-marine et les récifs de corail.

Le projet est actuellement remis en question par le nouveau gouvernement de la National Rainbow Coalition qui a annoncé la réalisation d'un forum public pour y débattre le bien-fondé d'autoriser ou non Tiomin Resources Inc. à démarrer l'extraction du minéral au

Kenya. Le professeur Wangari Maathai, Vice-ministre de l'environnement et environmentaliste reconnue, a affirmé que « le gouvernement a encore des doutes » au sujet de l'autorisation en question « car il y a des problèmes environnementaux qui n'ont pas encore été réglés ». Les autorités de ce ministère ont annoncé qu'une équipe indépendante réalisera une deuxième étude d'impact environnemental « afin d'évaluer les dangers que peut représenter l'opération minière pour l'écosystème » étant donné que le premier rapport d'évaluation environnementale présenté par la société minière au précédent gouvernement a été très critiqué, et même qualifié de désastreux par certaines personnes concernées.

Une deuxième étude dirigée par le Dr. Wamicha, de l'Université du Kenya, et qui signale le niveau de radioactivité et la présence de soufre pendant l'extraction, a été négligée par Tiomin. Le Vice-président de la compagnie, Mathew Edler, a affirmé à ce sujet que « le Kenya ne possède pas de consultants environnementaux ayant l'expérience nécessaire pour effectuer une étude d'impact du projet Kwale. Le seul fait de l'intituler Étude d'impact environnemental ne le rend pas crédible », ce qui a suscité la colère des personnes qui font aujourd'hui partie du gouvernement.

Sans aucun doute, ce genre de compagnies savent effectivement réaliser toutes les études d'impact nécessaires. Elles peuvent engager facilement tous les consultants nécessaires pour apposer un cachet d'approbation sur n'importe lequel de leurs projets. Elles disposent de l'argent nécessaire pour le faire. Mais quelque chose de plus important leur fait défaut : la crédibilité sociale et environnementale que possèdent aujourd'hui certains fonctionnaires du gouvernement du Kenya. Tout paraît indiquer que les choses ont changé et que le projet minier en question est aujourd'hui plus éloigné qu'hier. (Bulletin N° 69 du WRM, avril 2003)

## **Madagascar : le FMI ouvre le pays à l'exploitation minière**

Madagascar, que l'explorateur français Philippe de Commerson avait appelée, en 1771, « la terre promise des naturalistes », est l'un des pays les plus riches du monde du point de vue écologique. Douze mille espèces ont été recensées sur cette île, dont 80 % sont

endémiques, n'existant nulle part ailleurs. Neuf nouvelles espèces de lémurien ont été récemment découvertes à Madagascar, ce qui fait de ce pays le deuxième au monde, après le Brésil, pour le nombre de primates indigènes.

En 1996, le gouvernement malgache a accepté un prêt de 118 millions de dollars sur trois ans et, sous la pression du FMI, a accepté de libéraliser davantage ses politiques d'échanges et d'ouvrir son économie aux investissements étrangers. Parmi les mesures adoptées, il y a l'autorisation pour des étrangers de posséder des terres, et l'élimination des taxes à l'exportation.

La libéralisation des politiques de commerce et d'investissement à Madagascar a encouragé une filiale de Rio Tinto à poursuivre ses projets d'exploitation. Rio Tinto, dont le siège est à Londres, est la plus grosse compagnie minière au monde ; elle a un passif épouvantable en termes de violations des droits de l'homme et de la nature, de l'Indonésie à l'Afrique du Sud (du temps de l'apartheid) et au Brésil.

Le projet, controversé, sur les sables minéraux, prévoit l'extraction d'ilménite, qui, transformée en dioxyde de titane, servirait à fabriquer un pigment blanc pour les peintures, les matières plastiques et autres. Par l'extraction annuelle d'une quantité d'ilménite estimée à entre 350 000 et 700 000 tonnes, la mine rapporterait entre 25 millions et 50 millions de dollars par an.

Si ce projet est adopté, la mine couvrira 6 000 hectares (extensibles) le long de 65 Km de côtes. Le site proposé comprend plus des deux tiers des seules forêts littorales qui existent sur la côte sud-est de Madagascar. La zone concernée possède une grande diversité botanique, dont 16 espèces qui n'existent que là où l'extraction minière devrait avoir lieu, et si la mine avance ces espèces se trouveront en situation d'extinction potentielle. Une autre espèce menacée est le lémurien brun à collier, localement endémique.

Plusieurs gestes de la compagnie et du gouvernement indiquent que la mine sera acceptée : en 1998 le gouvernement malgache a accepté de réduire à 2 % le taux d'imposition sur le projet « sables minéraux »,

au lieu des 5 % habituels ; la compagnie Rio Tinto a, quant à elle, déjà dépensé au moins 30 millions de dollars pour évaluer les réserves en minerai, et a entrepris une vaste étude d'impact sur l'environnement. Le gouvernement malgache a convenu de prendre sa décision d'approuver ou de ne pas approuver le projet au plus tard en décembre 2001, une fois que Rio Tinto aura terminé son étude d'impact. (Par : Jason Tockman, Bulletin N° 54 du WRM, janvier 2002)

## **Madagascar : l'extraction minière promue par le FMI menace les forêts littorales**

Madagascar est considéré comme le onzième pays le plus pauvre du monde, et comme l'une des trois principales zones de haute diversité biologique. Habité au départ par divers groupes d'origine asiatique et africaine, qui vivaient de la chasse, l'élevage et l'agriculture sur brûlis (tavy), « à la manière des ancêtres », il fut colonisé au XVI<sup>e</sup> siècle par les Européens, et devint une colonie française au XIX<sup>e</sup>.

Le pays subit de grosses pertes environnementales en raison de l'abattage des forêts humides primaires, riches en espèces, pour la construction du chemin de fer et l'exportation du bois ; de même, les zones les plus fertiles furent défrichées pour l'agriculture commerciale, et surtout pour les plantations de café.

Durant l'époque coloniale française, des activités de « reboisement » furent mises en oeuvre, par la plantation surtout de pins et d'eucalyptus. Les Français établirent aussi les premiers parcs nationaux pour la préservation de la faune et la flore, mais ceci eut des conséquences négatives, d'abord pour la société et finalement pour l'environnement. Les Malgaches étant catalogués comme incompetents et inférieurs, les parcs furent gérés par les colonisateurs (qui, souvent, remplirent leurs poches grâce à la coupe illégale). Des critères de protection étroits ayant ainsi privé les résidents de leurs moyens de subsistance traditionnels, la vie devint très dure pour ceux-ci, le ressentiment surgit, et l'agriculture sur brûlis s'intensifia ailleurs. Les Français eurent beau interdire cette méthode, elle devint le symbole de l'indépendance et de la libération du gouvernement colonial.

L'indépendance arriva en 1960 et, après avoir essayé en vain de redresser la situation économique, Madagascar adopta finalement la

privatisation et la libéralisation du marché. Au début des années 80, le pays fut forcé d'adopter les programmes d'ajustement structurel du FMI afin d'obtenir le financement de la Banque mondiale. Les résultats ont été néfastes.

Des désastres « naturels », tels la sécheresse et les cyclones, ont ravagé le territoire malgache. En effet, les émissions de carbone des pays industrialisés sont lourdement responsables du changement climatique, qui inclut l'augmentation de la fréquence et de la sévérité des situations météorologiques extrêmes. La pratique de l'agriculture sur brûlis augmente elle aussi les émissions de carbone, mais sa contribution à l'effet de serre et à l'aggravation des désastres naturels est minimale par rapport à celle des émissions des combustibles fossiles brûlés par les pays riches.

De son côté, la déforestation de Madagascar a eu ses propres effets. L'érosion et l'ensablement des fleuves qui en a résulté ont favorisé les inondations dévastatrices que l'île a subies en 2000 ; à son tour, celles-ci ont contaminé les réserves d'eau et aggravé de ce fait l'épidémie de choléra qui fait encore des ravages partout dans l'île.

Tandis que les forêts sont de plus en plus menacées par des intérêts occidentaux tels que ceux de l'industrie minière, le FMI continue de pousser à l'ouverture de l'économie à l'investissement étranger, par exemple en éliminant les taxes à l'exportation. C'est dans ce sens que le gouvernement a récemment annoncé sa décision d'octroyer un permis environnemental à QIT Madagascar Minerals S.A. (QMM) – qui appartient pour 80% à Rio Tinto et pour 20% à une organisation gouvernementale malgache, OMNIS – pour un projet d'extraction d'ilménite dans le Sud-Est de l'île, dans la province autonome de Tulear, près de la ville de Fort-Dauphin (Tolagnaro).

Un rapport commandité par FOE – EWNI (Amis de la Terre – Angleterre, Galles et Irlande du Nord) et destiné au gouvernement malgache souligne les effets de cette activité. L'extraction dans le secteur de Mandena, d'après les données de QMM, détruira 203 hectares de forêt littorale. Les calculs de la compagnie pourraient même s'avérer erronés au cas où « il y aurait une migration importante vers la région en l'absence d'une planification appropriée ». La compagnie avoue dans



son évaluation d'impact environnemental et social qu'il est « difficile d'estimer avec précision quelle superficie restera boisée à Mandena une fois les opérations minières complétées », bien que « la tendance historique nous porte à croire que la forêt résiduelle aura disparu même avant le début des opérations d'excavation ». Le rapport de FOE a estimé que cette section de l'évaluation, qui revêt une importance cruciale, était « spéculative à un degré inacceptable, car basée sur la conjecture, dépourvue de tout fondement (un véritable faux syllogisme) que, sans les éléments de conservation apportés par la mine, toute la forêt littorale disparaîtra au cours des 20 prochaines années ».

Conservation International a elle aussi dénoncé que « les opérations minières [pourraient provoquer] une perte nette de l'accès aux biens et aux services [de la forêt tropicale] dont les communautés sont tributaires ». Les réserves essentielles de ressources vitales pourraient en être menacées, autant dans leur qualité que dans leur quantité.

La compagnie propose également de construire une nouvelle route entre Fort-Dauphin et Eholá, qui ferait partie du plan de développement régional. Cependant, elle omet d'analyser l'impact que cette route pourrait avoir sur les forêts existantes et sur les économies régionale et locale. L'économie de marché les engloutirait probablement, et le résultat serait, comme d'habitude, l'appauvrissement de la population. (Bulletin N° 55 du WRM, février 2002)

## **Madagascar : le projet minier de Rio Tinto avance... pour le pire**

Madagascar est bien connu comme l'un des pays les plus riches du monde du point de vue écologique, et il est le foyer d'espèces animales et végétales uniques. Cependant, le modèle de production orientée à l'exportation y a été introduit à l'époque de la colonisation française. Des forêts humides primaires ont été abattues pour destiner le bois à la construction de voies ferrées et à l'exportation, et le défrichage des zones les plus fertiles pour l'établissement de cultures de rente a condamné à la pénurie et à la famine une société qui s'adonnait principalement à l'agriculture de subsistance.

A présent, Madagascar figure parmi les pays les plus pauvres. Mais, pour que le langage reflète la vérité il serait juste de dire que les

Malgaches ne sont pas pauvres : ils ont été rendus pauvres, comme c'est arrivé dans beaucoup de pays du Sud.

Bien qu'à l'heure actuelle aucun pays étranger ne tienne ouvertement les rênes du gouvernement, le colonialisme est toujours bien enraciné dans l'économie. Les pirates modernes sont arrivés pour « sauver » le pays : ainsi, en conditionnant ses crédits à des exigences de libéralisation, le FMI a frayé la voie à l'établissement dans l'île d'un projet du géant minier anglo-canadien Rio Tinto.

QIT Madagascar Minerals S.A., une compagnie malgache appartenant pour 80% à Rio Tinto et pour 20% à l'État, a entrepris une étude de faisabilité du projet qui, en novembre 2001, a reçu l'autorisation environnementale.

Dans le cadre du nouvel élan des transnationales pour « verdir » leur image, Rio Tinto s'évertue à démontrer l'indémontrable, à savoir, que l'industrie minière est durable pour l'environnement et pour les gens. Mais tout le monde sait (ou devrait savoir) que le but véritable de n'importe quelle entreprise commerciale est de faire de l'argent. Suivant le « Handbook for Corporate Action » (manuel de fonctionnement de la compagnie), ce projet « joue un rôle clé dans le maintien de la participation future de Rio Tinto en tant que fournisseur de dioxyde de titane comme matière première ».

Le gouvernement de Madagascar a donné le feu vert et la compagnie et les travaux commenceront en 2005. L'élection de Marc Ravalomanana a porté l'année dernière au palais présidentiel un homme d'affaires jeune, qui a réussi par ses propres moyens et qui promet du progrès. Enfant chéri de l'Occident, il tient à la mine d'ilménite proposée par Rio Tinto dans l'espoir qu'elle va créer des emplois et ramener des fonds dans les finances publiques. Marc Ravalomanana a récemment rencontré aux États-Unis le Secrétaire d'État nord-américain Colin Powell, en mai 2003. Powell a dit que Washington allait appuyer le président Ravalomanana dans ses « efforts pour introduire des réformes économiques et politiques ». Un mois plus tard, il apparaît que la Banque mondiale accorde un crédit de 32 millions de l'Association internationale pour le Développement (IDA en anglais) pour « aider Madagascar à gérer ses ressources minérales de façon plus efficace ».

Le projet a soulevé une forte opposition de la part d'organisations environnementalistes telles que Les Amis de la Terre, Conservation International et WWF. Mais le Directeur exécutif de QIT, Serge Lachapelle, a annoncé à un journaliste de The Guardian qui l'interviewait : « Nous allons continuer, quoi qu'il arrive ».

Le « plan durable » de la compagnie consiste à laisser intacte, dans chacun des trois emplacements proposés pour les mines, une zone de conservation équivalant à 10% de la superficie consacrée à l'activité minière. D'autre part, la compagnie procéderait à restaurer 10% des forêts, et à planter dans la surface restante des arbres de croissance rapide tels que l'eucalyptus, pour l'approvisionnement en bois et en charbon des habitants des lieux. Rio Tinto espère ainsi « contribuer à créer des écosystèmes en partant de zéro ». Donc, ce que la nature a mis des millénaires à mettre en place pourrait être restauré par la simple application d'une recette : garder la terre fertile soulevée par la drague, planter 50% d'arbres de ceux qu'on appelle pionniers et qui aiment le soleil, puis plus tard 40% d'espèces qui aiment le soleil et l'ombre, et finalement 10% de celles qui n'aiment que l'ombre. Il paraît vraiment facile de jouer à être Dieu !

Les Amis de la Terre (FOE) ont déjà rédigé un rapport dont la conclusion est que le projet minier ne serait pas compatible avec un développement réellement durable dans le Sud-Est de Madagascar, ni dans l'ensemble du pays. Pendant une décennie et demie de préparations et d'études intensives, ce projet censément « vert », appuyé par un nombre impressionnant d'experts internationaux, n'a pas réussi à éviter la dégradation croissante de l'environnement, que la compagnie déclare pouvoir attaquer et atténuer de manière significative. Est-ce intentionnel ? QMM/Rio Tinto fait-elle exprès de retarder l'application des mesures de conservation et de restauration, pour mieux défendre l'idée que le projet minier est indispensable à ces fins ? Voilà la question posée par FOE.

De son côté, WWF publiera cette année un rapport sur la mine. Un membre de cette organisation qui habite à Fort Dauphin, un village concerné par le projet minier, a dit que les stations de recherche montrées à The Guardian n'étaient que « du tape-à-l'oeil ». Les aires de conservation étaient trop fragmentées pour être viables, et auraient

fait pression sur certaines espèces. La compagnie n'avait pas non plus pensé au problème, potentiellement explosif, d'installer au moins 800 travailleurs étrangers dans un petit village où 3 000 jeunes sont au chômage.

Une visite dans les villages des alentours a mis en lumière des avis contradictoires : beaucoup d'habitants, pieds nus et en haillons, savaient qu'il était prévu de construire une mine, mais son emplacement, la date de réalisation et ses conséquences possibles restaient un mystère. « Cela va détruire l'agriculture traditionnelle, c'est inévitable », a dit Karae, chef du village Houtotmotre. Mais après avoir discuté avec d'autres anciens il a ajouté : « Cependant, nous n'avons pas de récoltes à cause de la sécheresse, donc nous n'avons peut-être rien à y perdre ». Albert Mazaholy, de 45 ans, a récemment été renvoyé de la plantation de sisal qui est pratiquement le seul endroit où gagner de l'argent dans le village d'Ankity. Sa famille rejoint maintenant ceux qui font la queue pour les sacs de maïs que distribue le World Food Programme. C'est une humiliation que M. Mahazoly n'entend pas tolérer pendant longtemps. « Je suis prêt à aller à la mine. Je ferai tout ce qu'on me demandera de faire. » La possibilité qu'il n'y ait pas de demande pour son travail non qualifié l'a stupéfait. « Mais je ferai n'importe quoi », a-t-il dit. Le cercle est ainsi fermé : ils sont dépossédés, appauvris et leurrés. (Bulletin N° 72 du WRM, juillet 2003)

## **République centrafricaine : FMI, exploitation forestière et minière**

Les forêts humides et denses de la République centrafricaine couvrent environ quatre millions d'hectares. Des conventions de prêt lient ce pays au FMI depuis les années 1980, mais la pression s'est accrue quand la République centrafricaine et le FMI ont signé en 1998 une convention de prêt de 66 millions de dollars sur trois ans. Le FMI a alors encouragé la République centrafricaine à accroître l'exploitation des forêts et des ressources minières. « Les ressources minières de la République centrafricaine ont, jusqu'à présent, été insuffisamment exploitées... », lit-on dans un document cadre rédigé conjointement par le FMI, la Banque mondiale et la République centrafricaine en 1998.

La République centrafricaine a suivi le conseil du FMI ; entre 1993 et 1999 la production totale de bois a été multipliée par trois. Désormais,

quelques compagnies forestières transnationales détiennent à peu près la moitié de la zone de forêt humide. En dépit des efforts du gouvernement pour s'assurer que le bois est usiné avant exportation, de façon à créer des emplois liés aux produits à valeur ajoutée, les exportations de bois brut dominant de plus en plus le secteur (71 % du total des exportations de bois en 1999).

En République centrafricaine, l'abattage des arbres a tendance à être de nature sélective. L'absence de coupes claires peut donner à penser que l'exploitation forestière a peu d'impact, mais en fait les compagnies forestières pénètrent de plus en plus profondément dans la forêt en quête des essences les plus précieuses, tout particulièrement le sapelli, l'ayous et le sipo.

Une fois que les arbres ont été abattus, des colons et des braconniers (trafic de « viande de brousse » et d'ivoire) accèdent à de nouvelles zones en empruntant les voies ouvertes par les forestiers, et causent des dégâts supplémentaires. Cela a des conséquences tragiques pour les populations de gorilles, d'éléphants et de rhinocéros de la République centrafricaine :

– La survie de deux sous-espèces de gorille – le gorille d'Afrique de l'Ouest et le gorille de plaine – est menacée par le braconnage et l'empiètement incessant des humains.

– L'extension de l'exploitation forestière, de l'habitat humain et du trafic d'ivoire ont entraîné une diminution de l'habitat des éléphants de forêt, qui migrent entre la République centrafricaine, le Cameroun et le Congo. On estime que jusqu'à 200 éléphants sont tués chaque année en République centrafricaine et au Congo.

– A cause du braconnage, le rhinocéros noir d'Afrique de l'Ouest – l'une des espèces les plus menacées au monde, qui compte peut-être moins de dix individus – a été complètement éliminé de la République centrafricaine.

En 2000, la République centrafricaine a adopté de nouveaux codes d'exploitation minière pour suivre les directives du FMI. En 2001, cette nation a adopté une nouvelle loi de finances prévoyant une diminution

des taxes sur l'exportation des minéraux. On peut s'attendre à ce que ces mesures provoquent des dégâts supplémentaires dans les zones naturelles de ce pays. (Bulletin N° 54 du WRM, janvier 2002)

## **République démocratique du Congo : les téléphones portables, la destruction des forêts... et la mort**

Pourrait-on imaginer que les téléphones portables sont tachés de sang, de celui de 3,5 millions de morts depuis 1998 ? Et qu'il en arrive de même avec certains jeux vidéo pour enfants ? Et que les mégatechnologies contribuent à la déprédation des forêts et à la spoliation des riches ressources naturelles des peuples paradoxalement appauvris ?

Dans le cas de ces nouvelles technologies, ce qui est en jeu est le coltan. Il s'agit de deux minerais, le columbium et le tantale (de là le nom coltan), qui se trouvent associés dans la nature. Le tantale est un métal rare, dur et dense, très résistant à la corrosion et aux températures élevées, et excellent conducteur de l'électricité et de la chaleur. Utilisé dans les microchips (puces électroniques) des batteries des téléphones portables pour rallonger leur durée de fonctionnement, il a boosté les ventes de ces appareils et il est prévu qu'en 2004 elles atteignent le million d'unités. A ceci s'ajoute le fait que son extraction n'exige pas de gros investissements – on l'obtient en creusant la glaise – et qu'il est facile à vendre, ce qui fait que les entreprises concernées réalisent de gros bénéfices.

Même s'il est extrait au Brésil, en Thaïlande et principalement en Australie (premier producteur mondial de coltan), 80% des réserves mondiales se trouvent en Afrique. Et dans ce continent-là, la République démocratique du Congo concentre plus de 80% des gisements où dix mille mineurs travaillent dur, dans la province de Kivu (à l'est du Congo), un territoire occupé depuis 1998 par les armées du Rwanda et de l'Ouganda. Toute une série d'entreprises se sont créées dans cette zone, en association avec les grands capitaux transnationaux, les gouvernements locaux et les forces militaires (de l'État ou de la guérilla) qui se disputent le contrôle de la région pour l'extraction du coltan et d'autres minerais. L'ONU n'hésite pas à affirmer que ce minerai stratégique finance une guerre que l'ancienne Secrétaire d'État des

États-Unis, Madeleine Albright, a dénommée « la première guerre mondiale africaine » (guerres mondiales étant celles où les grandes puissances se répartissent le monde) et il en est une de ses causes.

En août 1998, le Rassemblement congolais pour la Démocratie (RCD) a lancé une rébellion dans la ville de Goma, soutenue par l'Armée patriotique du Rwanda. A partir de ce moment-là, deux factions pas très précisément définies sont entrées en guerre et entretiennent depuis un conflit derrière lequel, au-delà du mythe des rivalités ethniques, se trouvent les anciennes puissances coloniales qui continuent de saccager les richesses de l'Afrique post-coloniale. D'un côté, se trouvent le RCD et les gouvernements du Rwanda et de l'Ouganda, soutenus par les États-Unis, qui disposent de bases militaires telles que celle construite au Rwanda par la société nord-américaine Brown&Root, sous-division de Halliburton, où des forces rwandaises s'entraînent et qui fournit le soutien logistique aux troupes de la RDC ainsi que des hélicoptères de combat de l'armée des États-Unis et des satellites d'espionnage. De l'autre, la République démocratique du Congo (dirigée par un des fils de Kabila, suite à l'assassinat de celui-ci par des Rwandais), l'Angola, la Namibie et le Zimbabwe.

Mais derrière les États, ce sont les entreprises qui se répartissent la zone. Des sociétés mixtes ont été créées dans ce but, dont la plus importante est la SOMIGL (Société minière des Grands Lacs), une entreprise créée en novembre 2000 et formée de Africom, Premeco, Cogecom et Cogear, les deux dernières étant belges (ce n'est pas pour rien que la RDC, ancien Congo belge, a été une colonie de la Belgique). Les restantes sont : l'entreprise fantôme Cogear (qui dispose d'une adresse factice en Belgique), Masingiro GmbH (allemande) et plusieurs autres qui ont cessé leurs activités en janvier 2002 pour diverses raisons (chute du prix du coltan, conditions de travail difficiles, suspension des importations de coltan provenant de la RDC) et qui sont en attente d'une amélioration de la situation : Sogem (Belgique), Cabot et Kemet (États-Unis), et l'entreprise mixte (États-Unis – Allemagne) Eagles Wings Ressources (dont le siège est maintenant au Rwanda), entre autres.

Les compagnies de transport appartiennent à des parents proches des présidents du Rwanda et de l'Ouganda. Dans ces véritables zones

militaires, les compagnies aériennes privées rentrent des armes et repartent avec des minéraux. La plupart du coltan extrait est postérieurement raffiné par un nombre réduit de sociétés d'Allemagne, des États-Unis, du Kazakhstan et de l'Extrême Orient. La filiale de Bayer, Starck, produit 50% du tantale en poudre au niveau mondial. Des dizaines d'entreprises sont concernées par le trafic et l'élaboration de ce minerai, avec la participation de grandes entreprises monopolistes de Belgique, d'Allemagne, des Pays-Bas, de Suisse, des États-Unis. Et pour couronner le tout, la Banque de Commerce, du Développement et de l'Industrie, créée en 1996 et dont le siège se trouve dans la capitale du Rwanda (Kigali), est le correspondant de la CITIBANK dans la zone concernée et mobilise de grosses sommes d'argent provenant des opérations associées au coltan, à l'or et aux diamants. Trente-quatre entreprises importent du coltan du Congo ; parmi celles-ci, 27 sont occidentales, la plupart d'entre elles étant belges, hollandaises et allemandes.

La compagnie aérienne belge Sabena, une des responsables du transport du minerai depuis Kigali (capitale du Rwanda) jusqu'à Bruxelles, et associée à American Airlines, a annoncé le 15 juin la suspension du service, suite à la pression de la campagne mondiale « Pas de sang sur mon portable ! » qui appelle à ne pas acheter des téléphones portables contenant du coltan en raison du rôle de celui-ci dans la prolongation de la guerre civile au sein de la RDC. Suite à cette campagne, l'Institut de recherche belge International Peace Information Service (IPIS) a élaboré, en janvier 2002, le document « Supporting the War Economy in the DRC. European Companies and the Coltan Trade » (Le soutien à l'économie de guerre de la RDC. Les entreprises européennes et le commerce du coltan), qui présente des preuves écrites du rôle des entreprises en tant que protagonistes de la guerre par leur coopération avec les militaires et qui appelle à prioriser l'importance internationale du marché de coltan par-dessus l'aspect local.

Les principales zones d'extraction de coltan s'enfoncent dans des forêts, comme celle d'Ituri. L'irruption de commandos militaires et de travailleurs (beaucoup d'entre eux dépossédés de leurs terres et de leurs ressources, à la recherche de meilleurs revenus), l'installation de campements miniers, la construction de chemins par où arriver et



sortir le précieux minéral, tout conspire contre la forêt dans son ensemble. Les forêts, qui rendaient des services nombreux à la région et aux populations environnantes, qui constituaient autrefois les terres ancestrales des peuples autochtones de chasseurs-cueilleurs tels que les Mbuti, qui étaient des réserves de gorilles et d'okapis et l'habitat d'éléphants et de singes, sont devenues le théâtre de la guerre et de la déprédation.

Le journaliste africain Kofi Akosah-Sarpong a même manifesté : « D'une manière générale, le coltan n'est pas en train d'aider les habitants locaux. En réalité, il est la malédiction du Congo ». Il a également révélé l'existence de preuves de contamination par ce minéral, et qu'elles mettent en évidence les rapports entre la présence de coltan et les déformations congénitales des bébés de la zone minière qui naissent avec les jambes arquées.

Loin d'être propres et innocentes, ces technologies, sur lesquelles sont édifiées la « globalisation » et sa concentration de capitaux, polluent et interrompent l'épanouissement de la vie et ses manifestations multiples et riches. Entre-temps, sur la tombe des 2 000 enfants et paysans africains qui meurent quotidiennement au Congo, pouvons-nous, distraitement, continuer à utiliser nos portables ? (Bulletin N° 54 du WRM, janvier 2002)

### **Sénégal : le gouvernement limite l'activité minière afin de protéger les forêts**

Le Sénégal a annoncé qu'aucun nouveau permis ne sera octroyé pour l'exploitation de carrières ou de mines dans les 233 zones de conservation des forêts du pays. Le gouvernement d'Abdoulaye Wade a manifesté qu'il allait encourager les compagnies déjà installées dans ces régions à transférer ailleurs leurs activités, dans le cadre d'un effort visant à réduire la déforestation et à protéger l'environnement.

Le ministre de l'Environnement, Modou Fada Diagne, a déclaré que son ministère entreprendra bientôt des négociations avec les compagnies minières qui opèrent dans les cinq millions d'hectares de réserves naturelles et de parcs nationaux, dans le but de les installer à un autre endroit. Il a ajouté que l'octroi de nouveaux permis d'extraction

minière dépendrait de l'approbation préalable d'études d'impact environnemental et social, et de l'engagement des compagnies concernées dans la restauration de l'environnement dans leur état originel, une fois finie l'extraction de minéraux.

Cette nouvelle politique vise en particulier à réduire la déforestation autour de la capitale, Dakar, et des villes de Tambacounda, Louga, Thies et Kaolack. D'après l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation, le Sénégal a perdu plus de 45 000 hectares de forêt entre 1990 et 2000. Pour les experts environnementaux, l'expansion incontrôlée des carrières a conduit à l'érosion du littoral, à la réduction des espaces cultivables et à des affections pulmonaires et de la peau constatés chez les personnes habitant dans les environs. Le président Abdoulaye Wade n'a accordé aucun nouveau permis d'extraction minière dans les forêts depuis qu'il a été élu il y a trois ans.

Il faut espérer que l'initiative du président Abdoulaye Wade et de son ministre de l'Environnement, Modou Fada Diagne, poussera d'autres leaders Africains à suivre la même voie et à lutter pour que leurs pays ne se vident pas de leur sang. Les soi-disant « conflits » africains, qui sont en fait des guerres déclarées où des centaines de milliers de personnes sont tuées, sont le plus souvent déclenchés et alimentés par les intérêts miniers, où les sociétés étrangères jouent, dans la plupart des cas, un rôle majeur. (Bulletin N° 72 du WRM, juillet 2003)

## **Tanzanie : les mines d'or, encore un problème pour le lac Victoria**

Le territoire de la Tanzanie comprend une grande variété de paysages : des montagnes, des savanes, des fourrés et des forêts. Les lacs couvrent environ 53 000 kilomètres carrés du pays. Parmi eux, le lac Victoria, d'une superficie totale de 69 490 km<sup>2</sup> – le lac est partagé entre la Tanzanie et l'Ouganda – est le deuxième lac d'eau douce le plus vaste du monde. 32.890 km<sup>2</sup> du lac appartient à la Tanzanie. Il constitue une ressource essentielle pour la vie de la région environnante, dont la population est l'une des plus denses de l'Afrique. Parmi les activités économiques qui dépendent du lac, l'agriculture, la pêche et la construction de bateaux sont les plus importantes.

La santé écologique du lac Victoria a été profondément atteinte par une combinaison de facteurs de dégradation de diverses natures, tels que l'élimination de la végétation naturelle sur ses berges, l'expansion de l'industrie exportatrice de poisson, la disparition d'espèces de poissons, l'eutrophisation de l'eau et le déversement d'effluents non traités produits par plusieurs industries. Le mode de vie traditionnel des communautés côtières a été perturbé, et l'on craint qu'elles puissent disparaître en raison de la dégradation du lac.

Il faut chercher l'origine de cette situation lamentable dans les premières décennies du XXe siècle, lorsque les colonisateurs britanniques ont commencé l'exploitation du bassin du lac Victoria, qu'ils continuée après l'indépendance politique du pays en 1963. A l'époque coloniale, les forêts environnantes ont été abattues, et asséchés les marais qui faisaient partie de ce complexe hydrologique. A leur place ont été plantées des cultures commerciales, comme le thé, le café et le sucre, qui ont grandi en nombre et en étendue le long des années. Ces cultures étant fondées sur la méthode agricole de la « révolution verte », un volume considérable de produits chimiques y sont utilisés, qui s'écoulent dans les rivières pendant la saison des pluies et aboutissent dans le lac, provoquant l'eutrophisation et fournissant les nutriments nécessaires à la prolifération d'algues qui altèrent la dynamique de la masse d'eau.

La croissance excessive des activités économiques dans le lac et ses alentours a dépassé la capacité de l'écosystème. Non seulement les terres voisines, mais le lac lui-même, sont soumis à la surexploitation. Avec l'introduction des méthodes modernes, la pêche excessive est devenue un problème, et les captures ont chuté. Une étude de la situation du lac menée en 1980 a révélé que la composition de la biomasse était absolument altérée. De ce fait, les populations de petits poissons, qui étaient le moyen de subsistance traditionnel des communautés locales, ont été décimées par des prédateurs plus grands et par la pêche abusive.

Les industries polluantes situées à proximité du lac (du textile et les tanneries aux papeteries et brasseries) viennent s'ajouter aux causes de la situation actuelle. Une étude récente a montré que les usines situées dans le territoire tanzanien produisent chaque jour deux millions

de litres d'effluents non traités et de déchets industriels qui se déversent dans le lac.

Et pour aggraver encore les choses, en juin dernier une nouvelle activité, extrêmement polluante, a démarré dans la région : l'extraction d'or. Les compagnies concernées sont Ashanti Goldfields, du Ghana, et AngloGold, d'Afrique du Sud. Le président de la Tanzanie, Benjamin Mkapa, a inauguré la mine d'or Geita, la plus grande de l'Afrique orientale, située à 20 kilomètres du bord Sud du lac Victoria ; il a même promis davantage de stimulations pour l'investissement dans ce secteur.

Les environnementalistes tanzaniens et ougandais ont exprimé leur opposition catégorique à l'extraction d'or. Ils ont alerté qu'il existe un risque élevé que le cyanure de sodium, un poison dangereux utilisé pour séparer l'or du minerai, aboutisse dans le lac, véhiculé par ses affluents, avec des conséquences négatives additionnelles pour ce système hydrologique déjà endommagé. Le secteur académique des deux pays a lui aussi manifesté son inquiétude et critiqué durement le gouvernement tanzanien pour avoir appuyé un projet qui menace l'environnement du lac et la vie des communautés résidant autour de lui. Il a été souligné que l'industrie minière aura des effets négatifs sur l'économie de la région et du pays, puisque l'Union européenne entend interdire toutes les importations de poisson d'Afrique orientale à cause de la présence de substances toxiques dans la chair de ces poissons. (Bulletin N° 39 du WRM, octobre 2000)

## **Tanzanie : perte de biodiversité liée à l'agriculture commerciale et à l'industrie minière promues par le FMI**

La Tanzanie a des forêts en profusion, dont le type dominant est la forêt ouverte d'essences à bois dur, mais où l'on trouve aussi des forêts fermées et des mangroves. Ses 33,5 millions d'hectares de couvert forestier, très riches en diversité biologique, représentent un tiers du territoire du pays.

Or, cette diversité biologique est menacée, de façon directe ou indirecte, par plusieurs processus qui ont impliqué le défrichage des terres boisées à un rythme de 400 000 hectares par an pendant les deux dernières

décennies. L'un de ces processus nuisibles concerne la substitution des forêts par des cultures commerciales et des mines, ce qui est à son tour lié aux politiques orientées à l'exportation largement appliquées à l'échelon national et mondial.

Ces dernières années, le gouvernement de la Tanzanie a accordé une forte priorité au développement de la production agricole destinée aux marchés d'exportation. Emporté par le va-et-vient des prix établis par des groupes économiques puissants, avec la chute des prix de ses principales exportations et l'augmentation du coût des produits importés le pays a subi le même triste sort d'autres pays du Sud. En 1986, la Tanzanie a signé un accord d'ajustement structurel avec le Fonds monétaire international (FMI), et a continué à signer des accords de prêts pendant les quinze années qui ont suivi, alourdissant ainsi son endettement. A la fin des années 90, le remboursement annuel de la dette atteignait une moyenne de 438 millions de dollars US, soit 37% des recettes totales d'exportation.

Le programme d'ajustement structurel associé aux prêts du FMI exige la mise en oeuvre de certaines politiques, telles que la stimulation de l'agriculture à grande échelle destinée à l'exportation (par exemple, par l'élimination des impôts aux exportations agricoles), ou l'encouragement de l'extraction de pierres précieuses ou autres minéraux par des compagnies nationales et étrangères.

Entre 1980 et 1993, 25% des forêts du pays ont disparu. L'abattage, la déforestation et les mines en ont été les causes principales, mais presque la moitié de la perte des forêts a été due à l'agriculture pour l'exportation. Dans le district de Simanjiro, plus de 50 000 hectares ont été défrichés et destinés à la plantation de haricots. Quatre-vingts grandes fermes commerciales, qui vont de 90 à 13 000 hectares, sont consacrées à cette production qui est surtout exportée aux Pays-Bas, et qui a provoqué le déplacement des habitants masaï.

Pendant ce temps, la production agricole pour la consommation intérieure est restée faible, et le modèle de production dominant a impliqué le déplacement de milliers de résidents, des problèmes d'ordre foncier, et l'accroissement de la pauvreté. En outre, les grandes compagnies minières ayant acquis de vastes concessions, les

agriculteurs et bergers locaux ont perdu leur accès à la terre et leurs droits sur l'eau, et les forêts ont été saccagées pour fournir aux mines le combustible nécessaire. Ainsi, les forêts ont été perdues autant comme moyen de subsistance pour la population que comme habitat pour la faune.

Presque dix années se sont écoulées depuis le lancement de la Convention sur la diversité biologique. Durant ces dix années, les programmes d'ajustement structurel ont continué d'imposer leurs politiques en Tanzanie, et d'approfondir les différences dans le monde : les pays appauvris du Sud, riches en biodiversité, qui produisent ce que consomment les marchés du Nord, riches en argent. Tout le monde sait – du moins, au niveau des décideurs – quelles sont les causes de la perte de biodiversité. Le FMI et la Banque mondiale le savent. Le gouvernement tanzanien le sait. Les sociétés transnationales le savent. Les gouvernements des pays consommateurs le savent. Et pourtant, les tendances destructrices ne diminuent pas : au contraire, elles augmentent.

Ce scénario montre bien que les pays du Sud tels que la Tanzanie, qui se situent du côté faible de « l'ordre international », sont poussés par les institutions multilatérales, et par les pays du Nord qui les dirigent, à appliquer les politiques qu'on leur impose. Or, ces politiques sont absolument contraires à la durabilité, puisqu'elles impliquent, à tous les niveaux, la destruction ou la dégradation de la diversité biologique des pays concernés. La volonté politique des gouvernements du Sud est donc une condition nécessaire, mais non suffisante, pour la conservation de la biodiversité. C'est là précisément l'un des thèmes principaux que la Convention sur la diversité biologique doit traiter. Les délégués auront-ils le courage politique requis pour s'y attaquer lors de la prochaine rencontre d'avril à La Haye ? (Bulletin N° 56 du WRM, mars 2002)

### **Tanzanie : pillage minier canadien cautionné par la Banque mondiale**

En août 1996, les autorités du gouvernement de la Tanzanie, en collaboration avec une compagnie canadienne, la Kahama Mining Corporation Ltd., ont expulsé de leurs terres par la force plus de 400 000

mineurs artisanaux, paysans, petits commerçants et leurs familles, de la zone dénommée Bulyanhulu, région de Shinyanga, au Centre-Ouest de la Tanzanie. KMCL était à ce moment-là une filiale propriété de Sutton Resources, une entreprise dont le siège se trouve à Vancouver, au Canada.

Les expulsions se sont concrétisées à l'issue de deux années de conflits entre les mineurs et la compagnie au sujet du contrôle des dépôts d'or de Bulyanhulu. Peu de jours après l'opération d'expulsion, des dénonciations graves ont été faites d'après lesquelles plus de 50 mineurs artisanaux seraient morts, enterrés vivants dans les mines lorsque les autorités et les fonctionnaires de la compagnie ont décidé de colmater les puits d'extraction.

Le gouvernement tanzanien a refusé d'enquêter sur les atrocités dénoncées. Aucune indemnisation n'a jamais été versée, ni pour la perte des propriétés, ni pour la perte des vies humaines. Et les avocats tanzaniens Tundu Lissu et Rugemeleza Nshala, membres de l'organisation Lawyers' Environmental Action Team (LEAT), qui ont organisé une campagne sur les assassinats dénoncés, ont été accusés de sédition, en arguant qu'ils auraient dû fournir des preuves à l'appui de leurs dénonciations.

En mars 1999, la Barrick Gold Corporation, un autre géant minier canadien, est devenue propriétaire des gisements de Bulyanhulu en rachetant la Sutton Resources ainsi que sa filiale tanzanienne. L'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA), qui s'occupe des risques politiques du Groupe Banque mondiale, et la Corporation pour le développement des exportations (Export Development Corporation) du Canada ont garanti le projet, assurant l'investissement contre les risques de restriction des transferts, d'expropriation, de guerre et de troubles civils.

La Barrick Gold a construit depuis une mine d'or souterraine ultramoderne à Bulyanhulu, inaugurée à grand renfort de trompettes par le président tanzanien Benjamin W. Mkapa en juillet 2001.

Cependant, lors d'une présentation de la Révision des industries d'extraction de la Banque mondiale réalisée à Maputo, au Mozambique,

du 13 au 17 janvier 2003, la Lawyers' Environmental Action Team a fourni des évidences abondantes des impacts sociaux, environnementaux et économiques de cette mine (visiter l'adresse Internet en bas de page). Cette présentation résume ses conclusions ainsi :

« Cet investissement trône comme un monument au pillage des ressources naturelles des pays pauvres comme la Tanzanie par des sociétés multinationales des pays industrialisés et riches du Nord, et à l'appauvrissement et conséquente marginalisation des communautés, surtout rurales, des régions riches en minéraux de la Tanzanie et d'ailleurs. Il est le témoignage vivant du principe que lorsque les intérêts commerciaux multinationaux sont en jeu, les notions de loi, de bonne gestion et de respect des droits de l'homme deviennent secondaires et peuvent être écartées. C'est la preuve que la Banque mondiale œuvre presque toujours à l'encontre des intérêts de la plupart des groupes pauvres et marginalisés de la société. Le Groupe ne peut plus continuer à se vanter de son rôle dans l'allègement de la pauvreté, du moment qu'il soutient des projets aussi ruineux pour la société que la mine d'or de Bulyanhulu. » (Bulletin N° 71 du WRM, juin 2003)

## **AMÉRIQUE CENTRALE**

### **Costa Rica : une société minière canadienne prétend étouffer l'opposition**

Une fois de plus, une compagnie étrangère est une source de conflits pour les habitants de la province de Puntarenas. L'entreprise Rio Minerales, subsidiaire de la société canadienne transnationale Wheaton River Minerals Ltd, a reçu au début de cette année les permis environnementaux nécessaires pour établir une mine d'or à ciel ouvert à Bellavista de Miramar, pour l'extraction de 60 000 onces d'or par an sur une période de sept ans, par la technique de la lixiviation en cuve, qui utilise du cyanure.

Pour la mise en oeuvre de cette méthode – l'extraction à ciel ouvert – , le gisement doit couvrir de vastes étendues proches de la surface, et



la mine forme ainsi des cratères gigantesques qui peuvent s'étendre sur 150 hectares et avoir plus de 500 mètres de profondeur. De grands volumes de déchets solides et liquides sont produits, les populations voisines en sont atteintes, et le paysage est complètement transformé, ainsi que la morphologie du terrain, qui subit des modifications graves.

Connaissant les graves conséquences des mines à ciel ouvert, Marta Ligia Blanco Rodríguez, institutrice et conseillère municipale de Montes de Oro, province de Puntarenas, s'est déclarée contraire aux activités de l'entreprise Rio Minerales, tout comme le maire, Roberto Aguilar, et les autres conseillers. Aux yeux de Marta Blanco, ce projet met en danger les réserves d'eau et le droit à une vie respectueuse de l'environnement dans le canton. En raison de son opposition, elle est maintenant confrontée à un procès, à la suite d'une plainte déposée par l'entreprise minière. Le pouvoir de celle-ci est apparemment si grand qu'elle a été exemptée par le Secrétariat technique national, en septembre 1999, de l'évaluation d'impact environnemental, sous prétexte qu'il y en avait déjà une qui avait été approuvée en 1986 ; tout ce qu'on lui a exigé c'est de présenter un plan de gestion environnementale.

D'après les habitants de la région, le procès contre Marta Blanco est une mesure d'intimidation, qui montre le pouvoir des sociétés transnationales et reflète les intérêts créés autour de l'exploitation minière, intérêts qui, bien entendu, ne sont pas ceux de la communauté de Montes de Oro. Ce point de vue a reçu confirmation lorsque Rio Minerales a déposé une plainte pour « diffamation de personne juridique », affirmant que la conseillère avait attribué à la compagnie la responsabilité de « la coupe de milliers d'arbres ». La compagnie rejette cette accusation, alléguant qu'elle possède un permis d'excavation.

L'entreprise affirme également que Marta Blanco et ses collègues du Conseil « s'opposent systématiquement à tous les projets ». De son côté, la conseillère bénéficie de l'appui des voisins de la communauté, qui ne veulent pas de la mine d'or à ciel ouvert. Au cours d'une tentative de conciliation, l'entreprise minière a essayé de la faire démissionner, pour éviter qu'elle continue, avec l'ensemble du Conseil, à s'opposer à l'ouverture de la mine. Cette initiative a échoué, car il était évident qu'il s'agissait d'une atteinte à la liberté d'expression des représentants communaux.

Sonia Torres, résidente de Miramar, a signalé que ce procès est un exemple de la politique des transnationales à l'égard des personnes qui s'opposent à leurs intérêts dans n'importe quelle région du monde. « Il y a quatre ans, moi aussi j'ai été portée au tribunal pour n'avoir pas cédé aux mesures d'intimidation des employés de Posesiones Gran Galaxie S.A., une subsidiaire de la société minière canadienne Rayrock, propriétaire à l'époque du projet minier de Bellavista. »

Ces compagnies semblent avoir pris l'habitude de mener au tribunal ceux qui exercent leur liberté d'expression en défense de l'environnement, de la santé et de la vie au Costa Rica. Il serait peut-être grand temps que le gouvernement de ce pays, apparemment si préoccupé par les questions environnementales, se mette du côté de ceux qui défendent l'environnement et arrête l'expansion de cette activité minière dévastatrice. (Bulletin N° 49 du WRM, août 2001)

## **Costa Rica : le peuple dit oui à la vie, non à l'industrie minière**

Les habitants de la région Nord du Costa Rica, rassemblés dans le Front Nord d'opposition à l'industrie minière, s'opposent au projet Crucitas d'extraction d'or à ciel ouvert, et ont organisé une marche à San Carlos, sous la consigne « Oui à la vie, non aux mines ». Ils réclament la suspension des projets miniers et la promotion d'un développement durable, éco-touristique et agro-industriel, des communautés frontalières, à ce jour délaissées.

Les antécédents du projet minier Crucitas sont à chercher dans la demande initiale d'un permis de prospection, présentée le 30 août 1991 par Maurice Eugene Coates, géologue canadien, en représentation de l'entreprise Vientos de Abangares S.A. En 1995, il a été certifié que la totalité du capital social de l'entreprise en question appartenait à la société Placer Dome de Costa Rica S.A., dont le président était à l'époque William Earl Threlked, géologue nord-américain, et le trésorier Robert Pease, géologue d'origine canadienne. A son tour, la totalité du capital social de Placer Dome de Costa Rica S.A. appartenait à Placer Dome Latin America Limited, dont les fondés de pouvoir étaient William Earl Threlked, nord-américain, et Rober Bruce Pease, canadien. En 1998, Placer Dome Latin America a entrepris de vendre son projet

au Costa Rica, par la vente des actions de Placer Dome de Costa Rica. L'opération a été conclue en 1999 en faveur de l'entreprise canadienne Lyon Lake Mines Ltd, laquelle a changé de nom pour devenir Industrias Infinito Sociedad Anónima (IISA).

Le 13 mars, IISA a présenté au Secrétariat technique national environnemental (SETENA) l'étude d'impact environnemental du projet Crucitas en question. Le fait que cette étude ait été présentée au SETENA – au milieu de l'opposition communale et nationale, et de celle des deux candidats à la présidence du pays – est interprété comme une manoeuvre pour accélérer le plus possible le processus. En effet, la compagnie est consciente que l'opposition au projet est totale, et que celui-ci n'est appuyé que par le gouvernement actuel, qui a mis les ressources nationales à la disposition des sociétés transnationales. A l'appui de cette affirmation, on souligne que le ministère de l'Environnement et de l'Énergie (MINAE) a octroyé la concession d'exploitation le 17 décembre 2001, par la Résolution N° R-578-2001-MINAE, de manière tout à fait furtive.

Les droits d'exploitation minière dans cette région de 305,9 hectares sont valables pour une période de dix ans à compter du 16 janvier 2002, et la technologie à utiliser sera celle des mines à ciel ouvert avec lixiviation au cyanure. Or, cette technologie est interdite à l'heure actuelle dans de nombreuses parties du monde en raison de la contamination généralisée qu'elle implique. En plus de la dégradation de l'environnement, provoquée surtout par l'utilisation du cyanure, cette activité exigera aussi le défrichage d'une grande étendue de forêt.

Conscientes des dommages écologiques et sociaux que subira la région, les autorités communales ont déclaré qu'il « n'est pas admissible que l'on permette la destruction de notre flore et de notre faune, en échange d'une somme de misère, qui est ce qui va rester en définitive dans le pays ».

Les considérations d'ordre environnemental et social n'ont que peu de place dans le contexte des indices d'investissement-bénéfice, de l'ouverture totale du marché, de la vente sans restrictions de nos ressources naturelles, de la privatisation ou la vente d'entreprises à des capitaux étrangers. Mais le peuple du Costa Rica, qui subit ces

politiques, sait qu'il doit défendre la nature pour défendre sa vie. Et c'est ce qu'il fait. (Bulletin N° 56 du WRM, mars 2002)

## **Costa Rica : une résolution encourageante vers le moratoire des activités minières et pétrolières**

Le 11 mars 2002, la Commission plénière du Secrétariat technique national pour l'Environnement du Costa Rica (SETENA) a carrément rejeté l'Étude d'impact environnemental (EIE) présentée par l'entreprise Industrias Infinito S.A. (IISA) pour le Projet minier Crucitas, situé dans la zone de la Concession d'Exploitation minière accordée par le ministère de l'Environnement et de l'Énergie (MINAE) du gouvernement précédent.

Le MINAE avait octroyé la concession d'exploitation mentionnée le 17 décembre 2001, par la Résolution R-578-2001-MINAE. Cette concession avait été accordée de manière tout à fait réservée. Le décret n'a été rendu public que le 30 janvier 2002, deux jours avant les élections, ce qui rendait presque impossible d'interjeter appel. Mais les communautés du Nord du pays ont réagi, et lors d'une grande mobilisation effectuée le 22 mars 2002 elles ont répudié la décision et mis au clair qu'elles ne permettraient pas la réalisation d'une activité aussi nuisible.

L'antécédent du projet minier Crucitas est le permis de prospection minière accordé, lui aussi furtivement, le 1er octobre 1993, sur la base duquel des travaux de prospection conduits pendant cinq ans ont abouti à la découverte d'un gisement important d'or. Le 13 décembre 1999, une demande de concession d'exploitation minière a été présentée à la direction de la Géologie et des Mines. Le dossier de cette demande porte le numéro 2594. Les droits d'exploitation minière prévus dans la concession sont valables pour une période de 10 ans à compter du 16 janvier 2002.

Le rejet récent de la part de SETENA est fondé sur des raisons légales, telles que la non-présentation de la carte d'identité juridique et l'introduction d'une modification dans l'utilisation de la terre. Parmi les aspects techniques considérés figure la mauvaise définition de l'aire

d'influence du projet qui, d'après SETENA, aurait dû se situer dans le bassin inférieur du fleuve San Juan. Du point de vue social, il aurait fallu prévoir que la situation de pauvreté provoque l'installation de nouvelles populations ; en outre, il n'a pas été tenu compte des antécédents de conflits suscités par la tentative de prospection antérieure. L'importance touristique et archéologique de la région est un autre aspect social important qui a été également ignoré. Un point qui mérite une analyse rigoureuse et qui suivant SETENA a été traité de manière négligente est l'utilisation et le maniement de substances toxiques telles que le cyanure. D'autre part, il n'existe pas de plan de fermeture, et les plans de contingence sont déficients.

La résolution établit également que les études sur lesquelles s'appuie l'EIE ne sont pas actualisées, que les évaluations sur le terrain sont insuffisantes, et que des données sur la composition de la flore ont été omises. Pour la commission plénière du SETENA, l'élimination de 108 hectares de forêt primaire et de 117 hectares de forêt secondaire provoquera la disparition d'espèces déjà menacées d'extinction.

Un autre aspect important concerne les engagements internationaux, par lesquels le pays est tenu d'évaluer les projets frontaliers conjointement avec les autres pays centraméricains. A cet égard, l'EIE ne fait aucune estimation des effets du projet sur le grand bassin du fleuve San Juan, qui se trouve dans la zone limitrophe du Costa Rica concernée par les plus grands conflits diplomatiques, juridiques et migratoires. En outre, la résolution explicite que le territoire du Nicaragua aurait dû être inclus dans l'aire d'influence.

OILWATCH Costa Rica considère cette décision comme un pas supplémentaire vers le moratoire. « Nous nous réjouissons de cette résolution et nous espérons que la possibilité d'ouvrir des mines d'or à Miramar de Puntarenas sera fermée, et que le SETENA rejettera catégoriquement la prospection pétrolière dans la Zone Nord. Avec cela, plus la dérogation de la loi sur les hydrocarbures et l'approbation d'un moratoire, le Costa Rica sera à l'avant-garde internationale », a argumenté Mauricio Alvarez, facilitateur d'OILWATCH. (Bulletin N° 68 du WRM, mars 2003)

## **Costa Rica : le golfe de Nicoya et l'eau potable de la région menacés par l'extraction d'or**

L'industrie minière est une des activités que le partage international du travail a imposées aux pays du Sud riches en ressources naturelles. Pourtant, en aucun cas cette activité n'a abouti au bien-être général dans les pays en question, où elle a plutôt joué le rôle d'une malédiction.

Au Costa Rica, le Comité d'opposition à l'industrie aurifère dénonce activement les impacts, nombreux et dévastateurs, des mines elles-mêmes, de l'élimination des déchets miniers, du transport du minerai et de son traitement qui, très souvent, utilise ou produit des substances dangereuses.

Malgré la forte opposition des communautés et de la municipalité, le 30 janvier 2001 le gouvernement du Costa Rica autorisa la société canadienne Glencairn à mettre en oeuvre un projet d'extraction d'or à ciel ouvert par lixiviation (c'est-à-dire par l'application de produits chimiques, en l'occurrence le cyanure, pour filtrer et séparer le métal des autres minéraux). Le projet prévoit l'extraction de 560 000 onces d'or sur une période d'un peu plus de sept ans, et implique la production additionnelle de 15 millions de tonnes de déchets.

La mine de Glencairn a été creusée à 14 kilomètres du golfe de Nicoya, un estuaire marin de grande beauté, où il y a des îles rocheuses et des falaises, une vaste mangrove et une diversité biologique exceptionnellement élevée. Quatre îles du golfe ont été classées comme Refuges de vie sauvage, de même que le Parc national Palo Verde, le marais le plus important du Costa Rica, qui abrite une grande variété d'animaux en péril d'extinction. D'autre part, plus de cinq mille pêcheurs artisanaux dépendent de ce golfe.

Les mines à ciel ouvert impliquent en général l'élimination de la végétation de la zone, le dynamitage et l'extraction de la roche et des matériaux qui couvrent le gisement, et encore du dynamitage pour obtenir des fragments plus petits. Ces activités ont pu être la cause des glissements de terrain récemment survenus le long du fleuve Ciruelas dans la région proche de la mine, laquelle a toujours été sujette aux éboulements, surtout dans les périodes d'inondation. Le danger qui

s'y ajoute à l'heure actuelle est que cette terre contaminée de cyanure, aboutissant dans le fleuve, peut compromettre les réserves d'eau potable de la ville de Miramar et les riches estuaires du golfe de Nicoya.

Sur la base des accusations du Comité d'opposition à l'industrie aurifère, l'association CEUS du Golfe (Comunidades Ecologistas Usuarías del Golfo de Nicoya) a demandé au Secrétariat technique national de l'environnement (SETENA) d'enquêter au sujet des éboulements mentionnés, qui peuvent être aussi bien la conséquence des travaux de construction dans cette région au sol fragile, que celle des déplacements de terre effectués pour dresser les bâtiments. L'association exhorte aussi à écrire à la compagnie et au gouvernement du Costa Rica pour réclamer de « stopper l'extraction d'or à Miramar, parce que ce n'est pas en ruinant l'eau et le golfe de Nicoya qu'on fait des affaires ». (Bulletin N° 80 du WRM, mars 2004)

### **Honduras : tout ce qui brille n'est pas or**

Le soleil se couche sur la Vallée de Siria ; la température est au-dessus des 38 degrés Celsius. C'est une vallée, et elle a toujours été chaude, mais jamais auparavant la chaleur n'y avait atteint les niveaux d'aujourd'hui. Les rivières et les torrents ne sont plus qu'un souvenir ; ils ressemblent maintenant à des routes désertiques et poussiéreuses, par suite de la déforestation et de l'extraction de milliers de mètres de sable.

Ce ne sont là que les premiers effets de l'exploitation minière effectuée par la mine San Martín dans la municipalité de San Ignacio, située à quelque 70 kilomètres au nord de la capitale. C'est ici, dans cette municipalité et plus précisément dans le village de Palos Ralos, que l'on a vérifié l'existence d'un énorme gisement d'or, qui contiendrait de 600 mille à un million d'onces du précieux métal.

En 2001 seulement, l'entreprise Entre Mares en a extrait plus de cent mille onces d'or. Pour ce faire, elle a utilisé environ six mille tonnes de cyanure de sodium, ce qui représente 16,5 tonnes par jour pour le traitement quotidien de 18 mille tonnes de rochers. A partir de ces données, on estime que cette société transnationale a eu dans cette période des recettes brutes supérieures aux 25 millions de dollars.

On entend le bruit assourdissant des machines qui concassent les pierres et soulèvent un épais nuage de poussière de plusieurs mètres de haut. Une clôture de fils de fer de plus d'un kilomètre de long entoure la mine San Martín.

La sécurité est extrême à l'intérieur de l'entreprise. Des gardes armés distribués dans tous les secteurs garantissent la normalité requise par la direction d'Entre Mares, une société subsidiaire de la transnationale Glamis Gold Ltd. de Reno, Nevada, États-Unis, qui bénéficie d'une concession pour l'exploitation de la mine San Martín.

Des machines grandes et puissantes circulent dans l'enceinte, où l'on observe en plein air la roche arrosée de cyanure. La couleur dominante est le ton rougeâtre de la terre. Il y avait jadis une montagne dans le village de Palo Ralo, mais elle n'existe plus aujourd'hui. Il n'y a plus d'arbres, il n'y a plus de vie, il ne reste que le souvenir de la montagne disparue.

La vallée de Siria a changé, et elle ne sera plus jamais la même ; environ sept mille arbres ont été abattus, et plusieurs milliers d'autres vont bientôt subir le même sort. Les sources d'eau s'épuisent. Bientôt, aucun être ne pourra survivre dans le climat désertique de la région, par l'action d'une société minière et des autorités étatiques telles que le ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement, qui cautionnent le désastre écologique existant.

Lorsqu'elle a débarqué au Honduras, la société Entre Mares apportait un paquet d'illusions pour les habitants de la vallée ; beaucoup d'entre eux ont été pleins d'espoir en entendant que le village allait prospérer et qu'ils allaient gagner suffisamment d'argent pour résoudre leurs problèmes économiques.

Mais il n'en a pas été ainsi. Deux années après le début des opérations, le développement promis n'est toujours pas visible ; les bénéfices sont infimes, comparés à la dévastation massive des forêts et des sources d'eau pratiquée pour l'extraction de l'or.

Adin Escoto, originaire de San Ignacio et chauffeur de poids lourds, raconte qu'il a rempli une demande d'emploi il y a deux ans, mais



qu'on ne lui a pas encore donné la possibilité de travailler dans l'entreprise minière. « Lorsqu'ils sont venus, ils ont promis qu'il y aurait du travail pour beaucoup d'entre nous ; je préfère travailler ici, parce que c'est ici que je suis né et que vit ma famille, mais je travaille à Olancho pour une entreprise forestière, et je ne viens dans le village que de temps en temps », a-t-il souligné.

Il a remarqué de même que la société minière n'a pas tenu les promesses qu'elle avait faites au peuple de San Ignacio. « Ils ont dit qu'ils allaient paver les rues, mais elles sont toujours comme avant ; ils ont promis du travail, mais il y en a pour quelques-uns seulement, qui viennent pour la plupart d'autres endroits ; et en plus ils ont nui à l'environnement », a dit Escoto.

L'opération à ciel ouvert est une technique minière qui atteint la surface de la terre, y compris les forêts, et qui consiste à retirer chaque jour des milliers de tonnes de terre et de rochers pour en extraire l'or, qui s'y trouve en particules microscopiques, d'après l'explication de Juan Almendares Bonilla, médecin, ancien recteur de l'Université nationale autonome du Honduras, professeur universitaire et environnementaliste de renom.

« La technique à ciel ouvert provoquera la libération dans l'environnement de métaux lourds fortement toxiques, et cela aggravera la détérioration écologique et les maladies », assure-t-il avec inquiétude.

D'après cet environnementaliste, la méthode en question est utilisée par la société minière parce que l'or est présent sous la forme de particules microscopiques, au lieu de constituer des filons ou d'être concentré en un seul endroit, de sorte qu'il ne peut pas être extrait par des méthodes souterraines (puits et tunnels). Ainsi, la compagnie déplace quotidiennement 18 mille tonnes de terre pour en tirer le minéral, en l'arrosant de cyanure et de milliers de litres d'eau.

« L'entreprise a coupé des milliers d'arbres pendant les activités de construction ; elle a contaminé de poussière les poumons de la population, qu'elle laisse maintenant sans eau », se lamente Almendares, critiquant en même temps les autorités qui ne font rien pour freiner la destruction.

Pour lui, cette méthode est la plus nuisible à l'environnement et aux êtres humains : d'abord, parce qu'elle détruit la flore, qu'elle soumet la faune à un déséquilibre écologique, et qu'elle exige de grandes quantités d'eau pour l'extraction du minéral ; ensuite, par l'utilisation de forts volumes de cyanure, l'un des poisons les plus mortels qui soient.

Pour le psychologue Daniel Matamoros, le bruit excessif produit par les machines provoque plusieurs effets, autant sur le personnel au travail que sur les personnes qui habitent à proximité de la mine. « Au niveau physiologique, le bruit provoque le stress, en empêchant la personne de se reposer normalement en raison de la tension permanente ».

Il assure d'autre part que la poussière provoque des maladies respiratoires, des poumons et des bronches, ainsi que la surdité et des affections d'origine allergique qui peuvent devenir chroniques sans les soins médicaux appropriés.

« Lorsque les gens ont des attentes favorables, mais découvrent peu après qu'elles sont fausses, ils éprouvent du ressentiment, se sentent affectés et impuissants, parce qu'ils ne peuvent rien faire pour revenir à leur état précédent », a dit l'expert, à propos du transfert de toute la communauté de Palo Ralo à un autre secteur de la municipalité. « Ils se sentent affectés parce qu'on leur a changé leur mode de vie et brisé leurs traditions », a affirmé le psychologue.

Pourtant, rien de tout cela ne semble inquiéter l'entreprise minière ni les organismes du gouvernement, et Almendares résume ironiquement la situation lorsqu'il dit : « L'opération au cyanure à ciel ouvert est utilisée parce qu'elle est plus économique pour l'entreprise ; c'est une option qui sauvegarde les intérêts de la société minière plutôt que ceux du pays. Ce qui est tout à fait logique, lorsque ce qui compte c'est l'accumulation de richesses, et non les conditions environnementales et humaines ». (Bulletin N° 71 du WRM, juin 2003)

## **Honduras : le meurtre d'un journaliste opposé à l'industrie minière**

Le soir du 26 novembre 2003, le journaliste Germán Antonio Rivas a été tué d'une balle dans la tête. Il était directeur général de la chaîne

de télévision Corporación Maya Visión, qui émet depuis la ville de Santa Rosa de Copán, sur la frontière du Guatemala. Il dirigeait le journal télévisé « CMV-Noticias », bien connu pour son attitude critique à l'égard de l'installation d'une opération minière à l'intérieur du parc national Guisayote, dans le département d'Ocotepeque, et pour sa mise en cause des activités de la société minière en raison des impacts qu'elles risquent d'avoir sur l'environnement et sur la conservation des ressources naturelles.

Rivas avait survécu à une tentative de meurtre le 24 février, et reçu des menaces anonymes par téléphone. Il était convaincu à l'époque que l'attaque et les menaces étaient liées à la couverture télévisée qu'il faisait à l'époque des dégâts provoqués par la compagnie Minerales de Occidente (MINOSA) et, en particulier, d'un déversement de cyanure dans le fleuve Lara, tributaire du fleuve Higuito où la ville de Santa Rosa s'approvisionne en eau potable. « Je n'ose pas confirmer [que j'étais dans la mire à cause de cette couverture], bien que je n'en écarter pas la possibilité. Si je le disais je mettrais en grave danger ma vie et celle de ma famille », avait-il admis.

Dans un cas du même genre, en février dernier Marisol Tábaro, membre d'une coalition d'organisations non gouvernementales dénommée ASONOG, a été menacée de poursuites légales pour avoir mené une enquête au sujet de la mort de poissons et d'autres espèces à la suite d'une fuite de cyanure près d'une mine, dans la municipalité de La Unión, à Copán.

La police est restée muette à propos de l'assassinat de Rivas, censément parce qu'elle n'a trouvé aucun mobile de l'attentat. Est-ce que tout ce qui précède ne suffit pas pour que l'industrie minière soit considérée au moins comme un suspect possible ? (Bulletin N° 77 du WRM, décembre 2001)

## **Jamaïque : la déforestation liée à l'extraction minière, l'agriculture et le tourisme**

La Jamaïque, troisième en grandeur des îles des Caraïbes, est dominée par une longue cordillère. L'île était jadis presque entièrement couverte de forêts de quatre types, dont la distribution est déterminée par la

pluviosité : au Sud, la forêt sèche dans les plaines et les collines ; sur le plateau central, la forêt intermédiaire ; les forêts semi-humides et humides dans les collines calcaires de Cockpit Country et les montagnes John Crow, et la forêt tropicale très humide dans les plaines et les montagnes.

A l'heure actuelle, les plaines jamaïcaines ont presque toutes été défrichées pour l'agriculture, et plus de 75% de la forêt originelle ont été perdus au total. Les forêts qui restent sont surtout de type secondaire, et les seules à avoir survécu sans modifications sont celles situées en montagne, dans la partie la plus lointaine, escarpée et inaccessible de l'île.

L'ouragan Gilbert ravagea la Jamaïque en 1988, avec des pluies torrentielles et des vents violents. Les grandes inondations et les nombreux glissements de terrain qui s'ensuivirent laissèrent des morts, des gens sans foyer et une bonne part de l'infrastructure du pays détruite. Or, la nature n'était pas la seule coupable : l'érosion du sol provoquée par la déforestation croissante des montagnes jamaïcaines aggrava les effets de l'ouragan.

En effet, le pays détient un lamentable record dans la vitesse de la déforestation, en raison surtout de la croissance accélérée de l'industrie touristique et de l'expansion de l'agriculture, celle-ci consistant surtout dans des plantations de café. Tandis que l'industrie touristique remplace les plages et les forêts par des routes et des hôtels nouveaux, des pratiques agricoles inappropriées dans des terres autrefois boisées provoquent une érosion rapide qui favorise la sédimentation des fleuves en aval et les inondations. Comme dans une réaction en chaîne, ceci est à son tour la cause de la dégradation des récifs corallins et des plages qui ceinturent l'île.

Mais ce sont les mines de bauxite, deuxième source de devises étrangères après le tourisme, que l'on considère comme la cause principale de la déforestation de la Jamaïque. Car, d'une part, la bauxite est extraite dans des mines à ciel ouvert, ce qui exige d'enlever entièrement la végétation et la terre fertile, détruisant ainsi de vastes étendues de forêt ; et, d'autre part, cette industrie ouvre des routes d'accès dans la forêt, ce qui est à son tour une cause indirecte de

déforestation. Une fois les routes déblayées, les bûcherons, les producteurs de charbon et les marchands de tuteurs pour les plantations d'igname font leur entrée, et s'emparent des arbres dans les zones minières et dans leurs environs. Ainsi, l'industrie minière est responsable d'une déforestation considérable qui s'étend bien au-delà de l'emplacement de la mine.

Kaiser (qui appartient à la société nord-américaine du même nom), Alumina Partners - Alpart (propriété conjointe de Kaiser et de Norwegian Hydro) et Alcan (appartenant à Alcan Canada et au gouvernement jamaïcain) sont les principales entreprises minières en activité et, suivant les lois de la Jamaïque, leurs droits passent devant tous les autres.

Ces dernières années, la déforestation a provoqué la détérioration de plus d'un tiers des bassins versants du pays, où les fleuves et ruisseaux se sont desséchés, et les villes et villages ont souffert du manque d'eau. La diversité de la faune et de la flore est elle aussi menacée par la destruction des forêts, qui provoque en outre la perte des modes de vie traditionnels, de la connaissance des plantes locales et de leurs utilisations médicales ou autres.

Bien qu'il y ait à l'heure actuelle des plans et des projets pour gérer les forêts existantes de manière durable et restaurer les aires dégradées en plantant des arbres, il s'avère indispensable de s'attaquer aux causes directes et sous-jacentes de la déforestation, de manière à créer les conditions appropriées pour la réalisation de ces objectifs. Et si les mines de bauxite sont « la cause principale de la déforestation de la Jamaïque », c'est bien par là qu'il faudrait commencer pour renverser le processus. (Bulletin N° 50 du WRM, septembre 2001)

### **Nicaragua : une société d'exploitation minière canadienne accusée de fuite de cyanure**

La commune de Bonanza appartient à la région autonome de l'Atlantique Nord. Déjà en 1880, lorsque des gisements d'or y ont été découverts, la région a commencé à subir les conséquences de la « ruée vers l'or ». Ceci a été à l'origine de forts courants migratoires provenant de nombreuses régions du monde à la recherche du métal convoité. Aujourd'hui, les principales activités économiques de la région

restent toujours l'exploitation et le traitement industriel et artisanal du métal aurifère, ainsi que l'agriculture de subsistance.

Le 14 janvier 2003, au cours des activités d'exploitation de la société canadienne Hemconic et/ou Greenstone, s'est produit un déversement d'une solution cyanurée – utilisée dans le processus industriel d'obtention de l'or – équivalent à 30 433 gallons, avec des concentrations supérieures à 100 mg/l. L'accident était dû à des défaillances mécaniques et a été dénoncé publiquement par les habitants de la localité. D'après les techniciens de l'entreprise, l'eau cyanurée déversée dans le fleuve Bambana n'avait que 0,9 ppm (parties par million = 10<sup>-6</sup>), ce qui ne représente aucun danger pour les êtres humains.

Cependant, des agents de la santé de la communauté autochtone de Prinzubila, commune de Prinzapolka, ont rapporté la mort de sept enfants supposés avoir bu de l'eau du fleuve Bambana – au bord duquel se trouve Prinzubila – et qui auraient été empoisonnés. Cinq autres décès d'enfants ont été enregistrés dans la communauté voisine de Wasa King (commune de Rosita).

Une commission du ministère de la Santé, après avoir enquêté sur ces cas, a conclu qu'aucun de ces décès n'avait eu pour cause l'empoisonnement. Mais l'organisation Centre Humboldt, qui a suivi les activités de la société minière depuis le début, a constitué une équipe technique afin de mesurer l'ampleur de l'événement. Le 24 et le 25 janvier 2003, cinq échantillons ont été prélevés pour établir la concentration de la solution mise en cause et envoyés au Centre de recherches des ressources aquatiques pour analyse. D'après les résultats obtenus, il a été établi que, exception faite de l'échantillon N° 4, tous les autres se situaient au-dessus du seuil autorisé, et donc que le mélange déversé contenait du cyanure.

Hemconic est concessionnaire, depuis 1994, de la parcelle Bonanza qui s'étend sur 12 400 hectares et ce, pendant 50 ans. Le principal système de traitement employé par cette société est celui de la lixiviation. Déjà en 1995, la mine de Bonanza déversait des solutions cyanurées sur les fleuves Tunky, Concha Urrutia et Bambana, nuisant à l'environnement et aux communautés environnantes la plupart

desquelles sont des communautés rurales et autochtones qui s'approvisionnent en eau dans des sources superficielles et se retrouvent donc plus directement exposées.

En 1999, le Centre Humboldt avait dénoncé formellement la société Hemconic devant le procureur de l'Environnement en raison de la contamination des nappes aquifères et des fleuves situés aux environs du lac cyanuré. Le Centre de recherches des ressources aquatiques du Nicaragua réalisa une inspection et un échantillonnage du lac cyanuré de la mine et conclut que le processus de traitement était inadapté à la réduction nécessaire des concentrations de cyanure avant son déversement.

En 2000, le Centre Humboldt a déposé une plainte formelle devant l'Honorable tribunal de l'eau – lors de sa première séance qui a eu lieu à San José, au Costa Rica – contre l'État nicaraguayen et la société minière canadienne Hemconic et/ou Greenstone. Il responsabilise l'État du Nicaragua de négliger ses responsabilités de contrôle et Hemconic de déverser du cyanure sur les fleuves Tunky, Concha Urrutia et Bambina, au détriment de la qualité de vie des habitants et des ressources hydriques de la commune de Bonanza. Le verdict du Tribunal a donné raison au plaignant.

Dans le cadre des démarches concernant ce nouvel épisode de pollution, le Centre Humboldt a informé les médias, le 20 février, des résultats de l'analyse qu'il avait sollicitée. Il a également envoyé les résultats au ministère de l'Environnement ainsi qu'une lettre sollicitant son avis à ce sujet. Par ailleurs, il a dénoncé les faits devant le procureur de l'Environnement lui demandant de prendre les mesures correspondantes mais aucune mesure n'a été prise jusqu'à maintenant. Pendant ce temps, les villageois sont exposés en permanence au danger que représente l'empoisonnement au cyanure. (Bulletin N° 74 du WRM, septembre 2003)

## **Panama : les mines, les forêts et les droits des peuples autochtones**

L'isthme de Panama se trouve en Amérique centrale, l'une des régions les plus riches du monde en diversité naturelle et culturelle. Ses divers

écosystèmes forestiers constituent une composante essentielle de cette richesse. Dans ces forêts, plusieurs peuples autochtones ont trouvé leur foyer et leurs moyens de subsistance. A Darién, San Blás et Panama Oriente habitent les Emberá-Wounan et les Kuna, tandis que les Teribe occupent la région de Bocas del Toro, sur la frontière du Costa Rica, ainsi que les Ngobe-Buglé, qui habitent également une partie des provinces de Veraguas et Chiriquí Oriente. D'après le recensement national de 1990, la population autochtone de Panama est composée de 180 700 personnes, ce qui représente 7,8% de la population totale du pays.

La documentation existante indique que l'aire boisée diminue à un rythme accéléré, et ce depuis 1850. Cette année-là, les forêts couvraient environ 91% du territoire du pays, même après avoir subi une grave déforestation causée par la colonisation espagnole, qui avait commencé au XVI<sup>e</sup> siècle. La diminution s'est accélérée au cours du XX<sup>e</sup> siècle : par exemple, entre 1950 et 1960 le couvert forestier est passé de 68% à 58%. Suivant les estimations officielles, en 1992 l'aire boisée n'était plus que de 3 358 304 hectares, ce qui représentait 44% du territoire. A l'heure actuelle, le taux de déforestation est estimé à 75 000 hectares par an.

Bien que le Panama soit aujourd'hui le deuxième parmi les pays d'Amérique centrale à posséder le taux de forêts vierges le plus élevé, et le premier dans le domaine des aires protégées (qui couvrent un tiers de la superficie boisée totale), toutes les forêts frontalières qui restent sont menacées, et avec elles le riche patrimoine naturel qu'elles renferment et les territoires et moyens de subsistance des populations locales. L'exploitation industrielle du bois, la construction de routes, la production de cacao et l'extraction minière ont été identifiées comme les causes principales du déboisement et de la dégradation des forêts. La construction du canal de Panama et le projet de l'autoroute panaméricaine traversant la région de Darién, à la frontière du Panama et de la Colombie, sont deux exemples clairs de mégaprojets qui ont déjà dévasté les forêts ou qui auront sur elles des effets très graves.

Tout comme au Costa Rica voisin et au Nicaragua, l'activité minière a des conséquences désastreuses dans plusieurs régions du pays, et provoque des conflits avec les communautés qui y résident. En 1994,



les concessions minières et les demandes de concessions concernaient 25% de la superficie du pays. A l'heure actuelle, plus de la moitié du territoire national fait l'objet de demandes de prospection. De nombreuses mines sont situées dans les forêts, et 70% des concessions ont été octroyées dans des territoires indigènes à San Blás, Bocas del Toro, Veraguas et Chiriquí. La Direction panaméenne des ressources naturelles a informé que 70% des quelque 20 000 km<sup>2</sup> du territoire national censé avoir du potentiel pour l'extraction minière se trouvent dans des régions revendiquées par des groupes autochtones. Le gouvernement a déjà approuvé de vastes concessions pour l'exploitation de l'or et du cuivre dans les territoires des Ngobe-Buglé et des Kuna. Dans le cas des Kuna Yala, les concessions octroyées à la société canadienne Western Keltinc Mines Inc s'étendent sur plus de 50% du territoire des Kuna. En outre, d'autres compagnies canadiennes, telles que PANACOBRE (subsidaire de Tio Mine Resources Inc), Adrian Resource et Innet Mining Corp, ont obtenu d'importantes concessions dans le territoire des Ngobe-Buglé.

Plusieurs cas peuvent être mentionnés qui montrent les conséquences dévastatrices du développement de l'industrie minière sur les forêts et sur leurs habitants. Par exemple, le projet de Cerro Petaquilla, dans la province de Colón, impliquera la disparition d'au moins 2 500 hectares de forêt pour l'établissement de l'infrastructure de la mine et la construction des routes d'accès à la zone. On craint également que le projet n'atteigne le parc national El Copé et la réserve forestière de Donoso, qui se trouvent à proximité. Cette province a été la deuxième en taux de déforestation entre 1986 et 1992, avec une perte de forêts représentant 22,35% du total. Un autre conflit important a éclaté entre l'entreprise canadienne Panacobre S.A. et les Ngobe-Buglé, le peuple autochtone majoritaire du pays, au sujet de l'exploitation du cuivre dans la province de Chiriquí. Malgré le rejet du projet de la part des Ngobe-Buglé, le gouvernement a accordé à la compagnie une concession pour une durée de vingt-cinq ans, qui peut même être prorogée. Les Kuna, la deuxième nation autochtone la plus nombreuse du Panama, doivent eux aussi faire face à l'agression des projets miniers dans leurs territoires traditionnels.

Pour arrêter ces activités minières destructrices et protéger les forêts qui restent encore, l'essentiel est de reconnaître les droits traditionnels

des peuples autochtones sur leurs territoires (le sous-sol compris), leurs ressources et leur culture. Le premier territoire autochtone reconnu par le gouvernement panaméen a été celui de Comarca San Blás, en 1938. Celui de Comarca Emberá-Wounan, dans la province de Darién, a été reconnu en 1983, celui de Comarca Kuna de Madugandí, dans la province de Panamá, en 1996, et finalement en 1997 le territoire de Ngobe-Buglé, après une longue lutte de la nation autochtone contre les intérêts des entreprises minières, des exploitants forestiers et des éleveurs de bétail qui s'opposaient à la démarcation et à la reconnaissance du territoire indigène.

Les peuples autochtones sont les mieux placés pour être les gardiens des forêts et assurer ainsi leur conservation. Il est donc nécessaire d'avancer dans la reconnaissance des droits de ces peuples sur leurs territoires. (Bulletin N° 46 du WRM, mai 2001)

## AMÉRIQUE DU SUD

### **Argentine : une entreprise minière canadienne met en péril des populations et des forêts**

La ville d'Esquel est enclavée sur les marges de l'Esquel, une rivière qui coule entre des collines dont les flancs forment un imposant amphithéâtre mis en valeur par des forêts marginales de la région forestière subantarctique et, en particulier, par la forêt valdivienne, dans la province de Chubut, à l'ouest de la Patagonie argentine. Ses 31 000 habitants jouissent d'un environnement qu'ils décrivent comme une ville dont la nature surprend le voyageur, quelle que soit la saison, par des paysages d'une beauté inusitée, des arbres millénaires, des fleuves et des centaines de miroirs d'eau protégés par des forêts mystérieuses. Les habitants de cette contrée sont fiers de proclamer qu'ils cultivent le respect et la protection de la nature, car ils souhaitent la transmettre à leurs enfants et à leurs petits-enfants afin qu'ils puissent en profiter pareillement.

Ce sentiment s'avère de peu d'importance face au poids de ceux qui envisagent l'installation d'une usine de traitement minier à base de

cyanure destinée à l'exploitation aurifère, à seulement 5 kilomètres en amont de cette belle ville. Malheureusement, ce ne serait là que le premier d'une série de projets d'extraction minière qui nuiront à toute la région des Andes et de la Patagonie et, en général, à toute la cordillère des Andes de l'Argentine et du Chili. Ces projets se voient favorisés par les privilèges accordés aux multinationales par le biais du Traité d'intégration minière, signé en décembre 1997.

L'extraction aurifère est l'une des activités les plus destructives et contaminatrices. L'exploitation mise en place à Esquel serait particulièrement dévastatrice car elle se ferait à base de dynamite, 42 000 tonnes de roche dynamitées par jour dont 3 000 seraient pulvérisées et traitées par la suite au cyanure de sodium dissous dans l'eau. La consommation d'eau augmenterait donc, sans analyse préalable de l'épuisement potentiel des rivières, des lagunes et des cours d'eau utilisés aussi bien pour approvisionner les champs que la ville. Il y aurait, par ailleurs, des nuisances sonores, causées par les explosions, une prolifération de poussières, en particulier en été, ainsi que des risques d'accidents en tout genre lors du transport et de l'utilisation des énormes quantités de cyanure nécessaires, le cyanure étant considéré comme l'un des poisons les plus puissants que l'on connaisse, sans compter l'acide sulfurique et autres composés létaux. La qualité de vie des habitants se dégraderait sérieusement, d'après un rapport récent dressé par le Réseau national d'action écologique RENACE (Red Nacional de Acción Ecologista). Par ailleurs, le potentiel touristique de la région, connue internationalement par sa nature encore à l'état pur, serait inévitablement compromis.

Grâce aux subventions et aux privilèges accordés par le gouvernement (tels que l'exonération totale d'impôts), les bénéfices de la multinationale d'origine canadienne Meridian Gold – multinationale aux capitaux canadiens, propriétaire de 90% du paquet d'actions de la société argentine El Desquite SA – dépasseraient le milliard de dollars « en échange de quelques douzaines de postes de travail et de royalties pratiquement inexistantes » indique également le rapport de RENACE.

La société en question n'a pas lésiné sur les moyens de faire croire à la population locale qu'il n'y aurait pas de contamination ni de fuites toxiques, en mettant en avant le mythe de la responsabilité

environnementale des sociétés canadiennes. Cependant, il est connu qu'il ne s'agit là que d'un mythe car « les pires répercussions sociales et environnementales des 15 dernières années peuvent être attribuées à quelques-unes des plus grandes sociétés du Canada, soutenues par les institutions privées, financières et gouvernementales les plus respectées » indique le rapport du WRM à propos des sociétés minières canadiennes.

Les deux rapports citent des exemples de l'irresponsabilité dont les sociétés ont fait preuve et des désastres environnementaux qui en découlent. Mais les sociétés ont recours à tout genre de méthodes afin que la population ne réagisse pas, tandis qu'elles « vident les montagnes » : elles emmènent les habitants visiter d'autres pays, organisent des conférences et menacent tous ceux qui s'y opposeraient.

A Esquel, ce même schéma a été reproduit. Un groupe de voisins a voyagé récemment à Antofagasta, au nord du Chili, invités par la société, pour visiter une entreprise minière implantée en plein milieu du désert le plus aride du monde. Impossible de comparer cet emplacement à la région en question, voisine du Parc national Los Alerces, un vrai sanctuaire naturel où l'on trouve des forêts de *Fitzroya cupressoides* datant de plus de 2000 ans.

Par ailleurs, l'Auditorium municipal d'Esquel a servi de cadre à une conférence honteuse – par le cumul d'erreurs et d'inexactitudes – dictée par un représentant de Dupont, une des sociétés qui fournira très probablement le cyanure, tandis que des représentants locaux de la Direction des Mines distribuaient des brochures de Dupont et que le directeur de l'entreprise aidait lui-même à la projection des images.

Et pour compléter ce panorama, le Dr. Silvia Gonzalez, professeur et chercheur à l'Université nationale de la Patagonie, a été objet de menaces téléphoniques après avoir présenté dans des écoles de la ville un travail scientifique sur les effets du cyanure.

Mais malgré tout, cette communauté, de même que celle de Tambogrande au Pérou, que celle de Los Encuentros en Équateur, de Planalto en Bolivie, de San Carlos au Costa Rica, est prête à défendre ses terres, ses forêts et sa qualité de vie, et à exiger des autorités

nationales les mesures nécessaires afin d'empêcher ce pillage. (Bulletin N° 64 du WRM, novembre 2002)

## **Argentine : petite grande victoire sur une société minière canadienne**

Les habitants de la ville d'Esquel sont en lutte pour la défense de leurs forêts et de leur environnement. Ils sont de plus en plus nombreux parmi les habitants de la ville et de toute la contrée andine, ainsi que parmi les organisations régionales et nationales, à s'opposer au projet minier à ciel ouvert et à l'installation d'une usine de traitement du cyanure destiné à l'extraction d'or, qui ne serait située qu'à huit kilomètres de cette ville entourée de lacs et de forêts millénaires de mélèzes.

Même si les habitants d'Esquel sont l'objet de toutes sortes de menaces, ils n'ont manqué ni de force ni d'imagination pour faire face à la transnationale canadienne Meridian Gold et à sa société subsidiaire El Desquite, toutes deux bénéficiaires de ce projet. Des manifestations, des actes, des marches, des réunions, des colloques, des déclarations, et même des concerts de rock, ont été organisés au cours de ces derniers mois contre l'exploitation aurifère dans la région. Plusieurs pages Web ont également été créées afin de diffuser cette situation et de rechercher du soutien international pour cette campagne. Par ailleurs, les rares procédures légales dont disposent les personnes lésées ont été mises en œuvre. En décembre, les habitants de la ville ont déposé une Action de protection environnementale, visant à protéger tous les droits et les garanties consacrés par la Constitution et, en particulier, « le droit de tout habitant à défendre son environnement ».

Le 19 février, une bonne nouvelle a été annoncée. Me Claudio Alejandro Petris, juge au Tribunal civil, a ordonné la suspension urgente de tous les travaux et de toutes les actions en cours de l'entreprise minière El Desquite à Cordon Esquel, et interdit l'initiation de nouveaux travaux tant que toutes les conditions requises par la loi provinciale 4032 d'impact environnemental et par son décret réglementaire ne seront pas remplies.

« Ce qui reste à faire maintenant c'est résoudre le problème de fond, c'est-à-dire, déclarer l'illégalité de tous les travaux réalisés, ordonner

la réhabilitation intégrale de l'environnement dégradé et imposer une amende aux particuliers et/ou aux entreprises responsables pour un montant qui peut atteindre 5% du total du projet. Ce sera là une bataille judiciaire très dure, mais je pense que c'est un signe très positif » a commenté un habitant de la zone.

Cette résolution crée un précédent très important pour l'application de la législation provinciale, telle que la loi N° 4032 sur l'impact environnemental, qui exige dans tous les cas la réalisation de débats publics, tandis que le Code minier, que les entreprises avaient réussi à faire modifier à leur bénéfice, ne l'exigeait pas. Jusqu'à maintenant, les études d'impact environnemental étaient de simples démarches bureaucratiques, qui comptaient par avance sur l'approbation des autorités concernées. Par ailleurs, cette résolution est importante puisqu'elle concerne potentiellement tout autre projet minier, du moins dans la province de Chubut.

C'est pour cette raison que les habitants d'Esquel considèrent cette décision judiciaire comme une « petite » mais à la fois une grande victoire. Mais il est clair pour eux que le pouvoir des entreprises, aussi bien économique que politique, est souvent capable de gagner des batailles dans les tribunaux et d'obtenir des verdicts en leur faveur qui ont peu ou rien à voir avec la justice. La bataille d'Esquel continue donc, revigorée par cette récente décision judiciaire. (Bulletin N° 67 du WRM, février 2003)

## **Argentine : les échos du plébiscite contre une exploitation minière canadienne**

Les festivités auxquelles a donné lieu l'accablante victoire du NON retentissent encore dans les rues de la ville patagonienne d'Esquel. En effet, le NON a remporté 81% des voix lors du plébiscite non contraignant réalisé le 23 mars dernier. L'appareil de propagande mis en œuvre par les entreprises et le gouvernement n'a pas pu convaincre la population de soutenir l'exploitation d'une mine d'or et d'argent, située à 6 kilomètres d'Esquel. La cité la plus importante de la vallée de la cordillère de Chubut et ses trente mille habitants environ ont dit NON, et toute l'Argentine minière a tremblé.

Aussi bien le gouvernement provincial que le municipal – partisans du OUI – ont dû annoncer qu'ils respecteraient la volonté populaire. Cependant, le Conseil fédéral minier (CoFeMin), constitué de représentants des provinces minières, refuse de reconnaître la volonté populaire, et la société canadienne Meridian Gold Inc. affirme qu'elle ne renoncera pas à ses prétentions d'extraction.

Dans la foulée de leur victoire, le 29 mars, des centaines d'Esquellois ont bloqué symboliquement le chemin d'accès au gisement. De son côté, le 2 avril, le Conseil municipal local a promulgué une ordonnance dans laquelle la commune d'Esquel est déclarée non toxique et respectueuse de l'environnement. En application de celle-ci, sont interdites toutes les « activités industrielles et minières qui emploieraient des techniques de lixiviation au moyen de substances toxiques, des techniques exigeant l'utilisation d'explosifs ou de composants toxiques ou toute autre technique dégageant des substances, quelle que soit leur nature, qui par elles-mêmes ou en combinaison avec d'autres pourraient s'avérer toxiques ou nocives pour la santé humaine ou pour l'ensemble des ressources naturelles : eau, sol, flore, faune, paysage, sources d'énergie conventionnelle et non conventionnelle, atmosphère, et ce, en fonction des valeurs de l'environnement ».

Cette ordonnance a également permis de déclarer « Aires de paysage spécial protégé » les zones de montagne situées dans les limites de la municipalité, afin de préserver leurs caractéristiques naturelles.

Pendant quelques jours, Esquel, une ville inconnue de la plupart des millions d'Argentins, a fait la une de nombreux journaux. Elle s'est intégrée d'un coup au village planétaire, et les 2000 kilomètres qui la séparent de Buenos Aires – siège du pouvoir politique et économique – se sont évanouis. La dévaluation de la monnaie argentine a constitué le signal attendu par les entreprises pour le démarrage du cycle minier, une nouvelle étape économique d'après les déclarations du Sous-secrétariat d'État aux exploitations minières. Mais l'initiative choisie pour marquer ce nouveau départ de l'économie nationale s'est heurtée à la résistance d'un peuple.

La politique de promotion lancée dans les années 90 lors de l'exploitation des gisements aurifères de Bajo La Lumbra (à Catamarca) et de Cerro Vanguardia (à Santa Cruz) subissait un revers inattendu.

La province de San Juan, située au Centre-Ouest de l'Argentine, a déjà attiré l'attention de certains, à cause de la contamination de la zone du Valle del Cura et du malaise ressenti par la population à ce sujet. Suite à une enquête menée par le Conseil minier local dans le gisement aurifère Lama, des résidus toxiques ont été trouvés, enterrés en haute montagne. D'après le Conseil, la société de capitaux canadiens Barrick Exploraciones Argentina S.A. n'a pas respecté les engagements pris lors de l'étude d'impact, et devra donc payer une amende de 240 mille pesos (80 mille dollars américains).

Lors de ce fait, la publication Prensa Geo Minera, liée aux intérêts du secteur minier, a signalé il y a quelques mois : « Si Barrick ne met pas en place un programme concret d'information sur la protection de l'environnement et de relations avec les communautés, le démarrage des entreprises aurifères de San Juan, de Lama et de Veladero pourrait être en danger, comme c'est le cas actuellement du projet d'exploitation d'or d'Esquel, propriété de la société Meridian Gold. »

Entre-temps, dans la province de Catamarca, dans le Nord-Est argentin, les dénonciations continuent au sujet des filtrations de la digue de l'entreprise aurifère de Bajo la Alumbraera. La contamination due à des drainages acides dans le bassin du fleuve Vis Vis serait en train de mettre en danger la plus grande réserve d'eau du Nord argentin.

Le plébiscite d'Esquel n'a pas de force légale. C'est vrai. Mais il a l'énorme avantage de représenter la volonté populaire librement exprimée contre la destruction environnementale qui découle de l'activité minière. Il représente, par ailleurs, le sentiment d'autres populations argentines qui subissent les impacts des activités minières et qui voient aujourd'hui Esquel comme un exemple à suivre. Avec leur vote lors du plébiscite, les habitants d'Esquel ont mis le secteur minier en général, et l'entreprise canadienne en particulier, dans une situation extrêmement compromise. (Bulletin N° 69 du WRM, avril 2003)

## **Argentine : les différents aspects d'une lutte contre l'industrie minière**

Plus de sept mois ont passé déjà, depuis que le peuple d'Esquel a commencé sa lutte contre les prétentions de la société minière



canadienne Meridian Gold Inc. d'exploiter le gisement d'or de Cerro 21, dans la Patagonie argentine. Organisée autour de mobilisations populaires, d'« escraches » (manifestations massives devant le domicile des personnes responsables), de plébiscites populaires, d'actions légales, de barrages symboliques montés devant l'accès au campement, de graffitis, de « pu trawun » (parlements) du peuple Mapuche, de forums du NON, cette ville de la cordillère située à 2 000 Km au sud-ouest de Buenos Aires est devenue le référent national de la lutte contre les exploitations minières et contre l'importance croissante des corporations dans la vie économique et politique du pays.

Dans cette localité du Nord-Est de la province de Chubut s'est tenu, du 4 au 7, le « Premier forum du NON » organisé par l'Assemblée de Voisins autoconvoqués d'Esquel, où se sont rassemblés des représentants des organisations des droits de l'homme, des organisations syndicales, sociales, indigènes, et environnementalistes, des organisations de femmes, des médias communautaires et des plateformes de lutte contre la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et les conséquences de la mondialisation néolibérale. C'est ce même combat contre les exploitations minières et pour la préservation de l'environnement, qui a permis à de nombreux Esquellois de comprendre les revendications du peuple Mapuche et de se solidariser avec lui, qui a ouvert le chemin afin que les quatre journées du « NON aux mines! » deviennent également des journées du « Non! » à la ZLEA, à la vente aux enchères de la Patagonie, aux expulsions des familles aborigènes, à la mévente des ressources naturelles, au transfert des conflits sociaux vers le domaine judiciaire, à la guerre. Tous ces NON qui concentraient en eux un grand OUI à la vie.

Au cours des derniers mois, il n'y a pas eu de nouvelles menaces à l'encontre des habitants « antimines » d'Esquel, ni d'intimidations provenant des membres de l'Union ouvrière de la construction de la République argentine (UOCRA) ou d'autres secteurs proches du gouvernement provincial, mais la tension s'est déplacée vers les communautés Mapuche. Vers la mi-mars, la police locale a essayé d'expulser la famille Fermín de la communauté Vuelta del Río. L'opération a compris la destruction totale d'un logement, malgré le fait que le juge d'Instruction d'Esquel, Me José Colabelli, avait ordonné

seulement l'expulsion des autochtones. Il est possible qu'un procès politique soit intenté au magistrat pour aversion présumée du peuple Mapuche et parce que sa femme est titulaire d'une mine de quartz dans la région.

Dans cette même région, au nord-est de Chubut, une vingtaine de familles de la communauté autochtone Cushamen ont été notifiées de la réalisation de prospections de la part de la société argentine Teck (filiale de la canadienne Teck Gold), intéressée dans la localisation de minerais de première et de deuxième catégorie sur une étendue de dix mille hectares. La communauté Cerro Centinela (dans la cordillère des Andes) a également reçu des notifications concernant la prospection d'une autre étendue de dix mille hectares, constitués cette fois-ci non pas d'une steppe aride (quoique vivante) mais de forêts et de sources d'eau.

Entre-temps, la trompeuse législation provinciale mise en place après le plébiscite du 23 mars (lors duquel 81% des Esquellois ont dit NON à la mine) a été mise en évidence. En effet, il a été su récemment que très peu d'ONG participeront aux commissions de réglementation de la norme qui interdirait les exploitations minières à ciel ouvert et la lixiviation au cyanure, sauf dans quelques zones d'exception. Les habitants d'Esquel et de sa région, n'étant pas personne morale, seraient exclus du débat. L'état d'esprit des autorités a été une nouvelle fois mis en lumière : faire semblant d'écouter le peuple mais gouverner derrière son dos.

Par ailleurs, le récent accès du justicialiste Néstor Kirchner à la présidence de la nation suscite des attentes diverses. Ses origines patagoniennes nourrissent les espoirs de certains, ainsi que son apparente honnêteté dans l'administration publique. Mais d'aucuns n'oublient pas que lorsqu'il était gouverneur de Santa Cruz, il a lancé l'exploitation du gisement aurifère de Cerro Vanguardia.

Les travaux de Cerro 21 sont actuellement interrompus suite à une décision judiciaire mais cela ne veut pas dire pour autant que la Meridian Gold ait renoncé au Projet Cordón Esquel. La société a informé qu'elle consacrerait une année à la réélaboration de sa stratégie de communication afin de redresser sa mauvaise image ; entre-temps, son siège administratif sera déplacé vers un village du plateau.

Le 4 décembre 2003, des milliers de personnes venues des villes et localités des provinces de Chubut et Río Negro ont à nouveau rejoint les résidents d'Esquel pour dire NON à la mine.

La fermeté contagieuse des habitants d'Esquel, qui n'ont pas plié sous les menaces ni devant les attaques contre le local des « Voisins auto-convoqués pour le NON », et la gravité du danger que représentent les mines, ont eu pour résultat la réunion à Buenos Aires (24 et 25 novembre 2003) de délégations de Catamarca, San Juan, Chubut, Tucumán, Córdoba et Río Negro, et la naissance du Réseau national de communautés affectées par l'industrie minière.

La rencontre a permis de faire connaître les problèmes que subissent le centre, l'ouest et le nord-est de l'Argentine.

Pendant ce temps, les habitants d'Esquel sont à la recherche d'autres formes d'expression et d'autres espaces où développer leur opposition à l'exploitation de la mine d'or. Que ce soit à travers l'assemblée locale, le débat sur la société globale, le plébiscite, le parlement Mapuche, la marche ou les murs taggués, la résistance au projet prend des formes diverses et se projette vers le reste du pays. (Bulletins N° 71 et 77 du WRM, juin et décembre 2003)

## **Bolivie : des aires protégées mises à la disposition des sociétés pétrolières**

Lors d'un processus de participation publique par moments très discutable et suscitant souvent des réactions d'opposition fermes, le projet de loi des Aires protégées a été mis en délibération. L'opposition est généralisée quant à légaliser l'installation d'exploitants pétroliers et miniers dans des aires protégées telles que la Réserve de Biosphère et le Territoire indigène Pilón Lajas, les Parcs Amboró et Madidi. Les organisations paysannes de Cochabamba ont manifesté que si les aires protégées sont là pour les sociétés pétrolières ou les exploitants forestiers, il vaudrait mieux qu'elles n'existent pas.

Les sociétés pétrolières ont recours aux plus hautes sphères du gouvernement pour obtenir l'approbation de projets de prospection sismique, d'installation de conduits et de prospection pétrolière, à

l'intérieur des aires protégées et des territoires indigènes, elles essaient de contourner au maximum les exigences environnementales et sociales et ne respectent pas les plans d'aménagement ni la délimitation zonale. Et tout ceci, cumulé aux concessions minières accordées avec le soutien du pouvoir politique. D'après le Service national des aires protégées (Sernap), huit sociétés pétrolières ont obtenu 24 concessions leur permettant de prospecter et d'exploiter des hydrocarbures dans de nouvelles aires protégées de la Bolivie. Andina, Total, Chaco, Repsol, Maxus, Petrobras et Don Wong sont quelques-unes des entreprises qui se consacrent à ce genre d'activités dans des aires boliviennes de préservation.

Si le projet de loi en question est approuvé, plusieurs propositions d'utilisation durable de la biodiversité tomberaient à l'eau telles que la société d'écotourisme indigène Mapajos dans la Réserve et le Territoire indigène Pilón Lajas, les projets communautaires d'écotourisme du Parc Amboró (La Chonta, Mataracú, Villa Amboró) ainsi que d'autres dans la Réserve Eduardo Abaroa, dans le Parc Sajama et dans toutes les aires protégées de la Bolivie. D'après José Coello, du Sernap, les revenus provenant du tourisme dans les zones de préservation de la nature peuvent rapporter davantage que l'exploitation du pétrole. En Bolivie, l'activité touristique dans ces aires ne fait que commencer et elle rapporte déjà plus de quatre millions de dollars dans la seule région du Madidi.

Le projet de loi établit la ré-adéquation et la re-catégorisation de toutes les aires protégées en vue de leur homologation par la loi, ce qui veut dire que les parcs nationaux visés par des intérêts pétroliers pourront être reclassés afin de permettre le développement de ces activités ; ce serait le cas notamment des parcs Amboró et Madidi. Bien qu'une exception soit établie en ce qui concerne les zones noyau, les parcs et les sanctuaires, la protection ne concernerait que de petites îles de conservation, comme à Pilón Lajas, l'une des plus importantes aires protégées de la région andine et amazonienne de la Bolivie qui fait partie du couloir écologique Vilcabamba (Pérou) – Amboró (Bolivie).

Il est clair que si le projet de loi venait à être approuvé, un des premiers effets serait l'approbation du projet de prospection sismique de la Petrobras qui est en attente au ministère de l'Environnement. Pour la

réalisation de cette exploration sismique, des bandes rectilignes de 1,5 à 4 mètres de largeur sont tracées au travers des forêts, des fleuves, des cultures et des villages, et la couverture végétale ou tout autre élément se trouvant à la surface sont enlevés afin de localiser des structures géologiques de stockage d'hydrocarbures en utilisant du matériel de détection. Par ailleurs, cela implique la construction de chemins, d'héliports, de campements, de zones d'entreposage de matériel et de machines, ce qui est à l'origine de la déforestation de vastes surfaces de forêts, du déversement de polluants dans les fleuves et dans l'air et de divers impacts sur la faune locale. Les habitants de ces territoires subissent l'invasion de travailleurs venant d'ailleurs et établis dans des campements qui bouleversent totalement la vie de la communauté.

La plupart des dispositions légales concernant les aires protégées interdisent expressément la réalisation de nouvelles activités d'exploitation d'hydrocarbures, de minéraux ou de bois. Donc, même si les lois sectorielles sur les hydrocarbures et les exploitations minières ont établi que ces activités constituaient une priorité nationale, l'approbation des licences environnementales n'est pas assurée et a été fermement contestée par des organisations écologiques et sociales ainsi que par les communautés locales concernées. En 2001, le département de Santa Cruz, conjointement avec de nombreuses institutions nationales, a réussi à freiner l'approbation de la licence environnementale concernant la société pétrolière Andina (Amoco) qui prétendait rentrer dans le Parc Amboró où l'on trouve des projets d'écotourisme, des auberges, des projets de recherche et de formation, qui font de celui-ci une des aires de conservation les plus actives et importantes de Santa Cruz.

Le projet de loi en question, non seulement légalise les activités pétrolières, minières et forestières au sein des aires protégées mais, de plus, il désigne les « usagers » de ces activités membres des Comités de gestion, en tant qu'« acteurs de la gestion des aires protégées », et oublie que ce sont précisément ces activités, ainsi que les sociétés qui les développent, les principales causes de la pollution et de la dégradation environnementale constatées dans les zones touchées par ces activités.

Un autre aspect fermement contesté du projet est la notion que ses auteurs ont de la biodiversité : une question de flore, de faune et de microorganismes. Ils ont oublié que les lois nationales en vigueur établissent que la biodiversité comprend un composant « intangible » qui fait référence aux connaissances collectives ou à la valeur culturelle associée. Ces mêmes lois reconnaissent la tutelle des communautés locales sur ce composant. (Bulletin N° 74 du WRM, septembre 2003)

## **Chili : campagne contre projet canadien d'aluminerie**

La Patagonie chilienne est actuellement menacée par un mégaprojet de l'entreprise transnationale canadienne Noranda Inc, une société minière bien connue qui se propose de construire l'une des plus grandes raffineries d'aluminium du monde dans la région encore vierge d'Aysén.

Pour prendre conscience de la gravité des méfaits que pourrait entraîner la construction de cette fonderie d'aluminium, dont le nom est « Alumysa », il est nécessaire de faire un portrait de la zone où celle-ci et ses ouvrages annexes seraient installés.

Aysén est une des 13 régions du Chili et elle s'étend sur plus de dix millions d'hectares (108 494,4 km<sup>2</sup>), dont 4,8 millions de forêts indigènes, 1,1 millions de terres humides et 1,8 millions de neiges et de glaciers. Il est important de signaler que c'est la région chilienne qui compte le plus de forêts indigènes.

D'après le dernier recensement – année 2002 – la population s'élève à 86 697 habitants, c'est-à-dire 1,2 habitants par km<sup>2</sup>. Les habitants de la région d'Aysén sont rassemblés dans quelques centres urbains dont les plus importants sont Coyhaique et Puerto Aysén. L'aluminerie serait installée à proximité de ce dernier.

Cette région du Chili se caractérise par le fait de maintenir encore aujourd'hui des conditions environnementales devenues rares, notamment des milliers d'hectares de forêts et d'écosystèmes vierges abritant des espèces de faune et de flore uniques au monde, un ciel limpide, l'air pur, des lacs et des fleuves non pollués. En plus des richesses naturelles concernant la flore et la faune, on trouve ici de nombreux glaciers tels que celui du lac San Rafael et le dénommé

Campos de Hielos, considéré comme l'une des réserves d'eau douce les plus importantes de la planète.

Cette région d'une grande beauté naturelle attire chaque année de plus en plus de touristes chiliens et étrangers à la recherche de paysages uniques au monde. Il faut signaler également que ses habitants apprécient la valeur du patrimoine naturel de leur territoire, qu'ils ont baptisé « Réserve de Vie ».

Le projet Alumysa, dont l'évaluation d'impact est actuellement en cours de réalisation, comprend au moins la construction d'une fonderie d'aluminium, de trois centrales hydroélectriques et de six barrages afin d'approvisionner l'usine en électricité (les centrales hydroélectriques de Río Cuervo, Lago Cóndor et Río Blanco), la construction d'un port dans la Baie de Chacabuco d'une capacité de 45 tonnes, et celle d'un embarcadère et d'un quai flottant. Et au cas où cela ne suffirait pas, le projet comprend également une usine de production d'anodes et de cathodes, 79 Km de lignes de transmission électrique reliant les centrales à l'usine et 95 Km de routes, ainsi que des bassins de décantation des effluents liquides.

Propriété de Alumysa Joint Venture et de Noranda Holding Limited domiciliées aux Îles Cayman, ce projet impliquerait un investissement à hauteur de 2,75 milliards de dollars, ce qui signifierait le plus gros investissement étranger réalisé en une fois dans toute l'histoire du Chili, et ce, pour un projet d'une durée de vie de 50 ans.

Mais le plus surprenant est que 101 millions de dollars seulement seraient affectés aux travaux de génie civil et 350 millions à la main d'œuvre ; le gros de l'investissement, soit 2,2 milliards de dollars, servirait à financer l'achat des équipements nécessaires au fonctionnement de l'usine. Et il ne faut pas oublier qu'il existe, au Chili, des lois particulières aux régions extrêmes (dont celle d'Aysén) qui encouragent l'importation de matériel par des tarifs douaniers très bas.

Si l'on rajoute à cela le fait que les entreprises minières ne paient pas d'impôts au Chili en vertu des subventions aux installations de ce genre héritées de la dictature militaire, nous pouvons conclure facilement

que ce projet constitue une affaire extraordinaire pour l'entreprise transnationale étrangère en question, ainsi qu'un nouvel attentat écologique et économique contre un pays du tiers monde.

Ci-après, d'autres antécédents importants permettant de prendre conscience de la portée cet attentat économique et écologique :

– Le Chili ne possède pas la matière première nécessaire à la production de l'aluminium : celle-ci serait importée. Aux cours des opérations, la production annuelle atteindrait les 440 000 tonnes d'aluminium par an ce qui exigerait l'importation d'environ 846 000 tonnes d'oxyde d'aluminium, 146 000 tonnes de coke et 43 500 tonnes de goudron en provenance d'autres pays tels que l'Australie, le Brésil ou la Jamaïque.

– Le processus de production de l'aluminium nécessite une grande quantité d'électricité et l'abondance des ressources hydriques existantes dans la région d'Aysen permet de produire de l'électricité très bon marché, puisque le Code national des eaux accorde ces ressources gratuitement, contrairement à ce qui se passe dans les pays développés.

– Pour atteindre une production annuelle de 44 000 tonnes d'aluminium, Alumysa doit importer 1 100 000 tonnes de matières premières, aussi bien pour le processus de raffinage que pour la production d'anodes et de cathodes. Une simple soustraction permet de constater qu'un minimum de 660 000 tonnes de déchets par an resteraient dans la région.

– Par ailleurs, des émissions massives et permanentes de gaz toxiques auraient lieu 365 jours par an, notamment des particules de fluorure sédimenté, des particules organiques (hautement cancérigènes), des gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, perfluorocarbène), des gaz sulfures à l'origine de pluies acides, du monoxyde de carbone et de grandes quantités d'effluents industriels.

– La production de 440 000 tonnes d'aluminium par an générerait 980 000 tonnes de dioxyde de carbone et donc, au long de 50 ans, cela ferait 49 000 000 de tonnes de CO<sup>2</sup> à rajouter aux gaz du type des perfluorocarbènes qui sont extrêmement dangereux en raison de la durée de leur effet polluant, ce qui aggraverait l'effet de serre et le réchauffement de la planète.



– Il faut signaler également une quantité non estimée de méthane et de CO<sup>2</sup> produite dans les réservoirs lors de l'inondation de près de 10 000 hectares de terres contenant des matières organiques.

En conclusion :

– Le Chili offre des avantages comparatifs aux investissements étrangers étant donné les faibles exigences de sa législation en ce qui concerne l'environnement, le travail et les impôts (le prélèvement fiscal ne serait que de 15% dans ce cas).

– Les coûts environnementaux, sociaux et économiques à payer par la région seraient énormes. Alumysa implique la destruction d'écosystèmes chiliens uniques au monde. La production de l'aluminium entraîne des émissions de fluorures qui, dispersés dans l'air et dans l'eau, mettent en danger la biodiversité de la zone, la faune et la flore terrestre et aquatique, ainsi que la santé des hommes.

– Les forêts de la région constituent des écosystèmes uniques au monde et se caractérisent par le fait d'abriter de nombreuses espèces endémiques, plusieurs d'entre elles actuellement menacées. Au Chili, la plupart des espèces de poissons d'eau douce sont endémiques, leur préservation est déjà menacée et le projet Alumysa augmente ce risque.

– Cette région serait transformée en un genre de couloir-dépotoir de production, car les matières premières seraient importées afin de réaliser un processus de production hautement polluant, au cours duquel les bénéfices s'en vont mais les déchets restent, dont des déchets toxiques et des émissions extrêmement polluantes pour l'air et l'eau.

– Nous sommes confrontés sans aucun doute à un cas de « maquila »<sup>1</sup> minière où un pays développé profite des bénéfices d'une économie

---

<sup>1</sup> Le terme maquila est utilisé à l'heure actuelle pour désigner des entreprises d'origine étrangère qui, attirées par une main d'œuvre bon marché et par divers avantages économiques concédés par les gouvernements, s'installent dans des zones franches d'Amérique centrale pour y effectuer divers travaux d'assemblage de produits destinés à l'exportation. A l'origine, ce mot était associé au processus du fraisage (« maquiladora »).

ouverte comme celle du Chili. Et tout ceci se fait avec l'accord, l'approbation, voire le soutien explicite de politiciens chiliens reconnus, dont le ministre de l'Économie.

Pour tout ceci, les organisations environnementalistes et citoyennes du Chili ont créé l'Alliance Aysén Réserve de Vie pour dire haut et fort : — Alumysa ? NON, MERCI !!! (Bulletin N° 71 du WRM, juin 2003)

## **Colombie : permis d'exploitation minière bloqué par la communauté**

Dans la réserve forestière de Planalto, en Colombie, les 180 espèces de papillons diurnes identifiées à ce jour pourront continuer de voler, les dix genres de scarabées Melolonthidae creuseront toujours la terre, les fourmis qui y habitent et qui font partie de toutes les sous-familles existant dans les néo-tropiques poursuivront leur activité. Le vol des 150 espèces différentes d'oiseaux, 9% du total des espèces identifiées en Colombie, ne sera pas interrompu. Tout ceci a été rendu possible par l'action décidée des habitants de la région où se trouve la réserve, et de ceux qui les ont appuyés.

La réserve de Planalto s'étend sur 100 hectares, à la limite de la ville de Manizales, et comprend l'étendue boisée la plus large de la commune, située dans les zones pré-montagnarde et tropicale très humide. Un pourcentage élevé des plantes qu'on y trouve n'existent pas dans d'autres aires boisées ; quant aux oiseaux, moins de 55% d'entre eux habitent dans d'autres régions forestières du même type et certains, tel le colibri bec de faux à queue verte, semblent se cantonner dans cette seule forêt de la commune.

La région caféière de la Colombie, où se situe l'endroit mentionné, subit depuis plusieurs décennies une transformation profonde de ses écosystèmes de montagne, dans le but surtout d'adapter les terres à la monoculture du café. Néanmoins, on prévoit en ce moment de diversifier les cultures et de reprendre des modes de production traditionnels, l'utilisation des ombrières par exemple, à cause de la crise que traverse le secteur, comme il arrive chaque fois que toute l'économie d'une région dépend d'un produit unique. La transformation en question a provoqué la disparition de la plupart des forêts indigènes qui existaient dans la zone comprise entre les 1 000 et les 2 000 mètres

d'altitude, et la situation s'est vue aggravée encore par la dynamique de la colonisation et de la concentration de population dans le territoire : près de 70% de la population colombienne habitent dans cette région des Andes.

D'autre part, les Andes tropicales ont été proposées comme l'un des quinze « hotspots » du monde, comme on appelle les régions qui renferment entre 30 et 40% de la biodiversité de la planète et qui sont prioritaires pour la conservation.

Or, comme il arrive souvent, toutes les raisons exposées, plus le classement de la réserve comme « aire d'intérêt environnemental » dans le plan d'aménagement du territoire de la commune, n'ont pas suffi à empêcher la société INGEOCOM Ltda. d'entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir un permis d'exploitation minière dans la réserve.

Ainsi, le 16 juin 2000 elle a demandé une licence pour l'extraction de roche amphibolique à Planalto, dans une carrière de 12 hectares où l'on prévoyait une production minimale de 10 000 mètres cubes par an. Comme d'habitude, l'extraction maximale n'était pas précisée.

La communauté a immédiatement manifesté son désaccord et son refus catégorique d'avoir une mine dans la réserve. Au départ, c'est le Centre de recherches sur le café, propriétaire du terrain, qui a défendu la conservation de la zone parce qu'elle était destinée à la recherche et à la protection de la biodiversité. Les membres de la communauté en général, les étudiants et les universitaires ont ensuite fait entendre leurs voix. Néanmoins, un an plus tard le projet avait déjà un permis d'exploitation délivré par le ministère des Mines et de l'Énergie, et n'attendait plus que le permis environnemental pour lancer ses opérations minières. Ce permis a été demandé le 19 juin 2001 à CORPOCALDAS, organisme chargé de l'environnement dans le département.

L'entreprise s'est heurtée au premier obstacle le 22 août 2000, lorsque CORPOCALDAS a recommandé de ne pas continuer le projet parce qu'il n'était pas viable du point de vue environnemental. Le représentant de l'entreprise a demandé à CORPOCALDAS de reconsidérer la

décision. La lutte des défenseurs de la réserve s'est intensifiée, de nombreuses personnes ont entendu parler du problème et, même de l'extérieur du pays, ont adressé à CORPOCALDAS des messages lui exigeant de refuser le permis. De leur côté, les personnes qui s'occupent de la conservation dans le centre de recherches où se trouve la réserve ont rédigé un document qui démontre l'importance de cet espace pour la ville et pour la région, du point de vue de la conservation, de la formation et de l'investigation.

La pression exercée a obligé les autorités environnementales à convoquer une audience publique au mois de décembre, où toutes les parties seraient entendues. Cette audience est devenue un événement marquant de la lutte environnementaliste dans la région, autant par sa portée que par la présence massive de tous les secteurs de la communauté, qui voulaient montrer leur engagement et contribuer à la réalisation d'un objectif collectif qui était aussi le leur.

La victoire a été remportée par les amis de la biodiversité, qui ont enfin entendu Corpocaldas donner la réponse qu'ils souhaitaient : « le permis d'exploitation minière à Planalto n'est pas octroyé ». Cette décision a été ratifiée par la résolution 0193 du 5 février 2002.

Ce succès n'est pas seulement celui de la vie prévalant sur les intérêts particuliers ; c'est aussi un grand pas en avant vers la réalisation des objectifs d'une communauté entière, qui commence à reconnaître l'avantage et le pouvoir de l'action collective, et l'importance vitale de faire respecter ses droits et ses convictions. Le tout se voit rehaussé par le fait qu'il s'agissait de la résolution d'un organe bien connu pour ses intrigues politiques mais qui, néanmoins, n'a pu s'imposer au pouvoir populaire. (Bulletin N° 57 du WRM, avril 2002)

## **Colombie : les impacts de l'exploitation du charbon**

Vers la fin des années 70, la société productrice de charbon Carbocol a communiqué l'existence d'importants gisements de charbon dans la péninsule de Guajira. Le gisement se trouvait dans des territoires habités traditionnellement par la communauté Wayuú, un peuple autochtone nomade qui se déplaçait dans la région limitrophe avec le Venezuela. A l'issue d'une longue controverse concernant les avantages et les

désavantages de l'exploitation de ce combustible fossile, l'État a finalement autorisé les activités de l'entreprise en question, mettant en avant le développement régional en matière énergétique. Cette autorisation d'exploitation minière à grande échelle de charbon thermique (celui qui est utilisé lors de la production de chaleur) a non seulement modifié les mœurs des Wayuú et pollué leur environnement, mais marqué également le début d'une longue série de violations des normes de l'État colombien et de conflits entre les peuples autochtones et les sociétés minières nationales et multinationales.

Le système productif des Wayuú, basé jusqu'à ce moment-là sur la production agricole à petite échelle et sur l'élevage de chèvres et d'autres animaux, a été complètement bouleversé suite à l'installation de la mine de charbon la plus grande du monde. L'infrastructure mise en place afin de transporter 16 millions de tonnes annuelles de charbon (chemins, voies ferrées, grands campements) a non seulement transformé la vie traditionnelle de ces populations mais également pollué leur environnement. Le stockage de grosses quantités de charbon à ciel ouvert a été à l'origine de la dispersion de grandes quantités de poussière dans l'air, provoquant l'apparition de maladies respiratoires. C'est ainsi que, très souvent, la seule alternative de survie a été l'exode massif des communautés.

Malgré les plaintes au sujet des problèmes environnementaux et de santé, à partir des années 80 les exploitations minières se sont accrues suite à l'installation de la multinationale ESSO, à qui l'État colombien a accordé les gisements. Dans cette même période, de nouveaux gisements ont été découverts dans le département de César et de nouvelles entreprises ont été créées afin de les exploiter. Suite à des alliances avec des multinationales, des gisements tels que Carbones del Caribe, Carbones Soororia, Carbones del Cerrejón sont exploités à grande échelle avec la participation d'entreprises anglo-américaines et canadiennes (Drummond, Glencore International, BHP Billiton, entre autres) qui ne cessent de s'agrandir et de recevoir des crédits de la Banque mondiale.

Il est clair que les entreprises concernées ont fait d'énormes bénéfices pendant des décennies. Par contre, en ce qui concerne les conséquences endurées par les peuples autochtones et les

communautés colombiennes, nous préférons laisser parler l'organisation locale CENSAT : « Les richesses du territoire colombien sont dilapidées sans apporter de bien-être, de confort ou ne serait-ce qu'un souffle de vie au peuple colombien. La valeur du patrimoine naturel dans l'imaginaire collectif de l'habitant autochtone, du paysan, du noir, du minier, s'est perdue et la seule image sous-jacente et répétitive retenue par cet imaginaire est l'idée de l'exploitation, l'exploitation de l'homme, de la femme, de l'enfant, de la nature, du peuple et du territoire colombiens. Dans la région minière colombienne règne une ambiance marquée par la tristesse, la négligence, la corruption, le manque d'éthique, les génocides environnementaux et culturels, les violations de toutes sortes. Nous espérons qu'un jour une meilleure vie arrivera pour de « nombreux gens », que les arbres et la terre seront à nouveau respectés, que les eaux redeviendront légères et claires et que les hommes et les femmes pourront à nouveau mourir de vieillesse ». (Bulletin N° 71 du WRM, juin 2003)

## **Équateur : le peuple dit NON aux mines**

L'exploitation minière est une des causes directes de la déforestation. Malgré cela, cette industrie a non seulement poursuivi son activité mais, au cours des dernières années, a essayé d'introduire dans les lois et les politiques nationales et internationales des modifications favorisant les consortiums qui en font partie, au détriment de la législation qui protège les peuples autochtones et l'environnement.

En outre, les puissants intérêts de l'industrie minière ne sont pas seuls : ils bénéficient de la pression exercée par des organismes multilatéraux, tels que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Dans le cadre de ce qu'on appelle des projets de « développement », ces organismes imposent des programmes d'ajustement structurel qui obligent de nombreux gouvernements à libérer le flux des capitaux pour faciliter l'expansion de l'industrie minière.

En Équateur pourtant, un petit village a tenu tête et défendu ses droits. Dans le Sud de l'Amazonie équatorienne, dans le canton Yanzatza de la province de Zamora Chinchipe, à la confluence des fleuves Zamora et Nangaritza, se trouve le village Los Encuentros, chef-lieu de la paroisse du même nom. Ses habitants, poussés par la destruction de

la forêt, avaient émigré d'autres régions à la recherche de terres meilleures.

Nouveaux venus dans cette contrée et méconnaissant l'écosystème, ils l'ont traité de manière inappropriée. Ils souffrent à l'heure actuelle les conséquences de cette mauvaise gestion, mais cela les a portés à réfléchir sur les mesures à prendre pour corriger la situation, afin que leurs enfants ne se retrouvent pas à leur tour dans le besoin d'émigrer.

Or, au moment où ils prenaient conscience de la dimension environnementale et commençaient à faire des plans et prendre des décisions sur l'avenir environnemental de la région, le ministère de l'Énergie et des Mines a octroyé en concession 2 500 hectares, situés le long des fleuves Zamora et Nangaritza, pour des activités d'exploitation minière alluviale. Les communautés riveraines, pour lesquelles les fleuves sont un facteur de survie indispensable, autant comme source d'aliments que pour l'utilisation quotidienne et l'irrigation de leurs cultures alimentaires, savent que les mines les contamineront inéluctablement, et considèrent cela comme une atteinte à leur souveraineté alimentaire.

Les habitants de Los Encuentros ont décidé, à l'issue d'assemblées paroissiales à l'assistance nombreuse, de recourir à la voie légale. Ils ont exposé leurs réclamations et démontré que le concessionnaire, en omettant de consulter préalablement la communauté et de soumettre à discussion en temps voulu l'évaluation d'impact environnemental et le plan de gestion environnementale, avait enfreint des normes constitutionnelles.

Les autorités ont donné suite à leur demande. Le sous-secrétaire aux Mines et à l'Énergie leur a demandé un délai d'un mois pour que l'EIE soit analysée et discutée en une assemblée dont il acceptait de respecter la décision. Bien que le volumineux document en question n'ait été reçu que deux jours avant la date fixée pour l'assemblée, les résidents ont maintenu leur décision de refuser l'activité minière et de lui préférer un avenir meilleur pour leurs enfants. Cette décision a été acceptée par le Directeur national des mines, qui était présent à la réunion, et inscrite dans le procès-verbal où l'on fixait en outre un délai d'un mois pour que l'entreprise quitte la région. Pourtant, les dirigeants qui avaient signé ce document ont reçu, quinze jours plus tard, la

notification que le concessionnaire avait présenté un recours administratif, que les autorités avaient accepté. La notification demandait en outre aux dirigeants de comparaître pour une inspection technique et administrative, et les accusait de terrorisme et de vandalisme.

Les résidents se sont armés de patience et ont accouru en masse pour réclamer d'inclure dans le rapport de nombreux facteurs d'insécurité évidents, ainsi que l'absence de normes environnementales dans le campement, où les déchets solides et liquides étaient déversés directement dans le fleuve. Une fois de plus ils ont attendu la date fixée pour le retrait de l'entreprise mais, au lieu de se retirer, le concessionnaire a commencé quelques jours plus tard à travailler, avec l'appui des militaires. Cette fois, les habitants de Los Encuentros ont décidé que cela suffisait. Armés de leurs outils, pelles, pioches et machettes, ils sont descendus sur les berges du Zamora et coupé les arbres qui soutenaient une péniche utilisée pour le campement et pour l'exploitation de la mine, ce qui a obligé le concessionnaire à arrêter les travaux. Ils ont donné à l'entreprise 12 heures pour quitter les lieux. La police et les militaires ont essayé de les réprimer, mais la foule était trop nombreuse. Finalement, la compagnie s'est retirée le 18 décembre 2001.

Pour les gens de Los Encuentros, il s'agit là d'une date historique rappelant qu'ils ont défendu, tous ensemble et courageusement, leur droit de vivre dans un environnement salubre. Ils ont banni une activité polluante dont ils ne voulaient pas, et misé sur d'autres qui ne dégradent pas la nature. Ils savaient que leur véritable richesse était d'ordre biologique et culturel. Le gouvernement en sait-il autant ? (Bulletin N° 57 du WRM, avril 2002)

## **Guyana : les impacts des transnationales minières sur les gens et l'environnement**

L'intérieur de la Guyana est couvert d'une forêt tropicale large de 150 kilomètres, pour la plupart intacte. Pourtant, depuis les années 70 l'industrie minière est perçue par le gouvernement comme essentielle au « développement ». D'autre part, le pays a dû ouvrir son économie pour faire face à la dette extérieure croissante et satisfaire les conditions



du programme d'ajustement structurel imposé par le FMI et la Banque mondiale en 1991. Or, cette ouverture implique la promotion de l'exploitation des ressources naturelles, en particulier le bois et les minéraux. Tout ceci a déblayé le chemin aux sociétés transnationales qui, grâce à l'octroi généreux de vastes étendues pour l'exploitation forestière et minière, font de grosses affaires tout en détruisant l'environnement et en apportant de graves problèmes aux peuples autochtones.

Les conclusions d'un rapport sur les conséquences de l'industrie minière dans le district amérindien du Haut Mazaruni en Guyana, publié l'année dernière, confirment ce panorama général dans une région particulière du pays. La région du Haut Mazaruni est une forêt luxuriante, dernier refuge des Akawaio (Kapon) et des Arenuca (Pemon), dont les terres ancestrales comprennent aussi une partie de la Gran Sabana vénézuélienne et le Nord de l'État brésilien de Roraima. Leur manière de vivre en harmonie avec l'environnement a toujours impliqué des migrations saisonnières entre les cours supérieur et inférieur du Mazaruni et du Kamarang, où ils assurent leur subsistance par la chasse, la pêche et l'agriculture.

Depuis la fin des années 50, les autorités autochtones de la région ne cessent de protester auprès des gouvernements successifs contre l'invasion de leurs terres par les mineurs. En 1959, un tiers de la Réserve amérindienne du Haut Mazaruni a été déclaré district minier, et le reste a été rebaptisé District amérindien du Haut Mazaruni. Au départ, il s'agissait de petites mines artisanales ; aujourd'hui, ce sont de puissantes entreprises étrangères. Environ 37 sociétés minières, canadiennes pour la plupart, sont présentes en Guyana. Plusieurs d'entre elles ont été et sont toujours présentes dans le Haut Mazaruni. Golden Star Resources et Vanessa Ventures, toutes les deux canadiennes, sont celles qui ont causé les plus grands dégâts environnementaux et les problèmes les plus graves aux communautés locales.

Le dragage aux « missiles » (d'énormes aspirateurs fixés à des dragues fluviales pour extraire les dépôts alluvionnaires) est une pratique courante dans la région. Ces machines détruisent les berges des fleuves et les forêts avoisinantes, et accélèrent la sédimentation, ce qui

provoque une diminution importante de la population de poissons et des modifications radicales de l'hydrologie et de la géomorphologie du fleuve. Pour maximiser la production d'or, les entreprises minières en activité dans la région utilisent aussi du mercure, alors que l'on connaît depuis des décennies ses graves effets sur la santé humaine et sur les écosystèmes. Suivant les auteurs du rapport mentionné, les impacts de l'industrie minière sur l'environnement sont évidents : l'eau a une couleur différente et elle est chargée de sédiments, les déchets s'entassent sur les bords des fleuves, les rives ont parfois disparu à cause du dragage. L'évaluation d'impact environnemental exigée par la loi n'existe que sur le papier.

La destruction des ressources naturelles essentielles aux habitants des lieux a perturbé la vie quotidienne des populations autochtones, et surtout leur alimentation. Ils ont maintenant du mal à trouver suffisamment de poissons dans le Mazaruni, jadis si riche. Le bruit de la mine et la chasse effectuée sans discernement par les ouvriers de la mine ont provoqué une diminution du gibier, jadis abondant. La perturbation de l'économie des communautés locales s'est accompagnée de l'apparition de problèmes sociaux graves, tels que l'alcoolisme, les violences sexuelles, le racisme et la prostitution.

En somme, l'ouverture de la Guyana aux sociétés étrangères est en train de provoquer, depuis le milieu des années 80, la destruction des forêts tropicales du pays qui, jusque là, étaient un exemple rare d'écosystèmes pratiquement intacts. Cette destruction s'accompagne d'un total mépris des Amérindiens, qui ont habité ces forêts pendant des siècles et utilisé leurs ressources de manière rationnelle. Et le processus se poursuit, au détriment des forêts guyaniennes et de ses populations autochtones, qui essaient à l'heure actuelle de renverser la situation. Ce qui était un endroit paradisiaque où les gens pouvaient vivre selon leurs modèles culturels, devient de plus en plus un exemple de dévastation. Dans quel but ? Dans celui de bénéficier une poignée d'entreprises géantes. Qui en est responsable ? Les entreprises elles-mêmes, qui utilisent des méthodes prédatrices en profitant des circonstances favorables, et les gouvernements successifs du pays, qui se sont montrés incapables de contrôler ces activités et peu désireux de respecter et de garantir les droits territoriaux indigènes, où réside la clé du problème. (Bulletin N° 43 du WRM, février 2001)

## **Pérou : les forêts et les gens menacés par une entreprise minière canadienne**

L'annonce du Premier ministre d'Alejandro Toledo, signalant que le pays allait devenir un leader mondial de l'industrie minière, a été un coup dur pour les agriculteurs et les paysans des vallées de Tambogrande et San Lorenzo, et pour les communautés de Locuto et Nacho Távora, situées dans le département de Piura. En effet, une telle décision a été prise sans tenir compte de l'avis des populations installées dans la région depuis des siècles.

En 1999, le gouvernement péruvien et l'entreprise canadienne Manhattan Sechura S.A. ont signé un accord par lequel l'entreprise reçoit 89 000 hectares de terres destinées à l'exploitation minière, situées autour du village de Tambogrande, dans le département de Piura, dans le Nord du Pérou. Cette société transnationale entend exploiter un gisement polymétallique par la méthode à ciel ouvert. La construction de la mine exigera la réinstallation d'environ 25 000 personnes, le détournement d'un fleuve et la destruction des forêts de caroubier de la région.

Les résidents de Tambogrande, qui vivent de l'agriculture, s'opposent à l'activité minière en raison des risques qu'elle comporte et ont lancé une campagne agressive pour empêcher la réalisation du projet.

José Valeriano Márquez Nima s'assied sur une colline sablonneuse de Locuto et regarde l'horizon. Il observe un instant le fleuve Piura et le village de Tambogrande, puis tourne ses yeux vers les pâturages où ils conduisent leurs animaux et vers les vastes forêts de caroubiers qu'ils parcourent chaque jour pour cueillir les caroubes, qui sont la base de l'économie des presque 1 000 paysans de la communauté Apóstol Juan Bautista de Locuto.

Il existe une demande régionale et nationale pour les caroubes, en particulier pour l'alimentation du bétail bovin à viande et à lait. Les caroubes de Piura sont vendues dans les départements de Lima, La Libertad, Lambayeque, Tumbes et Cajamarca. Leur production est plus rentable que celle du bois et du charbon.

Les familles des communautés de Locuto et Nacho Távora, qui seront touchées par le projet de Manhattan Minerals Corp, obtiennent des recettes non négligeables, représentant 50% ou plus du total de leurs revenus, de la vente des caroubes et des animaux élevés dans la forêt. Ils couvrent ainsi une bonne partie de leurs besoins élémentaires de nourriture, habillement et éducation. Soixante-dix pour cent de la population de la région conservent leurs forêts et les gèrent de manière appropriée, contribuant ainsi au maintien de l'équilibre écologique.

Le pouvoir économique a utilisé toutes les armes et moyens possibles pour se faire accepter par la communauté, mais la résistance des habitants de Tambogrande, San Lorenzo et Locuto est très forte, car ils fondent leur économie sur l'agriculture. Ils se sont organisés, ont effectué plusieurs mobilisations et 28 000 citoyens ont signé une pétition, que la mairie présentera au pouvoir exécutif, pour que les décrets octroyant la concession à Manhattan Minerals Corp soient révoqués et que leurs terres soient déclarées inaliénables.

Il convient de signaler que les graves impacts provoqués par les entreprises minières canadiennes dans le monde entier ont été documentés et analysés dans une étude effectuée conjointement par le Forest Peoples Programme, le Philippine Indigenous Peoples Link et le Mouvement mondial pour les forêts tropicales. Les résultats de ce travail ont été résumés dans la publication « Miner les forêts. La nécessité de contrôler les sociétés minières transnationales : une étude de cas sur le Canada ». (Bulletin n° 49 du WRM, août 2001)

### **Pérou : une consultation populaire dit NON à l'extraction minière à Tambogrande**

Dans le but d'obtenir des revenus et de remplir les conditions des programmes d'ajustement structurel du FMI appuyés par les prêts de la Banque mondiale, de nombreux gouvernements d'Amérique latine ont mis les ressources naturelles de leurs pays à la disposition des entreprises multinationales, et accordé des concessions à ceux qui souhaitent perpétuer, coûte que coûte, un modèle d'exploitation qui les bénéficie. Pourtant, de nombreux peuples d'Amérique latine ont compris de leur côté que, s'ils s'organisent, ils peuvent défendre leurs terres, leurs forêts et leur survie.

C'est le cas de la concession de 89 000 hectares effectuée en 1999 par le président Fujimori à l'entreprise canadienne Manhattan Sechura S.A. pour une exploitation polymétallique à ciel ouvert. Si ce projet était mené à bien, plusieurs communautés d'agriculteurs et de paysans de Tambogrande, dans la vallée si fertile de San Lorenzo, département de Piura, verraient menacé leur droit à un environnement sain et productif.

L'extraction minière, en particulier lorsqu'elle a lieu à ciel ouvert, peut occuper et dévaster de vastes étendues de terrain. Au cours des dernières décennies, la prospection minière a endommagé les écosystèmes forestiers et constitue la principale menace (après l'exploitation forestière commerciale) pour les forêts primaires du monde entier. Celles-ci sont éliminées pour faire de la place aux activités minières, et les forêts environnantes sont utilisées pour fournir de grandes quantités de bois d'oeuvre et de combustible à la mine. La forêt peut également, comme l'environnement dans son ensemble, « mourir » lorsqu'elle est exposée à des contaminants toxiques, à la pluie acide des installations de traitement et à l'asphyxie provoquée par la poussière des usines de transformation. Or, les forêts de caroubiers de Tambogrande fournissent aux habitants de la région plus de 50% de leurs revenus.

Depuis la date mentionnée, les communautés se sont organisées pour s'opposer au projet en question, convaincues qu'il aurait de très graves répercussions sur l'environnement et sur la société. Tout le monde sait que, même lorsqu'il existe des mesures de contrôle, l'exploitation minière provoque des désastres plus fréquents et plus graves que tout autre processus industriel. Il s'agit d'une activité non durable par définition, puisqu'elle est fondée sur l'extraction de minerais non renouvelables accumulés au cours de millions d'années. Une fois extraits, ces minéraux ne peuvent pas être remplacés, et la perturbation de l'environnement comporte des modifications et des dommages permanents. A mesure que s'épuisent les gisements les plus accessibles, l'industrie, avide de nouvelles sources d'approvisionnement bon marché, intensifie de plus en plus la prospection dans les territoires indigènes et dans les régions à l'environnement fragile.

D'autre part, les entreprises minières sont en train de mettre au point de nouvelles techniques qui permettent d'obtenir des bénéfices des

gisements de qualité inférieure, et qui peuvent rendre cette activité encore plus envahissante et nocive qu'avant. Le traitement de ces gisements exige de creuser des mines toujours plus larges, qui touchent des étendues toujours plus grandes, et aboutit à la production et le déversement d'un volume de déchets sans précédents. Le coût des pertes que cela implique est pris en charge par les régions, les communautés et les gouvernements concernés, bien plus que par les entreprises.

L'une des organisations les plus actives du mouvement d'opposition, le Frente de Defensa del Valle de San Lorenzo y Tambogrande, a discuté avec des représentants de l'État péruvien et de l'entreprise minière Manhattan Sechura, et avec de nombreuses personnalités et autorités nationales et étrangères. Elle leur a transmis l'inquiétude suscitée par les impacts, sur la société et l'environnement, d'une éventuelle exploitation minière à Tambogrande, qui est une des régions agricoles les plus productives du pays. C'est d'ailleurs dans les régions minières du Pérou que les indices de pauvreté et de chômage sont les plus élevés. Ces derniers temps, les membres de cette organisation et leurs familles ont été les victimes d'attentats, d'enlèvements et de menaces de mort. Un des leaders écologistes de la résistance au projet et conseiller technique du Frente, l'ingénieur Godofredo García Baca, a été tué il y a un an, et les autorités n'ont pas encore pu élucider ce crime.

Les communautés locales, avec l'appui d'organisations internationales, ont réussi à faire convoquer par la mairie du district une consultation populaire, qui a eu lieu le dimanche 2 juin 2002, pour que la population se prononce au sujet de l'exploitation minière. L'opposition a été massive. En dépit du fait que la consultation était volontaire, le taux de participation a été très élevé, plus fort encore que lors des élections nationales : 74% des résidents de Tambogrande ont voté, et 98,05% d'entre eux se sont manifestés contre le projet minier.

Malgré la présence d'observateurs péruviens, italiens, suisses, canadiens, allemands et nord-américains, qui ont constaté que la population avait participé librement et sans contrainte aucune, les partisans de l'exploitation ont affirmé que la consultation populaire était illégale.

Mais les habitants de Tambogrande ont non seulement confirmé leur refus de l'entreprise minière et du faux développement qu'elle leur offre, mais donné un exemple de la manière dont une société organisée peut défendre ses ressources et son droit à choisir de façon démocratique son mode de subsistance.

Dans le cadre de la vague de violence suscitée par la vente d'entreprises publiques que le président actuel avait promis, lors de sa campagne électorale, de ne pas privatiser, il serait bon que le gouvernement commence à écouter le peuple et ses demandes, plutôt que le FMI, la Banque mondiale et les entreprises. S'il le faisait, il devrait, dans le cas de Tambogrande, se rendre à l'évidence et ordonner l'annulation du projet minier, que la grande majorité de la population locale a rejeté démocratiquement. (Bulletin N° 59 du WRM, juin 2002)

### **Venezuela : plan du gouvernement met en péril la forêt d'Imataca**

La forêt native de la Réserve forestière d'Imataca, située à la limite Est du pays et dotée de paysages époustouffants ainsi que d'une riche diversité biologique, joue un rôle fondamental dans la protection du sol et de l'eau – fleuves Yuruan, Cuyuni, Orinoco, Brazo Imataca, río Grande, Botanamo, Barima, Orocaima – et constitue également la réserve culturelle et sacrée des peuples autochtones.

Imataca s'étend sur 38 219 kilomètres carrés, dont plus de trois millions d'hectares – c'est-à-dire 80% de la surface totale – sont occupés par des forêts tropicales humides. Six mètres carrés sur dix se trouvent sous un régime légal de protection environnementale quel qu'il soit, mais dorénavant, tout le territoire en question serait régi par le nouveau Projet de décret du plan d'aménagement et de réglementation de l'utilisation d'Imataca, élaboré par le ministère de l'Environnement.

Ledit plan, d'après les autorités, limite les activités minières à 11% de la surface totale tandis que le précédent décret de 1997 les limitait à 38% de la surface concernée. Mais les détracteurs de ce plan affirment qu'il véhicule la légalisation officielle des exploitations minières, autorisant la prospection, les forages d'exploration, l'exploitation, le traitement, la transformation et le transport de minerais métalliques et

non métalliques dans une zone qui, en raison de son extrême fragilité écologique aussi bien que de sa très faible capacité de récupération en cas de nuisances, a été classée « forêt menacée d'extinction ». Alexander Luzardo, de l'Association de Sociologues, considère que cette nouvelle norme conteste « le droit de la société vénézuélienne à préserver à perpétuité ses forêts dans leurs conditions originelles ». La valeur de ce droit pour les générations à venir dépasse largement les bénéfices économiques immédiats que les forêts en question pourraient rapporter.

Sur le rapport final lui-même concernant l'aménagement de la Réserve forestière d'Imataca, rédigé conjointement par l'Institut de zoologie tropicale de l'Université centrale du Venezuela et par le ministère de l'Environnement et des ressources naturelles en décembre 2002, il est indiqué que « l'exploitation forestière et minière est à l'origine d'impacts sur le sol, sur l'hydrographie, sur le microclimat, sur la végétation, sur la faune, sur les communautés humaines et sur la diversité biologique en général ».

Par ailleurs, le lien eau-forêt est indivisible et la coupe d'arbres, inévitablement associée aux exploitations minières, interrompt l'écoulement continu d'eau, protection vitale à l'avenir de la vie sur la planète.

L'organisation écologiste Amigransa réclame au président Chavez le respect des engagements pris au cours de sa campagne électorale, lors de laquelle il a manifesté publiquement que, si pour extraire l'or il fallait en finir avec les forêts, alors ils garderaient les forêts. Cette organisation a présenté les items suivants :

- 1) Elle ratifie la vision globale du Projet de décret du plan d'aménagement et de réglementation de l'utilisation de la Réserve forestière d'Imataca.
- 2) Elle propose que le ministère de l'Environnement déclare une aire importante des forêts d'Imataca Parc national d'Imataca.
- 3) Elle sollicite que les exploitations minières soient exclues du Plan d'aménagement et de réglementation de l'utilisation de la Réserve forestière d'Imataca.



- 4) Elle sollicite qu'Imataca soit libérée des foyers miniers, que les aires abîmées par les exploitations minières soient récupérées, que les concessions et les contrats d'exploitation minière accordés à l'intérieur de la Réserve forestière d'Imataca soient résiliés, que l'octroi de nouvelles concessions ou d'infrastructures minières soit interdit à Imataca.
- 5) Elle sollicite l'interruption des activités d'exploitation forestière à Imataca.
- 6) Elle invite le ministère de l'Environnement à promouvoir, avec l'anticipation nécessaire, un large débat national où la participation interactive soit réelle.
- 7) Elle invite le gouvernement à conclure la Délimitation des habitats et des terres des peuples autochtones préalablement à tout aménagement ou utilisation des terres d'Imataca.

Le développement durable du pays doit être vu comme un tout et non pas comme une simple utilisation de ressources isolées, explique Amigransa, et elle s'interroge : « Avons-nous besoin, pour survivre, de détruire aussi les forêts d'Imataca ? Ne devrait-on pas, plutôt, abandonner une fois pour toutes cette politique extractive et rentable à court terme, qui livrerait Imataca, à travers ce plan, à des exploitations forestière et minière sauvages ? La remise de ce territoire de près de 4 millions d'hectares à des entreprises nationales et transnationales d'exploitation forestière et minière mériterait un débat national plus large et participatif, comportant des analyses sur le développement que nous souhaitons, comment et où nous le souhaitons ». (Bulletin N° 75 du WRM, octobre 2003)

## ASIE

### **Birmanie : la part de l'investissement étranger dans les violations des droits humains**

L'investissement étranger dans l'extraction minière, l'industrie gazière et les grands barrages – toutes des activités associées au

« développement » – constitue en fait une cause directe des violations des droits humains et des dangers pour la durabilité de l'environnement en Birmanie. Ce pays est gouverné depuis 1962 par une dictature militaire, qui a imposé un régime caractérisé par le terrorisme d'État.

Les atteintes à l'environnement et à la société que les opérations minières ont provoquées en Birmanie sont analysées dans un rapport récemment publié, intitulé « Grave Diggers », rédigé par Roger Moody et diffusé par un groupe d'ONG environnementalistes canadiennes. Ce rapport met en lumière les activités de Robert Friedland et de son empire financier et minier Ivanhoe Capital Corporation (ICC). Friedland est bien connu pour les désastres environnementaux provoqués par ses opérations minières aux États-Unis et en Guyane, et pour les rapports de sa compagnie avec les armées mercenaires de Sierra Leone. En 1994, ICC a passé un accord avec le régime militaire de la Birmanie, pour l'exploitation de la mine de cuivre Monywa. Ces activités ont causé la pollution de l'eau et suscité des maladies de la peau chez les habitants, en l'absence de toute mesure de sécurité. En outre, les résidents se sont vus menacés par l'utilisation d'explosifs dans les mines. Il est surprenant de constater que le gouvernement canadien a fermé les yeux sur les investissements d'Ivanhoe en Birmanie, alors que le financement de ces opérations a été obtenu par l'intermédiaire d'une firme enregistrée au Canada (Ivanhoe Mines Ltd) et que les organisations de défense des droits humains du monde entier ont condamné les entreprises qui sont en affaires avec le brutal régime birman.

Le gazoduc de Yadana est un autre cas où le rôle des compagnies étrangères, de connivence avec le gouvernement, a été sévèrement critiqué en raison des impacts de leurs activités sur l'environnement et des violations des droits humains à l'encontre des paysans de la région. Le 7 septembre 2002, un juge fédéral de Los Angeles a déclaré Unocal Corp, l'un des plus grands investisseurs nord-américains qui restent en Birmanie, libre de toute responsabilité dans les violations des droits humains dénoncées durant la construction du gazoduc de Yadana. Unocal Corp détient 28,6% des actions du consortium chargé des travaux, qui ont été terminés en 1998. Des paysans birmans avaient déposé une plainte en 1996, affirmant qu'ils avaient été forcés par les militaires à travailler dans le projet ou bien terrorisés pour avoir refusé

de le faire. Les avocats les représentant ont dit qu'ils allaient faire appel du jugement. Unocal Corp n'a pas nié l'existence de violations des droits humains commises par le gouvernement birman pendant l'exécution du projet. Néanmoins, d'après le juge il n'avait pas été prouvé que la compagnie ait conspiré avec les militaires pour obliger les paysans à travailler. La question est de savoir si la justice peut accepter une « omission » de la part d'une entreprise multinationale puissante, à l'égard de violations des droits humains, en particulier lorsque les activités d'une telle entreprise bénéficient de l'appui des responsables directs de ces violations.

Pour compléter le tableau, la compagnie thaïlandaise GMS Power et l'EGAT, l'organisme d'État responsable de la génération d'électricité en Thaïlande, entendent construire un énorme barrage sur le fleuve Salween, le seul grand fleuve non endigué de la région. Le projet a déjà donné lieu à des violations des droits humains en Birmanie. A partir de 1997, les villages de Kunhing Township, situés sur les rives du Salween et de son affluent le Nampang, ont été déplacés. En tout, 175 villages, 4 018 foyers et plus de 1 400 hectares de champs vont être submergés lorsque le barrage sera terminé. Mais la situation s'est encore aggravée depuis le mois de mai dernier : des paysans de l'État de Shan ont dénoncé que l'armée birmane avait commencé une opération d'extermination de la population résidant dans les zones prévues pour le réservoir du barrage. (Bulletin N° 39 du WRM, octobre 2000)

## **Birmanie : la pauvreté au milieu des rubis, des saphirs et du jade**

La Birmanie est célèbre à juste titre pour ces riches gisements de pierres précieuses, qui incluent les rubis, les saphirs et le jade. La ville de Mogok, située à l'extrémité Est de la division Mandalay, sur la frontière de l'état de Shan, a été le centre de l'extraction de rubis et de saphirs pendant huit cents ans.

Des entreprises britanniques avaient pris, en 1888, le contrôle des mines de Mogok, qui ont été par la suite nationalisées en 1962, à l'occasion du coup d'État du général Ne Win. Jusqu'à des époques relativement récentes, ces entreprises étaient relativement petites et

provoquaient des dégâts limités dans l'environnement des alentours. Mais depuis 1989, l'industrie minière s'est tournée vers des opérations à grande échelle qui l'ont complètement transformée.

L'accroissement rapide du nombre d'acteurs non locaux, des capitaux investis et de l'équipement utilisé a accéléré la dévastation écologique de la région. Entre 1989 et 1992, l'équipement minier moderne a provoqué des dégâts considérables, en particulier dans les alentours de Mogok et de Mineshu. Des entrepreneurs locaux ont été écartés par la concurrence et la corruption accrues, et sont devenus des travailleurs mal payés d'entreprises étrangères. En outre, il s'est produit une migration graduelle de travailleurs et de petits commerçants de Mogok vers la région minière de Shwe Gin, dans la Division Pegu. Au cours de ce processus, de nombreux paysans et mineurs Karen ont rencontré les mêmes problèmes sociaux, économiques et environnementaux qui avaient poussé les entrepreneurs à quitter Mogok.

Dans la plupart des cas, cette expansion des modes intensifs d'extraction des ressources ne répond pas aux critères de durabilité. Les activités minières se déroulent en dehors de tout contrôle. Ceux qui travaillent dans les mines pendant la saison des pluies risquent de mourir noyés par les crues subites ou écrasés par l'écroulement des murs de soutènement. Les travailleurs qui trient les gemmes après leur extraction doivent le faire sous le soleil brûlant, puisque la plupart des arbres ont été coupés dans la zone. En outre, ces travailleurs ont signalé qu'ils sont rarement autorisés à faire la pause et qu'ils sont quotidiennement agressés, en paroles et en actes, par les soldats chargés de la sécurité du site.

Jusqu'à des époques récentes, les mines utilisaient pour l'extraction d'or des boîtes à écluses à tasseaux multiniveaux, où l'eau circule par gravité. Mais avec l'arrivée des entreprises étrangères, les mineurs ont commencé à pratiquer l'abattage hydraulique. Cette méthode fortement destructrice utilise des pompes diesel pour envoyer de l'eau sous pression à des lances qui la jettent contre les rives des fleuves ou les promontoires rocheux. De grandes quantités de roche et de terre sont ainsi balayées. L'eau chargée de sédiments est recueillie dans une grande boîte à écluses, généralement garnie de mercure liquide. Par un processus chimique appelé amalgamation, le mercure retient les

particules d'or que l'on séparera par la suite. Le mélange restant de déchets et de boues contaminées est déversé dans le ruisseau. Cette pratique a été interdite dans beaucoup d'endroits du monde, car le mercure est très toxique pour les personnes et les animaux. On ignore si des produits chimiques de ce genre sont utilisés à l'heure actuelle dans les deux emplacements mentionnés, mais il est certain que cette méthode est très répandue en Birmanie dans les mines d'or et qu'elle a causé de graves dommages à l'environnement.

D'après les sources locales, les activités minières, et en particulier l'abattage à la lance, autour des villes de Mogok et Shwe Gin, a provoqué partout les mêmes problèmes :

- L'écroulement du lit des fleuves provoqué par l'extraction de terre et de sédiments sur les rives et au pied des arbres.
- L'augmentation de l'érosion des sols.
- L'accroissement de la sédimentation.
- La diminution des populations de poissons en raison des changements de la température de l'eau.
- L'augmentation de la pollution de l'eau par les stériles (les particules solides qui restent après l'extraction du minerai).
- L'augmentation de la pollution de l'eau par le drainage minier acide (un mélange de stériles, d'eau et de produits chimiques tels que le cyanure et le mercure).
- L'augmentation de la pollution de l'eau par les fuites de diesel et d'huile des pompes et autres équipements miniers.
- La perte des étangs et autres réserves d'eau potable, telles que les ruisseaux, à cause du pompage excessif.
- La destruction des terres fertiles due à l'excavation de fossés profonds et à l'utilisation excessive d'équipements lourds tels que les bulldozers.
- L'augmentation de la consommation de bois d'oeuvre pour la construction de boîtes à écluses et l'étayage des tunnels souterrains.
- L'augmentation de la consommation de produits forestiers non ligneux, tels que le bambou et le rotin.

La réalité politique et économique de la Birmanie fait que beaucoup de personnes n'aient pas le choix. En effet, coincées entre les intérêts militaires et les intérêts commerciaux, il ne leur reste que peu d'alternatives viables et se retrouvent forcées de participer à l'exploitation

non durable de leurs propres ressources naturelles, tout en sachant qu'elle détruit les écosystèmes dont ils dépendent pour survivre. (Bulletin N° 77 du WRM, décembre 2003)

## **Inde : les mines et les plantations mettent en péril un parc national**

Le permis temporaire de travail accordé à l'entreprise Kudremukh Iron Ore Company (KIOCL) pour qu'elle poursuive l'extraction de fer dans le parc national Kudremukh, situé dans la région des Ghats de l'Ouest dans l'État de Karnataka, a soulevé des critiques sévères de la part d'ONG environnementalistes nationales et internationales, qui avaient fait des pressions sur les autorités pour que la demande de la compagnie soit rejetée.

KIOCL a opéré dans les régions Aroli et Malleshware du parc national Kudremukh moyennant un bail de 30 ans, qui a expiré en juillet 1999. Depuis cette date, la compagnie fait pression pour obtenir une prolongation de 20 ans, mais n'a obtenu que deux permis temporaires successifs d'une année chacun.

Les impacts de l'activité minière dans la région sont évidents. Un rapport de l'ONG indienne Groupe de défense de l'environnement (Environment Support Group – ESG) prouve que de nombreuses variétés de poissons ont disparu en raison de la pollution, et signale que les agriculteurs se plaignent d'une baisse de leur production en aval, due au dépôt de déchets de mine. La contamination du fleuve a provoqué une augmentation des cas de maladie chez les paysans. En 1987, un tuyau d'écoulement de déchets, de 67 mètres de long, a crevé et le déversement a atteint le fleuve Yennehole, avec de graves conséquences pour l'environnement.

La seule action entreprise par KIOCL, censément pour atténuer les impacts de son activité sur les forêts et les fleuves, a été de... planter des arbres exotiques ! La compagnie allègue avoir mis en oeuvre un programme de « reboisement », et planté 7,5 millions d'acacias, d'eucalyptus et d'autres essences exotiques. Si cela était vrai, les résultats seraient encore pires, puisque la substitution d'une partie de la forêt par une plantation empêche la régénération de la forêt secondaire

et conduit donc à un appauvrissement de l'environnement. Autant les mines que les plantations sont des causes directes de déforestation ; dans le cas particulier de Kudremukh, les deux activités se combinent pour dévaster la forêt.

Le gouvernement de l'État a ordonné d'entreprendre une étude d'impact environnemental préalable à l'octroi d'une prolongation du bail. Néanmoins, les environnementalistes locaux estiment que cela ne constitue pas une garantie suffisante. Leo Saldanha, du Groupe de défense de l'environnement, a déclaré : « Je crois sincèrement qu'une campagne publique systématique est la meilleure manière d'en finir avec l'extraction minière à Kudremukh. Il n'y a rien de tel que la volonté populaire pour faire plier un gouvernement qui entend violer la loi et ses engagements. » (Bulletin N° 40 du WRM, novembre 2000)

### **Inde : territoire ancestral destiné à l'exploitation minière au profit d'une entreprise**

Norsk Hydro, une société anonyme norvégienne qui investit dans les métaux légers, le pétrole, les produits pétrochimiques et l'agriculture, en association avec la société transnationale canadienne Alcan et la compagnie indienne Hindalco, projette d'extraire de la bauxite dans les terres tribales sacrées de l'État d'Orissa, dans l'Inde orientale. Le projet inclut également le traitement d'un million de tonnes de bauxite par an, au moyen d'une joint-venture avec la compagnie Utkal Alumina Industries Ltd (UAIL).

Dans les montagnes Baphlimali, où Hydro entend extraire la bauxite, se trouvent les sources de 350 cours d'eau permanents, y compris ceux qui alimentent le fleuve Indravati. Pour les Adivasi de la région, les Baphlimali sont une source sacrée de vie. Bien que le couvert forestier de la région ait diminué au cours des années, il en reste encore assez pour nourrir les quelque soixante-dix villages de la région. Le Kutrumali, une énorme montagne que les compagnies prévoient d'exploiter, possède des forêts qui couvrent de 10 à 15 pour cent du haut plateau. Le peu qui reste des ressources de la forêt, après le saccage effectué par les activités commerciales gouvernementales, est essentiel à la sécurité alimentaire des tribus durant les mois de sécheresse. Or, les plans d'Utkal d'extraire 200 millions de tonnes de

bauxite du plateau de Baphlimali dévasteraient le bassin. Les estimations quant au nombre de personnes qui seraient atteintes par le projet d'Utkal vont de 750 (suivant Hydro) à 3 500 (d'après Utkal) et à 60 000 (selon l'Agence norvégienne de coopération au développement).

Ce projet d'un milliard de dollars a suscité une confrontation entre les paysans tribaux, qui risquent de perdre leurs terres et leurs forêts, et la compagnie et ses défenseurs, dont le gouvernement de l'État d'Orissa et la police. Le 16 décembre 2000, les protestations de près de 4 000 personnes de 15 villages de la région ont laissé trois hommes abattus et neuf autres gravement blessés par la police armée. Norsk Hydro a réagi par une réduction transitoire des activités du projet, en attendant que les tensions diminuent dans la région. Mais cette décision arrive trop tard de plusieurs années, et au prix de trois vies. Les tensions avaient été alimentées par la compagnie elle-même, depuis qu'en 1993 la population surtout tribale de la région avait eu les premières nouvelles de ses projets d'exploiter des mines de bauxite.

Utkal a minimisé l'importance de l'écosystème prévu pour l'excavation, et faussé les taux prévus de sédimentation de déchets dans sa demande de permis environnemental. Les critiques accusent Utkal d'avoir présenté des données trompeuses sur l'économie de la région et sur la situation de son écologie. D'après l'ONG Norwatch, la déforestation causée par les mines et les fonderies sera encore aggravée par l'escarpement du terrain, et provoquera une augmentation de la fréquence des inondations subites, des glissements de terrain et de la teneur en nutriments des étendues d'eau. Simultanément, la perte de forêts se traduirait par une perte de l'habitat de la faune locale, qui compte des ours, des chacals, des loups, des sambars (un type de cerf), des cerfs tachetés, des léopards et parfois des tigres.

Les intérêts de l'entreprise bénéficient de l'appui du gouvernement pour la mise en oeuvre de ce projet lucratif. Ils s'emparent de l'environnement et des moyens de subsistance de la population sans même savoir ce qu'ils détruisent. « J'ai montré au garde forestier quatre feuilles de la jungle, et lui ai demandé d'identifier les arbres. Il n'a pas pu le faire. Si vous ne savez pas cela, comment pouvez-vous dire que la forêt est à vous ? » a dit Faguaram Gond, du district Dhamtari, Chhatisgarh. (Bulletin N° 52 du WRM, novembre 2001)



## **Inde : la réponse des femmes à la dévastation causée par les mines**

L'industrie minière a des effets dévastateurs sur les gens et l'environnement mais, dans le cas spécifique des femmes, elle a des conséquences encore plus graves. En effet, en plus de provoquer la déforestation et la contamination de la terre, des fleuves et de l'air par des déchets toxiques, l'exploitation minière détruit les espaces culturels et privés des femmes et les prive de leur infrastructure de socialisation et de leur rôle dans la société, le tout pour le bénéfice d'une poignée de grandes sociétés.

Dans le cas de l'Inde, lorsque les projets miniers déplacent des villages les femmes sont laissées sans protection puisque, n'ayant aucun droit sur la terre ou les ressources naturelles, elles ont encore moins de possibilités de réclamer une quelconque réhabilitation ou compensation. Les forêts sont abattues pour faire de la place aux mines et à l'infrastructure correspondante, le plus souvent sans respecter les lois et les accords internationaux portant sur les droits humains, y compris les droits ancestraux et culturels des peuples autochtones. De ce fait, les femmes sont coupées de leurs rôles économiques traditionnels et perdent le droit de cultiver leurs récoltes coutumières ou de cueillir les produits de la forêt pour la consommation domestique ou à des fins médicales. Plongées dans une économie monétaire qui leur est étrangère, elles peuvent n'avoir d'autre recours que de travailler comme domestiques ou tomber dans la prostitution. Elles se voient en plus confrontées à des maux sociaux qui n'existaient pas auparavant, tels que les mauvais traitements de la part de leurs maris, l'alcoolisme, l'endettement, le harcèlement physique et sexuel, qui deviennent monnaie courante dans les communautés minières comme dans celles qui subissent les effets de cette industrie.

De par sa nature même, l'activité minière n'offre pas de place au travail féminin. Elles perdent donc leur indépendance, puisqu'elles ne comptent plus que sur le salaire des hommes. Lorsqu'elles y sont embauchées (dans les mines de faibles dimensions du secteur privé) elles sont les premières à être renvoyées, ne bénéficient d'aucune mesure de sécurité dans le travail, et sont soumises à des risques graves pour leur santé qui affectent aussi leur capacité d'avoir des

enfants sains. D'autre part, dans les cas où elles sont employées dans les activités minières les conditions de travail les exposent à l'exploitation sexuelle.

Les violations des droits humains à l'encontre des femmes qui travaillent dans les mines ou sont affectées par cette industrie ont augmenté de manière effrayante avec l'entrée des grands capitaux et des compagnies privées, sans réaction aucune de la part du gouvernement. Au contraire, les protestations et la résistance des victimes ont reçu de l'État une réponse violente.

Néanmoins, de nombreuses luttes et campagnes isolées visant à protéger les droits des femmes, menées par des communautés, des travailleurs et des défenseurs des ressources naturelles et de l'écologie, essaient à l'heure actuelle de se rassembler pour faire entendre leur voix et agir de manière collective contre l'exploitation des femmes et leur éloignement de leur milieu.

C'est ainsi qu'une alliance nationale a été créée, dénommée « les mines, les minéraux et les PERSONNES » (mm&P). L'un des groupes principaux de cette alliance est le Réseau national sur les femmes et les mines de l'Inde, dont le but est de s'attaquer aux problèmes des femmes travaillant dans les mines ou appartenant à des communautés affectées par l'industrie minière. A son tour, ce réseau est membre du Réseau international sur les femmes et les mines (*International Network of Women and Mining*), et de son bureau de coordination pour la région Asie-Pacifique.

Les objectifs du réseau sont les suivants :

- Connaître la situation des femmes travaillant dans les mines ou affectées par elles.
- Travailler pour défendre les droits des femmes travaillant dans les mines et de celles qui ont été déplacées ou affectées par cette industrie.
- Oeuvrer dans le sens d'une lutte collective destinée à la mise en place dans le pays d'une politique minière qui tienne compte des questions de genre.
- Rejoindre les luttes et les campagnes nationales et internationales en faveur des femmes, particulièrement dans la région Asie-Pacifique, de manière à profiter de leur force et de leur solidarité.

- Lutter pour une nouvelle législation sur les droits des femmes qui leur permette d'obtenir la maîtrise des terres et autres ressources naturelles qui, par tradition, ont été du domaine des hommes.
- Se mobiliser pour la protection des droits des femmes que les mines ont déplacées et de celles qui travaillent ou vivent dans des régions minières.
- Combattre contre l'embauche de jeunes filles ou enfants dans les mines.
- Connaître les problèmes et les risques de santé des femmes dans les régions minières et chercher à les résoudre.
- Organiser la Troisième rencontre internationale sur les femmes et les mines (qui aura lieu en Inde en octobre 2004, avec mm&P comme groupe d'accueil).

Le Réseau fait sien le « Pacte pour la Vie », « parce que la terre est notre mère et que les fleuves en sont le lait. La terre est notre vie et notre mort. Ainsi, nous demandons de l'eau pour tous, des puits protégés, des rivières libres de contamination et de déchets, et une terre non dégradée ». (Bulletin N° 80 du WRM, mars 2004)

## **Indonésie : des pressions croissantes pour introduire les mines dans les forêts**

L'industrie minière est une des sources majeures de revenus de l'Indonésie, mais elle est aussi en train de détruire les ressources naturelles dont dépendent pour leur subsistance et leur santé des dizaines de millions d'Indonésiens, autant dans les villes que dans la campagne. Ces ressources incluent les forêts jadis très vastes de l'archipel, qui sont maintenant dévastées plus vite que jamais auparavant.

Les problèmes des mines et de la déforestation ne peuvent qu'être étroitement liés, dans un pays où une étendue si vaste est (ou était) couverte par des forêts, et où tant de minéraux à valeur commerciale sont contenus dans la roche au-dessous de ces forêts.

A présent, les forêts (en y incluant celles qui sont dégradées et fragmentées) couvrent moins de la moitié des 189 millions d'hectares qui constituent la superficie totale du pays. Ces forêts se divisent en

celles qui peuvent être exploitées (les forêts de production), celles qui peuvent être converties à d'autres usages, tels que des plantations ou des rizières (les forêts de conversion), et celles qui ne doivent pas être exploitées, pour protéger des bassins versants, constituer des sanctuaires de faune, etc. Ce dernier type inclut les forêts de protection (officiellement, 35 millions d'hectares) et les forêts de conservation (19 millions d'hectares).

De leur côté, les concessions minières couvrent environ 47 à 67 millions d'hectares, et la superficie forestière ayant des potentialités pour cette industrie a été estimée à rien moins que 84,7 millions d'hectares. Sur les concessions existantes, l'étendue se superposant à des forêts de conservation et de protection atteint le chiffre ahurissant de 11 millions 400 mille hectares, et les superpositions les plus grandes se situent en Papouasie occidentale, Sumatra et Kalimantan.

Depuis la nouvelle Loi forestière de 1999, les mines à ciel ouvert sont interdites dans ces forêts, ce qui a laissé en suspens les activités d'exploration et d'extraction minière d'environ 150 compagnies. Des ONG indonésiennes, conduites par le réseau d'action contre les mines JATAM, ont monté une vigoureuse campagne pour que l'interdiction soit maintenue. Mais l'industrie minière internationale, les membres de l'administration de Jakarta favorables à l'industrie, et certains gouvernements étrangers, font des pressions intenses pour la contourner. Le problème a déclenché une bataille entre le ministère des Forêts, qui veut maintenir le statut des forêts de protection, et d'autres ministères, avec en tête le ministre de l'Énergie et des Ressources minérales, Purnomo Yusgiantoro. Par suite de ce différend, la décision sur le sort des concessions minières accordées avant 1999 a été longuement retardée.

En avril 2001, le ministère des Forêts a annoncé en rechignant que six compagnies pourraient continuer leurs activités minières. En trois des zones mentionnées, les limites des forêts ont été changées pour les accommoder. La décision concernant vingt-deux autres sociétés était prévue pour la fin juin, mais le 17 juin Purnomo a annoncé que quinze compagnies (incluant trois des concessions déjà mentionnées par le ministère des Forêts) allaient être autorisées à continuer, après approbation présidentielle. Il a dit que l'investissement, rien que pour

les quatre concessions les plus grandes, s'élevait à 9 milliards de dollars. Les ONG prédisent qu'une décision favorable à l'industrie minière conduira à davantage de conflits avec les communautés locales dont les terres seront prises pour les mines, augmentera la pollution des cours d'eau et provoquera de plus graves inondations et glissements de terre à mesure que le couvert forestier disparaîtra.

Une décision à l'encontre de la protection des forêts équivaldra d'ailleurs à reprendre une politique qui remonte aux premières années du régime de l'ancien président Suharto. Suharto avait toujours préféré les intérêts des investisseurs (et la perspective de se remplir les poches) à l'intérêt des simples Indonésiens qui payaient de leurs moyens de vie, de leur économie, de leur culture et de leur santé les coûts cachés de l'industrie minière.

Plusieurs des puissants acteurs industriels qui ont profité de l'ère Suharto sont ceux qui se plaignent aujourd'hui de l'interdiction sur les forêts protégées, du manque de certitude légale provoqué par le programme indonésien de décentralisation, et de l'échec de l'État à résoudre le problème des contestataires et des mineurs illégaux qui menacent leurs opérations. Ces acteurs comprennent Rio Tinto, Freeport MacMoran, BHP-Billiton, Newmont, BP et Inco, toutes des sociétés multinationales dont les opérations ont provoqué des conflits avec les communautés locales et causé des dégâts à l'environnement dans beaucoup de pays. Ce que ces sociétés oublient de reconnaître, c'est leur rôle dans le soutien d'une dictature fondée sur le pillage des ressources naturelles et sur le vol de terres et de forêts appartenant aux habitants du pays. Il n'est pas étonnant que l'industrie minière ait perdu quelques-uns de ses privilèges durant la brève période post-Suharto, lorsqu'il a été nécessaire de faire des concessions à la population en colère.

Aujourd'hui, la justification pour permettre l'extraction minière dans les forêts protégées est le besoin d'investissements pour aider le pays à sortir de la longue crise économique, une manœuvre appuyée par les créanciers de l'Indonésie dans la communauté internationale. Mais les ONG sont sceptiques, et croient que les revenus produits par l'industrie minière ne pourront jamais compenser les dégâts environnementaux et sociaux de longue durée qu'elle provoque, sans

compter que la corruption se chargera d'assurer que très peu de ces bénéfiques parviennent aux communautés.

Bien entendu, il y a aussi l'appât du gain, intimement lié aux intérêts de l'armée indonésienne dont 75% des revenus proviennent des « activités commerciales » extrabudgétaires. Le gain est la cause de la superposition financière des mines et des forêts, car les intérêts commerciaux militaires incluent autant la foresterie que l'extraction minière, et couvrent autant les contrats pour la surveillance des opérations minières étrangères (que les sociétés concernées payent généreusement) que la participation directe dans des opérations illégales minières et forestières, en association avec des industriels et des fonctionnaires gouvernementaux corrompus qui ne s'inquiètent pas du tout des impacts sur les forêts et sur la population. La police spéciale indonésienne (Brimob) y est impliquée également, en particulier dans la surveillance des mines et dans le contrôle de l'opposition. Dans les zones conflictuelles d'Aceh et de la Papouasie occidentale, où les richesses forestières et minérales offrent de bonnes occasions de gain, les militaires en sont arrivés à provoquer des conflits pour justifier leur présence permanente dans la région.

A l'heure actuelle, grâce à l'agenda mondial contre le terrorisme et aux liens étroits qu'elle maintient avec la présidente Megawati, l'armée exerce une influence encore plus grande sur la politique indonésienne, avec des conséquences graves pour les Indonésiens, qui pourraient voir le retour du « critère de sécurité » des années Suharto, où les différends concernant les terres et les ressources étaient réglés par des interventions militaires. Pour les peuples autochtones et les communautés forestières dont les terres contiennent les richesses minérales requises par le marché mondial, le panorama est très sombre. L'augmentation de l'influence de l'armée provoquera davantage de délogements forcés, une plus grande dévastation des ressources forestières, et l'intensification de l'intimidation et de la violence contre ceux qui protesteront. Elle impliquera également une lutte encore plus dure pour obtenir la reconnaissance des droits des peuples autochtones à la propriété et à la gestion de leurs forêts. (Bulletin N° 71 du WRM, juin 2003)

## **Indonésie : opposition grandissante à l'industrie minière dans les aires protégées**

La « Coalition contre l'industrie minière dans les aires protégées indonésiennes » a publié un communiqué pour exposer l'opposition forte et croissante que les activités minières rencontrent dans plusieurs secteurs. Cette coalition est composée de dix groupes : JATAM, WALHI-Friends of the Earth, Indonesian Center for Environment Law, WWF Indonesia, Kehati, Pelangi, Forest Watch Indonesia, MPI, POKJA PSDA et PELA.

Les réactions contre les mines à ciel ouvert dans les forêts protégées proviennent de la société civile de Sumatra, Kalimantan, Java, Sumbawa Besar (Sud-Est indonésien) et Sulawesi. Elles incluent lettres de protestation, cartes postales, manifestations et déclarations des gouvernements provinciaux, d'étudiants, d'universitaires, de peuples indigènes, d'Indonésiens en général et de la communauté internationale.

L'opinion générale semble être que les choses sont allées trop loin dans le domaine de l'industrie minière. C'est pourquoi les projets de la compagnie minière canadienne Placer Dome, d'extraire de l'or dans les forêts protégées des montagnes Meratus, au Kalimantan du Sud – foyer des peuples Dayak et des orangs-outans – ont provoqué une lettre véhémente de protestation des représentants des Dayak, une manifestation, le 1er juillet, dans la capitale provinciale de Kalimantan du Sud pour demander au gouvernement provincial de rejeter les pressions de Placer Dome, et une déclaration dudit gouvernement exhortant le parlement national indonésien à ne pas permettre l'extraction minière dans la forêt protégée de Meratus. Il en était grand temps, puisque 44% des forêts des Dayak ont été dégradés en 12 années seulement !

A Palu, capitale de l'île de Sulawesi, l'opposition communautaire systématique a inclus des protestations directement adressées aux plans de Rio Tinto et de Newcrest de construire une mine d'or dans le parc naturel protégé de Poboya. A la suite de ces actions, autant la Chambre de députés provinciale (le 2 juillet 2003) que le professeur Aminuddin Ponulele, gouverneur de Sulawesi, ont déclaré qu'ils s'opposeront à toute tentative du gouvernement central d'autoriser la

mise en oeuvre du projet minier. La menace que représentent les métaux lourds, la poussière et d'autres déchets miniers pour le parc naturel protégé de Poboya et pour l'approvisionnement en eau des 200 000 résidents de Palu est un trop grand risque, suivant le gouverneur Aminuddin, dont les paroles ont été rapportées par le journal local Radar Palu le 3 juillet 2003 dans un article exigeant que la société PT Citra Palu Minerals, joint venture de Rio Tinto et Newcrest, abandonne la province de Sulawesi.

Même l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), habituellement apolitique, par l'intermédiaire de son bureau à Jakarta a lancé un appel aux comités parlementaires indonésiens qui étudient actuellement les projets miniers du gouvernement dans les aires protégées. L'UNESCO a envoyé une lettre concernant spécifiquement la petite île de Gag en Papouasie de l'Ouest, où BHP Billiton entend construire la mine de nickel la plus grande du monde et en déverser les déchets dans la mer. Un atelier international de l'UICN et l'UNESCO, tenu à Hanoi en février 2002, a choisi l'archipel de Raja Ampat, où se trouve l'île Gag, parmi les sept sites à considérer pour la liste du Patrimoine mondial, sur 25 sites potentiels du Sud-Est asiatique, en raison de sa forte biodiversité : 505 variétés de corail (ce qui est énorme, et représente 64% de toutes les espèces de corail connues dans le monde), et 1 065 espèces de poissons (soit l'une des diversités de poissons les plus élevées de la planète). L'intervention de l'UNESCO porte un coup aux pressions de BHP Billiton pour modifier le statut des forêts protégés et à l'intention de la compagnie d'utiliser la méthode connue comme STD (par laquelle les déchets sont déversés dans l'océan) malgré son affirmation selon laquelle la compagnie se serait amendée après le désastre d'Ok Tedi en Papouasie – Nouvelle-Guinée. La mine d'Ok Tedi, propriété de BHP, a provoqué une contamination grave et de longue durée du fleuve Fly ; les communautés locales ont porté l'affaire en justice et réussi à se faire payer des dommages et intérêts milliardaires.

De son côté, la communauté internationale a elle aussi réagi. Plus de 1 100 lettres, envoyées par des particuliers et des organisations de 43 pays, ont été adressées au président de l'Indonésie, M. Megawati, incluant des témoignages tels que celui de Beth Partin, qui avait entendu parler des projets d'expansion dans les forêts indonésiennes de la



compagnie américaine Newmont : « J'habite près de Denver, Colorado, où se trouve le siège de Newmont. Au Colorado les dégâts provoqués par les mines sont une affaire quotidienne ; par exemple, le fleuve Alamosa a été empoisonné il y a plus d'une décennie par une fuite de cyanure, et après des années de nettoyage il commence seulement à redonner des signes de vie ».

A ce jour, environ 6 000 jeux de trois cartes postales, l'une adressée à la Chambre de députés, l'autre au Département forestier et la troisième au ministre de l'Énergie minérale et des ressources, ont été signées et envoyées par des Indonésiens pour exprimer leur appui aux mesures existantes de protection contre l'industrie minière. Des étudiants environnementalistes ont organisé des protestations devant l'ambassade d'Australie, indignés de l'appui que le gouvernement australien et autres gouvernements étrangers fournissent aux compagnies minières. Il y a eu aussi des manifestations devant la Chambre des députés et le Département forestier, et d'autres sont également prévues. Le 3 juillet 2003, les chefs de la section forêts de cinq universités prestigieuses : l'institut Bogor d'agriculture, l'université Gajah Mada, l'université Mulawarman, l'université Hasanuddin et les Groupes universitaires de Lampung, ont déclaré leur opposition à l'extraction minière dans les zones protégées. Les étudiants et les professeurs ont insisté sur la contribution économique de la foresterie durable et de la protection de l'environnement, qui, d'après le budget national de l'Indonésie, dépasse en importance celle de l'industrie minière et possède un fort potentiel encore intact. (Bulletin N° 72 du WRM, juillet 2003)

### **Laos : la Société financière internationale appuie une mine d'or australienne**

Le 28 février 2002, la Société financière internationale (SFI), organe de la Banque mondiale pour le secteur privé, a approuvé un prêt de 30 millions de dollars pour la mise en oeuvre d'une mine d'or à Sepon, dans la province de Savannakhet, au Laos. La mine, qui sera l'opération de ce genre la plus grande du Laos, appartient pour 80% à une compagnie minière australienne, Oxiana Resources, et pour 20% à Rio Tinto.

Il est prévu que la construction de ce projet de 45 millions de dollars soit complétée fin 2002. Les travaux préliminaires, dont la modernisation des routes et les préparatifs de l'usine de traitement du minerai, ont déjà commencé à l'endroit prévu ; la première production d'or de la mine est programmée pour décembre 2002. Oxiana estime que les gisements d'or de Sepon ont une valeur approximative d'un milliard de dollars.

Rio Tinto avait entrepris de prospector de l'or, dans la région proche de la frontière vietnamienne, au début des années 90, mais les gisements trouvés avaient été considérés comme trop petits et, en août 2000, la compagnie a vendu à Oxiana 80 pour cent de ses opérations au Laos. Ainsi, Oxiana a obtenu le droit d'explorer et d'extraire toutes les ressources minérales dans une étendue de 2 000 kilomètres carrés au Laos.

Les compagnies ont négocié des subsides généreux de la part du gouvernement laotien. Pendant les deux premières années, Oxiana et Rio Tinto seront exemptées des impôts sur les sociétés, et leurs employés ne paieront pas d'impôts sur les revenus. Au cours des deux années suivantes les impôts sur les sociétés seront payés, mais avec une détaxe de 50%. Du moment que la mine ne va fonctionner que pendant sept années, cela veut dire que le gouvernement percevra les impôts à plein tarif pendant trois années seulement. En outre, le projet n'est soumis à aucune taxe ni restriction sur le rapatriement d'argent. Le gouvernement a d'ailleurs renoncé aux taxes à l'importation de l'équipement. En échange, il recevra 2,5 pour cent de la valeur de l'or extrait, mais seulement après déduction par Oxiana des coûts de vente, de transport, de fusion, de raffinage et autres. Le gouvernement a également l'option d'acheter 10% des actions de la mine.

Oxiana et Rio Tinto entendent utiliser les bénéfices de la mine d'or pour mettre en oeuvre une mine de cuivre de 100 millions de dollars dans la région voisine de Khanong. Les compagnies estiment qu'il pourrait y avoir du cuivre pour une valeur de deux milliards de dollars. Quoique la mine de cuivre soit décrite dans les documents du projet comme la Phase 2 de l'opération, la SFI a approuvé son prêt sans aucune étude de ses impacts combinés avec ceux de la mine d'or.

Les forêts, les terres agricoles et les cultures itinérantes de la population seront rasées. La mine de Sepon va s'étendre sur une superficie de 27,6 kilomètres carrés et traverser le fleuve Nam Kok, un affluent du Mékong. Les pêcheries seront endommagées. De grands volumes de déchets, de terre et de roche seront déversés. La nappe phréatique locale s'épuisera. Le cyanure, un produit chimique extrêmement toxique pour les poissons, les animaux, les plantes et les êtres humains, sera utilisé pour séparer l'or du minerai. Les fuites de cyanure sont fréquentes lors des opérations minières.

Pour l'installation de la mine, deux villages seront déplacés, avec une population totale de 120 personnes. La mine envahira aussi le territoire d'autres villages. Le Plan d'action pour la réinstallation dressé par le projet reconnaît que « la réinstallation pourrait devenir nécessaire » pour ces villages aussi, et ajoute que « le village de Ban Vieng (25 foyers), qu'il n'est pas actuellement prévu de déplacer, pourrait s'ajouter à la liste ».

Oxiana a commandé une évaluation d'impact environnemental et social aux entreprises NSF Environmental Consultants, de l'Australie, et Earth Systems, du Laos. Cette évaluation, qui a été complétée en novembre 2001, est décrite par la SFI comme « détaillée », quoique les consultants ne sachent pas si trois espèces de poissons menacées habitent ou non dans le fleuve Nam Kok. Ils n'ont pas l'air de savoir non plus quel serait l'impact de la mine sur ces espèces, et rapportent que « au cas où ces espèces seraient présentes », les impacts pourraient être d'une portée variable allant de « grave » à « très faible ». C'est sur la base d'informations aussi maigres que la SFI a décidé d'appuyer le projet. Le support de la SFI bénéficie surtout les entreprises concernées, Oxiana et Rio Tinto, tandis qu'il met en péril l'environnement et la subsistance des communautés locales.

Rio Tinto est la société minière la plus grande du monde, et possède plus de 60 mines et usines de traitement dans plus de 40 pays. Elle a des antécédents épouvantables de violations des droits humains comme de destruction de communautés, de leurs terres, leurs fleuves et leurs forêts. Une motion présentée en 1998 au parlement britannique décrivait Rio Tinto comme étant « probablement la compagnie la plus indifférente et la plus impitoyable du monde ».

Oxiana Resources a été fondée par Owen Hegarty, un ancien cadre de Rio Tinto. Basée à Melbourne, il s'agit d'une compagnie minière d'or et de cuivre. En plus du projet de Sepon, Oxiana est propriétaire de Dalton Pacific Resources aux Philippines, où elle opère six mines d'or et de cuivre dans le Nord de Luzon. La compagnie possède aussi des actions dans des mines chypriotes et australiennes.

La SFI espère que sa participation dans la mine d'or de Sepon favorisera la mise en place de nouveaux projets miniers au Laos : « L'investissement dans ce projet contribuera à augmenter la confiance de la communauté des investisseurs dans l'industrie minière et dans d'autres secteurs de l'économie ». La mission du Groupe Banque mondiale est censément d'atténuer la pauvreté, mais la SFI semble plus intéressée à aider les riches à s'enrichir davantage. (Bulletin N° 57 du WRM, avril 2002)

### **Philippines : le projet de raffinerie de nickel de Sumitomo Corporation à Palawan rencontre une opposition croissante**

Bien qu'en 1992 le gouvernement local de l'île de Palawan, dans un effort tendant à freiner la destruction et la dégradation des forêts du pays, ait annulé les concessions octroyées à des exploitants forestiers, il n'a pas neutralisé la menace qui pèse sur l'intégrité des terres des communautés indigènes des Philippines. En effet, il y a des entrepreneurs miniers décidés à développer leurs affaires malgré l'opposition des communautés locales et les mises en garde qui leur ont été faites concernant les dommages que leurs activités pourraient causer à l'environnement.

Le projet d'installation d'une raffinerie de nickel d'un coût millionnaire, financé à 90% par le géant minier japonais Sumitomo Metal Mining Corp. et à 10% par Rio Tuba Nickel Mining Corp. (RTNMC) – une entreprise des frères Ronaldo et Manuel Zamora installée dans la région depuis de nombreuses années – concerne l'extraction de 10 000 tonnes de nickel. La production s'étalerait sur 20 ans, démarrerait cette année et s'accroîtrait progressivement.

Les activités d'exploitation de Rio Tuba se déroulent dans la région sud-orientale de l'île de Palawan. Comprenant plus de mille îles et îlots, disséminés dans 1,5 millions d'hectares, qui abritent une flore et une faune tropicale très riches, Palawan est la plus grande province des Philippines et elle constitue le foyer de plusieurs groupes indigènes parmi lesquels se trouvent les tagbunau, pala'wan, tau't bato et batak.

La population indigène de Rio Tuba s'est regroupée et organisée afin de défendre ses terres, sa santé et sa façon de vivre. Les substances toxiques, produit des opérations minières, ont nui visiblement aux sources d'eau car les barrages conçus pour retenir les déchets débordent pendant la saison des pluies, entraînant également l'obstruction des fleuves à cause de la vase. Les affections de la peau et les problèmes respiratoires soufferts par les habitants des communautés environnantes seraient dus à la poussière et aux déchets provenant d'une excavation latérale de la mine. Le projet proposé porterait encore un coup aux centaines de pêcheurs, d'agriculteurs et de peuples autochtones dont la survie dépend d'un environnement salubre.

En 1991 s'est créé le réseau Palawan NGO Network, Inc. (PNNI), formé d'organisations sociales et non gouvernementales de la province éponyme. C'est au nom de ce réseau que le Centre d'assistance légale environnementale (ELAC – Environmental Law Assistance Center) a présenté le 3 avril 2002 au Département d'aménagement de l'environnement, avec le soutien de l'organisation internationale Environmental Law Alliance Worldwide (ELAW), un document sollicitant le refus du projet de construction de la raffinerie de nickel, d'un coût millionnaire.

Dans le document en question, il est fait une analyse critique des impacts écologiques, légaux et politiques du projet minier, indiquant qu'il va à l'encontre de plusieurs lois et de politiques directrices du pays. Le site du projet se trouve à l'intérieur des domaines ancestraux de la communauté pala'wan. Plus de 30 familles de cette communauté habitant les territoires concernés luttent pour réaffirmer leurs droits ancestraux à la terre afin de conserver leurs moyens de vie et redoutent l'utilisation, dans le cadre de ce projet, des affleurements de pierre calcaire de Sitio Gutok, un site considéré comme sacré.

Pour ces raisons, ELAC affirme que le Certificat de conformité environnementale ne doit pas être accordé à ce projet minier. Le centre dénonce, par ailleurs, que la forte opposition au projet prouve que l'initiative en question n'a pas l'approbation de la communauté. Ceci implique une violation de la Loi sur les droits indigènes qui exige l'obtention du « consentement préalable libre et informé » après une présentation publique des intentions et des objectifs de l'activité projetée, afin que la communauté comprenne clairement la situation.

D'après le rapport présenté par ELAC au Département d'aménagement de l'environnement, RTNMC a employé des tactiques fallacieuses pour obtenir les signatures des dirigeants indigènes ainsi que celles des autres groupes concernés, qu'elle a annexées à posteriori à la déclaration d'impact environnemental. Les habitants des communautés et plusieurs organisations, dont ELAC, ont dénoncé publiquement les manoeuvres par lesquelles l'entreprise avait réussi à obtenir le soutien des dirigeants : « Ils ont été nombreux à tomber dans le piège car il leur a été demandé de signer une feuille annexe et, par la suite, ils ont appris qu'il s'agissait d'une lettre de soutien au projet minier ».

Le 10 juillet 2001, le secrétaire du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles, Heherson Alvarez, a octroyé un certificat environnemental au projet, certifiant que celui-ci n'aurait pas d'impacts négatifs importants et que le proposant avait rempli toutes les conditions requises par le système d'évaluation d'impact environnemental. Ledit certificat a été ratifié par la suite par le Conseil de Palawan pour le développement durable, un organisme administratif régulateur des projets environnementaux de la province.

On craint, par ailleurs, que le projet soit implanté en grande partie dans une zone où les activités sont interdites car elle comprend une région côtière abritant des récifs de corail. Les experts qui ont analysé la déclaration d'impact environnemental présentée par RTNMC ont signalé l'absence de certains détails sur le projet. De son côté, l'entreprise n'a pas dûment répondu aux questions concernant les moyens à mettre en œuvre afin d'empêcher la filtration du sulfure et des autres effluents dangereux de l'usine.

En septembre, ELAC s'est réuni avec le sénateur Robert Jaworski qui, à l'issue de cette rencontre, a adopté une résolution sénatoriale

remettant en question le certificat de conformité environnementale. Par la suite, une autre résolution du sénat a ordonné une enquête en décembre de l'année dernière, au cours de laquelle des représentants des ONG, des communautés indigènes et musulmanes et des agriculteurs de Palawan ont présenté leur cas. Le sénat a promis de donner suite à l'enquête et les personnes concernées attendent maintenant une intervention décisive de cet organe en défense de l'environnement et des habitants de Palawan. (Bulletin N° 67 du WRM, février 2003)

### **Philippines : la politique minière contestée**

Il a été estimé qu'environ 40% du territoire des Philippines ont été donnés sous forme de concessions à des compagnies minières multinationales. Mais cela n'a pas été sans soulever des résistances. De la région de la cordillère, dans le Nord des Philippines, à la région Sud de l'île Palawan, les peuples autochtones Subanen, Tagbunau, Pala'wan, Tau't bato et Batak ont lutté pour défendre leurs territoires contre les effets dévastateurs des mines.

Cette année, la présidente Gloria Macapagal-Arroyo a lancé une politique de promotion de l'industrie minière dans le pays. Dans ce cadre, un processus de consultation a démarré en février, avec la coopération de l'USAID. Ce processus a été très contesté par plusieurs organisations de la société civile groupées dans la National Mining Conference (NMC), qui ont organisé le 3 décembre un « déluge de fax » à l'échelon national, pour manifester leur désaccord avec les critères de la politique minière nationale (NMP) et avec la loi minière de 1995.

Les raisons de leur opposition sont les suivantes :

« a. La loi est fondée sur des critères économiques orientés à l'exportation, qui sont des facteurs-clés pour conduire l'économie du pays à la faillite.

b. La loi a ouvert notre richesse minérale à l'exploitation des investisseurs étrangers, livrant ainsi notre patrimoine national et notre souveraineté à des entités commerciales qui contrôlent les capitaux et détiennent le savoir-faire technologique.

c. La loi n'est pas fondée sur la réalité des Philippines. Nous sommes un archipel aux écosystèmes fragiles, et les zones où se trouvent les minéraux sont habitées surtout par des peuples autochtones.

d. La loi ne garantit pas la reconnaissance des droits des peuples autochtones sur leurs territoires, ni leur droit à l'autodétermination.

e. La loi entrave le développement de notre économie, qui pourrait être réussi en renforçant l'agriculture et en entreprenant l'industrialisation nationale, au lieu de se contenter d'attirer des investissements étrangers pour les industries extractives telles que les mines. »

Au vu de ces considérations, elles formulent les demandes suivantes :

« 1. Annuler tous les permis d'extraction minière déjà accordés et déclarer un moratoire sur les activités minières à grande échelle.

2. Formuler une nouvelle Politique minière nationale qui respecte l'intégrité de la Création, qui adhère aux principes du développement durable, qui définisse clairement le rôle de l'industrie minière dans le renforcement de l'économie du pays sur la base du soutien du développement agricole et de l'industrialisation nationale, qui garantisse le respect des droits de l'homme et qui raffermisse les processus démocratiques.

3. Rédiger un nouveau code minier fondé sur cette nouvelle Politique minière nationale.

4. Pour que le MGB (Bureau des mines et des sciences de la terre) améliore sa pratique des processus démocratiques, il faut entreprendre un processus de consultation minutieux de manière à assurer que ceux qui ont été ou seront affectés par les opérations minières seront réellement consultés et que les gens auront l'occasion d'exprimer leurs sentiments et leurs demandes, et en diffuser les résultats pour commentaire. Nous demandons également que soit constitué un organisme intersectoriel qui étudie les impacts des politiques minières.

5. Reconnaître et respecter les droits des peuples autochtones à leur terre et à l'autodétermination. Ces droits ne doivent pas être diminués



lorsque des permis sont octroyés pour accéder aux territoires des peuples autochtones pour la mise en oeuvre de projets miniers ou autres.

6. Résoudre les graves problèmes des communautés affectées par les mines (par exemple, le nettoyage des fleuves Mogpog et Boac, le conflit entre les peuples Subanon de Siocon et TVI, les droits des petits entrepreneurs miniers à Diwalwal, la pollution du fleuve Abra à Lepanto, la restauration des sites des mines à ciel ouvert de la société Benguet, la demande du peuple de Didipio pour une initiative d'origine populaire, l'opposition des gens à la société minière Western, etc.), au lieu de forcer l'approbation d'une Politique minière nationale clairement destinée à favoriser l'industrie minière.

7. Effectuer une évaluation d'impact environnemental et social sur les presque huit années d'application de la loi 7942 [RA - *Republic Act*] et ses normes et règlements d'application [IRR - *Implementing Rules and Regulations*]. »

Et elles terminent en déclarant : « Écoutez la voix du peuple. La force d'un gouvernement ne peut être garantie que s'il répond aux aspirations et demandes fondamentales d'une majorité qui est encore marginalisée et opprimée. » (Bulletin N° 77 du WRM, décembre 2003)

## **Thaïlande : des communautés ethniques empoisonnées par des mines de plomb létales**

Les mines de plomb sont en train de tuer des communautés ethniques et de contaminer les sources d'eau dans le complexe du Sanctuaire de Faune et de Flore de Thung Yai Naresuan, un site du patrimoine mondial, en Thaïlande de l'Ouest.

Plusieurs paysans de l'ethnie Karen, en particulier dans le village de Lower Klity, sont morts des suites de la contamination par plomb, tandis que plusieurs douzaines de personnes, surtout des femmes et des enfants, souffrent actuellement d'intoxication aiguë pour avoir bu, avoir pêché et s'être lavées dans la rivière Klity qui coule près du village. Près de cent bestiaux sont morts, et les gens ne peuvent pas boire de la rivière sans tomber malades. Certains gardes forestiers de Thung

Yai sont persuadés que la faune sauvage en souffre également, puisqu'ils ont vu des chevreuils et des chevrotains mourir de la même façon que le bétail.

Les mines de plomb, qui opèrent depuis 40 ans, sont une menace majeure pour l'écosystème forestier occidental de la Thaïlande, car elles sont situées juste au milieu d'une vaste étendue de forêt tropicale intacte qui inclut le Sanctuaire de Faune de Thung Yai Naresuan, dont l'écologie et la diversité biologique uniques au monde lui ont valu de figurer comme site du patrimoine mondial.

Quoique les mines se trouvent en dehors du sanctuaire de Thung Yai Naresuan, les effets de la contamination par les déchets toxiques se répandent bien au-delà des limites des concessions minières. Les déchets de plomb non traités atteignent les sources d'eau du sanctuaire et les habitats naturels. Les camions de transport des minéraux le traversent régulièrement en bouleversant la faune.

Au moins six mines fonctionnent sur les limites du sanctuaire : au Nord, dans la province de Kanchanaburi, se trouvent celles de Phu Jue, Phu Mong et Kao Lee ; au Sud il y a celles de Klity, Bo Ngam, Kanchanaburi Exploration and Mining Co. Ltd. (KEMCO ou Song Thor) et plusieurs autres exploitations, à petite ou grande échelle, ainsi que des usines de traitement du minerai. Bhol and Son Co. Ltd. ou ses subsidiaires, KEMCO et Lead Concentrate Co. Ltd., sont les propriétaires de la plupart des mines. L'opérateur de la mine de Klity, Bhol and Son Co., a des liens avec un leader local puissant et avec un politicien du Parti démocrate thaïlandais.

En avril 1998, les habitants du village de Lower Klity, en aval de la mine de Klity et de l'usine de traitement, ont présenté une plainte auprès du Département de Contrôle de la Pollution de la Thaïlande. Ils ont manifesté que l'eau résiduelle de la mine avait contaminé leur seule source d'eau, la rivière Klity. Leur bétail et leurs volailles étaient tombés malades ou morts après avoir bu l'eau de la rivière.

Par la suite, le Département a mené une enquête qui a révélé que la mine ne traitait pas ses effluents et les jetait illégalement dans la

rivière. Une étude préalable effectuée en 1995 par le Département des Ressources minérales avait découvert que la mine draguait les sédiments de son étang d'eaux usées et les jetait à l'extérieur de la concession. Le Département avait prévu que des résidus pouvant contenir du plomb pourraient être entraînés par les pluies et contaminer les cours d'eau et la nappe phréatique de la zone.

A la suite des plaintes des habitants, le bureau des ressources minérales de Kanchanaburi a ordonné la fermeture temporaire de la mine de Klity, jusqu'à ce que les installations pour le traitement des eaux usées aient été améliorées. Le Département de Contrôle de la Pollution a détaché une équipe chargée d'inspecter l'eau et les sédiments dans la zone de Huai Klity.

Chacun des 221 habitants de Klity Lang souffre d'empoisonnement par le plomb pour avoir bu l'eau de la rivière Klity. « Le village entier est mourant », dit Yasoer Nasuansuwan, chef adjoint du village, qui souffre de fatigue et de douleurs musculaires chroniques.

Yasoer a dit que les paysans ont commencé à soupçonner que quelque chose n'allait pas il y a dix ans, lorsque tout le monde a présenté des symptômes semblables : douleurs dans les muscles et les articulations, fatigue, perte de l'appétit, maux de tête chroniques, inflammations et cécité.

Pour les communautés ethniques Karen, leurs ressources de subsistance se sont graduellement évaporées. Les poissons flottent à la surface, le ventre en l'air. Les coquillages et les crevettes, qui abondaient, ont presque complètement disparu. « Il y avait tant de poisson par le passé, que nous mettions le riz à bouillir avant de partir à la pêche. Avant que le riz ne soit prêt nous avions suffisamment de poisson pour le repas. Maintenant, nous pouvons passer la journée assis sans attraper un seul poisson », a dit M. Yasoer. Les voisins ont également perdu leur bétail à cause de l'empoisonnement par le plomb. Plus de 50 bestiaux qui ont bu à la rivière ou ont mangé l'herbe poussant près des berges sont tombés malades, puis sont morts. Il y a quelques années seulement, une volée entière de canards est tombée morte après avoir plongé dans la rivière.

D'après l'étude de 1995 du Département des Ressources minérales, la contamination par le plomb dans l'aire des mines et ses alentours est très élevée, et des dizaines de milliers de tonnes de plomb sont déposées encore au fond de la rivière Klity.

La teneur en plomb des sédiments, en aval de la mine, est de 165 720 à 552 380 p.p.m. (parties par million). La norme de sécurité de la Thaïlande fixe un maximum de 200 p.p.m. Le Département de Contrôle de la Pollution a dit que le plomb contenu dans le courant sanguin de 39 enfants du village de Klity atteignait presque le double du niveau suffisant pour causer un dommage cérébral permanent. Des examens médicaux effectués en 1999 ont révélé que le sang des habitants du village contenait 110 fois plus de plomb que celui d'un adulte moyen. Puisque 70% de l'eau contaminée par le plomb peuvent entrer dans la chaîne alimentaire. L'eau de la rivière Klity est non seulement imbuvable, elle ne peut même pas être utilisée pour arroser les plantes. L'accumulation de plomb dans le corps humain, même à des taux proches de zéro, peut à la longue endommager les cellules cérébrales et le système nerveux.

En 1998, le gouvernement a ordonné la fermeture de la mine de Klity et de son usine de traitement, et a imposé à la compagnie une amende d'environ 47 USD. En avril 1998, la compagnie a remis aux habitants une compensation d'environ 23 000 dollars, que les activistes et les victimes ont refusée, estimant que cette somme, en elle-même insuffisante, n'était qu'une forme d'évasion de toute responsabilité.

Les environnementalistes thaïlandais ont protesté en affirmant que la suspension temporaire d'une seule mine est loin d'assurer la santé à long terme dans la zone de la forêt de Thung Yai Naresuan. Narong Jangkamol, un chercheur du groupe environnementaliste de Bangkok, Seub Nakhasathien Foundation, a signalé que les puits de drainage (« sink holes »), caractéristiques de la topographie calcaire de la province, sont abondants dans la zone des mines, de sorte que les eaux usées accumulées dans les étangs de sédimentation peuvent facilement filtrer vers l'eau superficielle ou souterraine, et étendre ainsi l'aire de la contamination.

Le groupe de volontaires Centre Karen d'Études et de Développement (Karen Studies and Development Center) a annoncé qu'il a commencé

à réunir des preuves contre la compagnie en vue d'intenter un procès. Le groupe affirme que la fermeture de la mine ne suffit pas, et que la compagnie doit enlever les déchets contaminés, qu'elle a dragués du fond de la rivière et enterrés dans ses berges.

« Les jours de Klity sont comptés, à moins d'agir immédiatement. Les années d'empoisonnement sont en train de laisser leur marque sur les gènes des habitants », a dit Surapong Kongchantuk, directeur du Centre Karen d'Études et de Développement.

Tous les enfants nés au cours des six dernières années souffrent de retards mentaux. Leur croissance est atrophiée et ils ont des problèmes de coordination musculaire. Deux filles sont nées sans vagin, et d'autres enfants ont des têtes anormalement grandes.

« Je n'avais jamais vu de telles difformités », a dit Surapong, qui a travaillé avec les communautés Karen pendant plus de 20 ans.

Manumia Thongpaphumcharerd, âgée de 30 ans, dit qu'elle a commencé à boiter en 1993 et qu'elle s'est souvent trouvée plongée dans un monde de rêve. « C'était comme si tout devenait imprécis, je me perdais tout le temps », dit cette mère de cinq enfants, dont quatre ont des problèmes moteurs. Son père et son frère cadet figurent parmi les 23 personnes qui sont mortes au cours des huit dernières années. Treize des morts étaient des enfants. Les médecins ont dit que ces morts avaient été causées par des insuffisances rénales, résultat de l'empoisonnement par le plomb.

Mais le gouvernement n'a offert aucune solution substantielle ni une quelconque assistance aux personnes concernées, qui n'ont reçu de médicaments qu'une fois, grâce à la donation d'un philanthrope. Le groupe de Surapong, et d'autres comme lui, signalent que les contacts politiques du propriétaire de la mine ont longtemps évité que la société ne soit investiguée.

Les Karen thaïlandais du Western Thailand Group, un réseau constitué surtout de résidents des forêts de l'ethnie Karen dans l'Ouest de la Thaïlande, ont déclaré que la mine de plomb de Klity doit être définitivement fermée. Pour l'obtenir, le groupe est en train de mobiliser

des appuis de groupes environnementaux et de Karen d'autres régions du pays.

« Chaque fois que les paysans se plaignent, l'administrateur de la mine promet de tourner la page, mais ils ne tiennent jamais parole. La seule manière de résoudre le problème est d'arrêter la mine une fois pour toutes », a dit le secrétaire du réseau, Wuth Boonlert.

Le Réseau des Karen thaïlandais exhorte aussi les autorités sanitaires à examiner l'état de santé des habitants de Lower Klity. L'utilisation prolongée d'eau contaminée par le plomb attaque le système nerveux central. La rivière Klity se déverse dans le fleuve Kwae Yai, dans la région orientale de la Thaïlande. Cela veut dire que ceux qui habitent en aval, dans les provinces de Kanchanaburi et de Ratchaburi, risquent eux aussi d'avoir des problèmes de santé.

Les résidents du village refusent d'être réinstallés. « Nos ancêtres ont essayé d'autres zones de la forêt avant de se décider pour celle-ci. Nous ne pouvons pas déménager », a dit Yasoer. (Bulletin N° 71 du WRM, juin 2003)

## **Vietnam : diversité biologique unique menacée par usine de ciment financée par la Banque mondiale**

Les paysages de karst du Vietnam ont une renommée mondiale. Le plus célèbre d'entre eux est peut-être celui de Ha Long Bay, qui a été déclaré Site du Patrimoine mondial. En 1962, le karst de Cuc Phuong au Nord du Vietnam est devenu le premier parc national.

En plus de produire des paysages spectaculaires, la roche calcaire est la matière première principale pour la production de ciment, et beaucoup de karst sont de ce fait en danger. Ceux du Vietnam n'y font pas exception.

En 1998, une nouvelle cimenterie appelée Morning Star Cement a commencé à fonctionner à Hon Chong, dans la province de Kien Giang, au Sud-Ouest du Vietnam, près de la frontière avec le Cambodge. L'initiative est une entreprise en association entre une cimenterie suisse, Holcim (65%), et la société vietnamienne Ha Tien I Cement

Company (35%). Morning Star a depuis été rebaptisée Holcim (Vietnam) Ltd. La Société financière internationale (IFC, en anglais) a fourni 30 millions de dollars pour la construction d'une usine destinée à produire 1,7 millions de tonnes de ciment par an.

Holcim ouvrira des carrières dans trois montagnes proches de la cimenterie pour en tirer la matière première de sa production. Suivant le site web de la compagnie, Holcim Vietnam vise « à réussir une performance environnementale de premier niveau dans notre fonctionnement et nos installations. Holcim Vietnam reconnaît que les matières premières, le sol, l'eau et l'air sont des ressources limitées que nous devons manier avec soin et responsabilité ».

Cependant, l'évaluation d'impact environnemental du projet ne mentionnait pratiquement pas l'impact provoqué par les carrières de calcaire d'Holcim sur la diversité biologique. L'EIE effectuée en 1995 par le Centre de Protection environnementale de la ville de Ho Chi Minh, établissait tout simplement que « très peu d'animaux sauvages ont été aperçus dans la région – quelques singes seulement, et l'absence d'oiseaux est remarquable. L'EIE n'a identifié aucune espèce de faune protégée ou menacée dans la zone ».

Or, suivant le Karst Waters Institute, une organisation sans but lucratif basée aux États-Unis, le karst de Ha Tien-Hon Chong possède « un ensemble unique d'espèces végétales et animales, en raison surtout de son isolement géographique ». L'aire est l'habitat de chauves-souris, reptiles, oiseaux et petits animaux. La présence de semnopithèques (« leaf-monkey ») en danger a également été rapportée.

En 1997, l'Institut a informé que « les protestations des résidents, des autorités provinciales et des scientifiques de l'Université de Ho Chi Minh ont jusqu'à présent été ignorées par le gouvernement de Hanoi », et ajouté que Holcim « s'est montrée particulièrement insensible aux aspects environnementaux du karst ». L'Institut a inclus la région de karst de Ha Tien – Hon Chong, où opère Holcim, dans sa liste de 1998 des dix régions de karst en péril dans le monde.

En octobre 1999, le Groupe de Travail sur les Grottes et les Karst de l'Union mondiale pour la nature (UICN) a rapporté dans sa lettre

d'information qu'à la fin des années 1990, « la Banque mondiale a commencé à s'inquiéter de l'impact sur la diversité biologique et sur l'héritage culturel qu'étaient en train de provoquer dans la région d'Asie Orientale les carrières de calcaire pour la manufacture du ciment ». La Banque avait commandé au Dr Jaap Vermeulen, du Musée d'Histoire naturelle de Leiden, aux Pays-Bas, de « mettre en place un processus d'enquête ».

En janvier 1999, la Banque mondiale et l'UICN ont organisé un atelier sur le karst à Bangkok, et en septembre la Banque a publié le résultat du travail de Vermeulen. Vermeulen et le co-auteur du rapport, Tony Witten (de la Banque mondiale) ont confirmé que l'EIE des opérations d'Holcim « n'avait pas examiné en détail la diversité biologique des montagnes calcaires ».

Les auteurs ont prudemment commenté que « le réexamen de la question de la diversité biologique de ces montagnes calcaires a été considéré comme recommandable, pour déterminer s'il faut des interventions additionnelles dans ce cas en particulier, et pour analyser comment la SFI et d'autres sponsors potentiels futurs devraient traiter les problèmes de ce genre en général ».

Par l'intermédiaire d'Australian Trust Funds, la SFI a commandé à la firme australienne Sinclair Knight Merz « une étude des ressources calcaires au Vietnam du Sud-Ouest », laquelle devrait « définir leurs potentialités pour la production de roche calcaire, la conservation de la diversité biologique, la production forestière (ligneuse et non ligneuse), le tourisme, la réalimentation des nappes souterraines, et ainsi de suite », suivant Vermeulen et Witten.

Quatre années plus tard, l'étude en question n'est toujours pas disponible. En réponse à une demande dans ce sens effectuée en mars 2002, Richard Caines, Coordinateur de la SFI pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, a répondu : « Nous venons de recevoir seulement le dernier brouillon. Une fois que le rapport aura été révisé et approuvé, notre intention est de le rendre public ».

En juin 2003, Caines a déclaré : « Les nombreux problèmes qui ont retardé son progrès concernent la sélection de l'équipe et l'obtention



des approbations nécessaires pour que l'étude puisse être entreprise. Ces approbations devaient être accordées par les bailleurs de fonds, la direction de la SFI, la direction de Holcim et les comités de plusieurs Départements du gouvernement vietnamien. Il faut dire que le processus pour la prise de décisions communes entre de telles institutions est loin d'être rapide ». Il a ajouté que « le rapport n'a pas encore été publié ».

Il a été déclaré par une source proche de l'étude que l'armée vietnamienne a ordonné d'exclure du travail de Sinclair Knight Merz les montagnes calcaires situées le long de la frontière du Cambodge. Peu après, le gouvernement provincial de Kien Giang a refusé de permettre la poursuite de l'étude.

La SFI travaille maintenant, avec Holcim et la Fondation internationale pour la protection des grues, sur un projet intitulé « Développement durable et conservation de la diversité biologique dans les marais de la plaine de Ha Tien ». En 1998, l'espèce de grue en péril Eastern Sarus avait commencé à utiliser les prairies proches de Hon Chong comme zone d'alimentation de début de saison. Le projet vise à préserver ces prairies.

Bien entendu, ce projet sur la diversité biologique ne touchera en rien les carrières de Holcim. La SFI et la Fondation internationale pour la protection des grues lui permettent plutôt d'en détourner l'attention en « verdissant » ses activités. En n'insistant pas sur l'établissement d'une EIE appropriée, la SFI enfreint les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale. Entre-temps, Holcim continue d'excaver les montagnes proches de Hon Chong et d'en extraire 4 000 tonnes de roche calcaire par jour. (Bulletin N° 71 du WRM, juin 2003)

## OCÉANIE

### **Papouasie – Nouvelle-Guinée : du cyanure d'Australie**

La coupe abusive a été la cause principale du déclin de la forêt tropicale humide en Papouasie – Nouvelle-Guinée, et le gouvernement a été incapable d'enrayer ce phénomène malgré le moratoire annoncé sur les activités des entreprises d'exploitation forestière. Malheureusement,

il ne s'agit pas là de la seule activité destructrice des forêts du pays : l'industrie minière est, elle aussi, en train d'avoir des conséquences importantes au niveau local. Par exemple, les opérations de Freeport-Rio Tinto dans le bassin du fleuve Aijkwa ont gravement atteint l'environnement, et la teneur en mercure de l'eau du fleuve est quatre fois plus élevée que le maximum autorisé. Les communautés locales opposent une forte résistance aux activités de ce genre, ainsi qu'aux tentatives de Freeport de les séduire par des projets de « développement ».

En mars 2000 un nouveau cas de contamination provoquée par l'industrie minière a été dénoncé. L'entreprise responsable est Dome Resources, d'origine australienne. Une caisse contenant 150 kilos de boulettes de cyanure de sodium est tombée par accident d'un hélicoptère qui volait de Port Moresby à la mine de Tolukuma, et elle a atterri au coeur de la forêt. L'entreprise a eu beau minimiser les effets potentiels de l'accident en annonçant que 70% du cyanure avaient été récupérés, il reste évident que les impacts d'un tel apport sur le réseau hydrographique n'en sont pas moins importants. Le professeur Kirpal Singh de l'université de Papouasie – Nouvelle-Guinée a averti que le cyanure rend l'eau douce inapte à la consommation humaine et à la vie des poissons. On craint que les communautés habitant près du lieu de l'accident puissent consommer de l'eau empoisonnée. Toute l'étendue de la forêt tropicale sera affectée par la présence de fortes concentrations de cette substance dans l'eau et dans le sol.

Dome Resources a allégué que c'était la première fois qu'un accident de ce genre se produisait en Papouasie – Nouvelle-Guinée. Pourtant, une analyse de l'eau effectuée l'année dernière, sept kilomètres en aval de la mine de Tolukuma, a révélé l'existence de taux élevés de métaux toxiques tels que le cuivre, le plomb, le zinc, le mercure et l'argent. Ces teneurs se sont avérées considérablement fortes même à 20 kilomètres de distance de la mine. Geoff Evans, directeur de l'Institut de politique minière de Sidney, a affirmé que les pratiques de Dome sont inacceptables d'après les normes australiennes. Cette entreprise semble n'avoir jamais entendu parler du principe de précaution.

Il s'agit d'un nouvel exemple d'abus commis par une entreprise puissante dans un pays du Sud qui, tout en voyant d'un bon oeil les

investissements étrangers, trouve des difficultés à exercer un contrôle efficace sur l'utilisation et la conservation des forêts et de l'eau. Entre-temps, ce sont les communautés locales qui subissent les conséquences des pratiques de ce genre. (Bulletin N° 34 du WRM, mai 2000)

## **Papouasie – Nouvelle-Guinée : le pouvoir des sociétés minières**

Les opérations minières en Papouasie – Nouvelle-Guinée (PNG) font partie de la politique cautionnée par le FMI, qui ouvre le pays aux investissements étrangers pour l'exploitation non renouvelable des ressources naturelles, orientée à l'exportation. Les graves antécédents des activités minières incluent l'inondation de forêts et de foyers provoquée par le dépôt de déchets rocheux, et la présence de mercure dans le fleuve Ajkwa, à des taux quatre fois plus élevés que le maximum permis de 0,001 mg par litre.

Une fois de plus, le pouvoir des grandes entreprises se fait sentir : la législation minière approuvée par le gouvernement de la PNG (la Loi sur la continuation de la mine d'Ok Tedi, associée à l'Accord sur la continuation de l'activité minière) a déclenché une tempête de protestations de la part des organisations environnementalistes et des droits de l'homme. Elles affirment que cette législation va permettre à BHP et à Ok Tedi Mining (OTML), un consortium dirigé par la société australienne BHP, de se décharger de toute responsabilité à l'égard des atteintes à l'environnement dans la province occidentale de la PNG.

En effet, d'après le résumé apporté par Slater & Gordon, un bureau d'avocats australien qui a déposé une plainte contre la compagnie, les accords en question donneront au consortium une totale immunité au sujet de la pollution et de la destruction provoquées à l'heure actuelle et dans l'avenir par ses opérations dans la mine Ok Tedi. OTML ne sera pas obligée d'éviter que les déchets de mine aboutissent dans le système fluvial, et pourra augmenter les volumes de cuivre qu'elle est autorisée à y déverser.

La nouvelle législation débarrassera BHP et OTML de toute responsabilité dans les procès en cours au Tribunal suprême de Victoria,

en Australie. D'autre part, les propriétaires terriens perdront leur droit d'exiger le respect d'un accord passé en 1996, ainsi que toute possibilité légale future de poursuivre OTML pour dommages ou désastres environnementaux.

Le Tribunal suprême de Victoria a prorogé une ordonnance provisoire dans le but d'empêcher Ok Tedi Mining Ltd de faire signer aux propriétaires terriens les Accords de continuation de l'activité minière. Le gouvernement de la PNG affirme que, sur les 149 villages requis, 138 ont déjà signé, mais OTML a été accusée d'avoir trié des gens sur le volet pour qu'ils signent au nom de leurs villages. Les accords signés par n'importe quel membre d'un village, qu'il ait ou non l'autorité de le faire, engageraient tous les autres résidents.

La mine Ok Tedi est considérée comme un atout national par le premier ministre de la Papouasie – Nouvelle-Guinée, Sir Mekere Morauta, et le gouvernement est persuadé que sa fermeture serait désastreuse pour l'économie nationale. La mine compte pour 10% du produit intérieur brut du pays, et pour 20% du total des exportations. La décision prise implique donc que, pour le gouvernement, la dévastation de l'environnement et la ruine des moyens de subsistance de la population ne sont qu'un petit prix à payer, qui ne pèse pas lourd dans l'ensemble de l'économie.

Mais en fait, le prix à payer est énorme. D'après la Fondation australienne de conservation (Australian Conservation Foundation), le cours du fleuve Ok Tedi est « presque mort du point de vue biologique » sur presque 70 Km, et ses rives ont été « gravement dégradées » sur 130 Km. Les stocks de poissons ont chuté entre 50% et 80%, suivant le propre rapport intérieur d'OTML, tandis que 30 000 propriétaires terriens en aval ont perdu la possibilité de vivre de leurs terres. En outre, un groupe scientifique d'évaluation de l'OTML a évoqué la possibilité d'une disparition totale des pêcheries.

Gabia Gagarimabu, député pour South Fly, qualifie de honteuse la décision prise par le gouvernement. « Ce projet de loi est un exemple de la manière dont BHP a imposé ses conditions au gouvernement depuis son arrivée dans le pays. » Ici comme ailleurs, il s'agit d'une preuve supplémentaire du pouvoir des sociétés minières transnationales. (Bulletin N° 54 du WRM, janvier 2002)

## **Papouasie – Nouvelle-Guinée : la mine d'or de Placer Dome atteint les droits des femmes**

L'île de Misima est située dans l'archipel des Louisiades dans la province de Milne Bay, en Papouasie – Nouvelle-Guinée. Longue de 40 kilomètres et large de 10 au maximum, elle est couverte de forêt tropicale humide sauf au littoral et au pied des collines, où elle a été défrichée pour l'agriculture ou transformée en forêt ouverte.

La population de Misima, constituée d'environ 14 000 habitants pratiquant l'agriculture de subsistance, est partagée en clans auxquels on appartient par la voie maternelle. Ce sont traditionnellement les femmes qui héritent et qui possèdent la terre, quoique les hommes âgés gardent l'autorité dans certains domaines. C'est dans ce contexte que la société canadienne Placer Dome a introduit ses opérations d'extraction d'or.

En décembre 1987, une concession minière spéciale a été accordée à Placer Pacific (actuellement Placer Dome Inc.) et la construction de la mine a commencé en 1988. Officiellement ouverte en 1989, il s'agit d'une mine à ciel ouvert conventionnelle.

L'introduction des mines à Misima a impliqué l'achat de vastes étendues de terre et la réinstallation des communautés qui les habitaient. Les valeurs sociales ont vite changé à partir de 1989, en favorisant l'effondrement des structures sociales traditionnelles et l'élargissement de l'écart générationnel, ce qui a eu des impacts très négatifs sur les femmes.

Dans les négociations concernant la réinstallation, la compagnie a traité avec les hommes, en excluant les femmes qui étaient traditionnellement les propriétaires des terres. Avant l'apparition des mines, les femmes avaient un statut relativement élevé et une participation importante dans la vie publique, en raison de leur rôle de propriétaires foncières et de productrices d'aliments, autant pour les vivants que pour les offrandes aux morts. Mais leur statut, leur indépendance et leur rôle dans la communauté ont commencé à s'affaiblir.

Les mines ont fourni des occasions d'emploi, directes ou indirectes, pour la plupart des hommes Misima qui habitent dans la région orientale de l'île et pour un certain nombre de Misima « expatriés ». Ainsi, les femmes Misima ont vu la base traditionnelle de leur pouvoir remplacée par le pouvoir de l'argent, qui peut être obtenu et géré sans leur participation.

Le développement de l'économie de marché a créé également des divisions parmi les femmes elles-mêmes. Les épouses de certains travailleurs salariés emploient d'autres femmes pour qu'elles travaillent leurs jardins, ce qui favorise la distribution de l'argent dans la communauté mais rabaisse le statut des unes par rapport à celui des autres.

Parmi les femmes des travailleurs salariés, beaucoup n'entretiennent plus de grands jardins parce que les hommes ne peuvent pas les aider dans ce travail, en particulier dans le défrichage, et parce qu'elles peuvent maintenant acheter les denrées avec l'argent que les hommes gagnent. Mais en même temps les femmes, et particulièrement celles qui ne participent pas dans cette économie monétaire, sont soumises à une pression croissante pour maintenir ces jardins car les arbres fournissant des aliments ont diminué par suite du déboisement excessif.

L'environnement de l'île est contaminé par les opérations minières. Les résidents se plaignent de la saveur et de la santé des poissons, et de la diminution du débit des fleuves. Certaines femmes ne veulent plus aller dans les fleuves pour se baigner, laver le linge ou préparer les aliments, en raison du faible niveau de l'eau et de sa décoloration après la pluie, qu'elles voient comme une preuve de contamination. Les femmes signalent que la qualité de l'eau est si mauvaise qu'on ne peut plus la boire. Certaines considèrent qu'il y a là un risque à long terme pour leur santé et celle de leurs enfants.

L'augmentation de la disponibilité d'argent comptant a provoqué des problèmes sociaux, y compris la consommation excessive d'alcool. Comme dans la plupart des endroits du monde, ce sont les femmes et les enfants qui doivent supporter les conséquences de l'abus d'alcool.

Lorsque ces problèmes ont été posés, la compagnie a d'abord répondu en employant un nombre limité de femmes à des tâches administratives

et ménagères, en appuyant les groupes et les affaires locales conduites par des femmes, et en assurant leur représentation dans des comités tels que le groupe de liaison avec le village et le Comité de Révision de l'Étude d'Impact social. Cependant, certains de ces mécanismes n'étaient pas favorables à la participation des femmes, au-delà de leur présence dans les réunions. Il ne suffit pas d'avoir une place au sein d'un comité pour qu'une personne se sente automatiquement en situation de parler, d'être entendue ou d'influer sur les résultats. La participation n'inclut pas forcément ceux qui avaient été préalablement exclus, et la ré-inclusion dépend de la volonté de ceux qui dirigent ou de l'exigence des personnes concernées. La prééminence masculine dans le gouvernement et chez les représentants de la communauté Misima a contribué elle aussi à priver les femmes de leurs droits.

Comme il arrive souvent, et quoi qu'on fasse pour l'éviter, beaucoup des coûts sociaux, culturels et environnementaux d'une mine ne deviennent visibles que lorsqu'elle commence à fonctionner. C'est à ce moment-là que les résidents ont éprouvé dans leur chair le changement inattendu de leur mode de vie résultant de leur entrée subite dans l'économie de marché, de l'arrivée soudaine d'étrangers embauchés pour construire et opérer la mine, du dégât environnemental provoqué par les déchets miniers, et même du bouleversement de leur régime alimentaire à mesure que les prix montaient en flèche.

La mine cessera de fonctionner en 2005 et sa fermeture posera de nouveaux problèmes aux habitants de Misima. La fermeture de commerces, la perte d'emplois, la diminution des possibilités de transport, l'impossibilité d'accéder aux denrées dans les magasins, la disparition de l'électricité et la dégradation des bâtiments et de l'infrastructure en général sont à peine quelques-uns des inconvénients auxquels la communauté se verra confrontée.

Mais les possibilités de Misima de reprendre les anciennes pratiques sont menacées par les disputes intergénérationnelles et par la perte des valeurs traditionnelles. Le changement fondamental qui s'est produit dans le statut de la femme et dans ses rapports uniques avec la terre pourra difficilement être renversé, avec toutes les répercussions que cela implique pour les générations futures. (Bulletin N° 71 du WRM, juin 2003)

## RÉFÉRENCES

### **Pour comprendre l'activité minière : commençons par le début**

- Article basé sur des informations obtenues dans: «Los Impactos Ambientales de la Minería: Una Guía Comunitaria», [http://andes.miningwatch.org/andes/espanol/guia/capitulo\\_1.htm](http://andes.miningwatch.org/andes/espanol/guia/capitulo_1.htm)
- «El hombre y la Tierra. La minería de superficie», [http://www.iespana.es/natureduca/hom\\_mineriasuperf.htm](http://www.iespana.es/natureduca/hom_mineriasuperf.htm).

### **Les mines : plutôt qu'un bienfait, une malédiction**

- Article basé sur des informations tirées de: Undermining the forests, janvier 2000, FPP, Philippine Indigenous Peoples Links et WRM.
- The decade of destruction, <http://www.minesandcommunities.org/Company/decade.htm>
- Scrapping Mining Dependence, State of the World 2003 (W.W. Norton and Company, New York, 2003), envoyé par Payal Sampat.
- Extractive Sectors and the Poor, Michael Ross, octobre 2001, Oxfam America, adresse électronique : [info@oxfamamerica.org](mailto:info@oxfamamerica.org), <http://www.oxfamamerica.org/pdfs/eireport.pdf>
- Vulnerable single-commodity-dependent economies, [http://www.lib.utexas.edu/maps/world\\_maps/world\\_vulnerable96.jpg](http://www.lib.utexas.edu/maps/world_maps/world_vulnerable96.jpg)
- Ciudadanía planetaria. Temas y desafíos del periodismo ambiental, 2000, International Federation of Environmental Journalists (IFEJ), adresse électronique: [ifej@oln.comlink.apc.org](mailto:ifej@oln.comlink.apc.org), <http://www.ifej.org>
- The Mining Curse. The role of mining in «underdeveloping» economies, Minewatch Asia Pacific/Nostromo Briefing Paper, février 1999, <http://www.minesandcommunities.org/Country/curse.htm>.

### **Les impacts de l'industrie minière sur l'environnement et sur la société**

- Article rédigé à partir d'informations tirées de: Undermining the forests. Janvier 2000, par FPP, Philippine Indigenous Peoples Links et WRM, <http://www.wrm.org.uy/deforestation/mining.html>
- The decade of destruction, Mines & Communities Website, <http://www.minesandcommunities.org/Company/decade.htm>
- Global Mining Snapshot, April 2003.
- Making a Molehill out of a Mountain, 4 avril 2003, Mineral Policy Center, adresse électronique: [mpc@mineralpolicy.org](mailto:mpc@mineralpolicy.org)
- <http://www.mineralpolicy.org>



- Los Impactos Ambientales de la Minería: Una Guía Comunitaria, [http://andes.miningwatch.org/andes/espanol/guia/capitulo\\_1.htm](http://andes.miningwatch.org/andes/espanol/guia/capitulo_1.htm)
- New research on the impact of mining, Oxfam Community Aid Abroad, adresse électronique: [enquire@caa.org.au](mailto:enquire@caa.org.au), [http://www.caa.org.au/horizons/august\\_2001/researchmining.html](http://www.caa.org.au/horizons/august_2001/researchmining.html)
- Fool's Gold: Ten Problems with Gold Mining, Project Underground, adresse électronique : [project\\_underground@moles.org](mailto:project_underground@moles.org), [http://www.moles.org/ProjectUnderground/reports/goldpack/fools\\_gold.html](http://www.moles.org/ProjectUnderground/reports/goldpack/fools_gold.html)
- Indigenous Peoples and the Extractive Industries: A Call on the World Bank to Overhaul its Institution, Emily Caruso, Forest Peoples Programme, adresse électronique: [info@fppwrm.gn.apc.org](mailto:info@fppwrm.gn.apc.org), <http://forestpeoples.gn.apc.org/index.htm>.

### **Des armées de mercenaires dans l'industrie minière**

- Article basé sur des informations obtenues dans: «*Militarization & Minerals Tour*», Project Underground, <http://www.moles.org/ProjetUnderground/mil/intro.shtml>
- «*Rio Tinto: practise what you preach!*», Down to Earth N° 56, février 2003, <http://dte.gn.apc.org/56rio.htm>.

### **Les impacts de l'industrie minière sur les femmes**

- Article basé sur des informations obtenues dans: «*The globalisation of mining and its impact and challenges for women*», Victoria Tauli-Corpuz, Tebtebba Foundation (Indigenous Peoples' International Center for Policy Research and Education), <http://www.twinside.org.sg/title/chal-cn.htm>
- «*Women's rights undermined*», Ingrid Macdonald.
- «*The Polarisation of the People and the State in the Interests of the Political Economy and Women's Struggle to Defend their Existence, a critique of mining policy in Indonesia*», Meentje Simatauw.
- «*Labour, love and loss: Mining and the displacement of women's labour*», Kathryn Robinson.
- Tunnel Vision: Women, Mining and Communities, Forum Report, novembre 2002, <http://www.caa.org.au/campaigns/mining/tunnelvisionpapers/index.html>
- «*Parlons la même langue*» sur : [www.cf.ac.uk/cplan/sacl/](http://www.cf.ac.uk/cplan/sacl/)

### **Les sociétés minières se battent pour accéder aux aires protégées**

- Par : Forest Peoples Programme, adresse électronique : [info@fppwrm.gn.apc.org](mailto:info@fppwrm.gn.apc.org).
- « Parlons la même langue » sur: [www.cf.ac.uk/cplan/sacl/](http://www.cf.ac.uk/cplan/sacl/)

### **La Banque mondiale doit cesser de promouvoir l'industrie minière dans les territoires indigènes**

- Par : Forest Peoples programme, adresse électronique : [info@fppwrm.gn.apc.org](mailto:info@fppwrm.gn.apc.org)
- Le rapport complet et les études de cas associées sont disponibles en anglais à l'adresse : [http://www.forestpeoples.gn.apc.org/Briefings/Private%20sector/eir\\_internat\\_workshop\\_synthesis\\_rep\\_eng\\_may03.htm](http://www.forestpeoples.gn.apc.org/Briefings/Private%20sector/eir_internat_workshop_synthesis_rep_eng_may03.htm)).

### **L'évaluation des industries extractives appelle la Banque mondiale à limiter son financement de l'industrie minière**

- Article fondé sur des informations tirées de : « *Good News: Recommendations for World Bank Policy Changes* », « *World Bank Official Review Advises: Respect Human Rights, Pull Out of Coal and Oil Financing* », Paula Palmer, Global Response, adresse électronique : [paula@globalresponse.org](mailto:paula@globalresponse.org), <http://www.globalresponse.org> ; envoyé par Amazon Alliance, adresse électronique : [amazon@amazonalliance.org](mailto:amazon@amazonalliance.org), <http://www.amazonalliance.org>
- *Extractive Industries Review* (EIR). Le rapport complet est disponible sur le site : [www.eireview.org](http://www.eireview.org)

## **AFRIQUE**

### **« Plus vous en savez, moins l'or est luisant »**

- Article basé sur des informations tirées de : « *Africa/Global : New Campaign Targets Dirty Gold* », Pambazuka News 144, adresse électronique : [pambazuka-news@pambazuka.org](mailto:pambazuka-news@pambazuka.org), <http://www.pambazuka.org/index.php?id=20239>
- « Pas d'or sale », <http://www.nodirtygold.org/home.cfm>
- « Métaux sales : l'industrie minière, les communautés et l'environnement », disponible en anglais à l'adresse [http://www.nodirtygold.org/dirty\\_metals\\_report.cfm](http://www.nodirtygold.org/dirty_metals_report.cfm)

- Les consommateurs sont invités à signer un engagement sur le site du mouvement : [www.nodirtygold.org](http://www.nodirtygold.org)

### **Afrique du Sud : glotonnerie mondiale, les mines s'alimentent des forêts**

- Par : Wally Menne, adresse électronique : [plantnet@iafrica.com](mailto:plantnet@iafrica.com). Des photos de la zone minière sont disponibles sur : <http://www.wrm.org.uy/countries/SouthAfrica/global.html>

### **Côte d'Ivoire : FMI, cacao, café, exploitation forestière et minière**

- Par : Jason Tockman, *The IMF: Funding Deforestation*, American Lands Alliance, novembre 2001, adresse électronique : [tockman@americanlands.org](mailto:tockman@americanlands.org)

### **Ghana : FMI, exploitation minière et forestière**

- Par : Jason Tockman, *The IMF: Funding Deforestation*, American Lands Alliance, novembre 2001, adresse électronique : [tockman@americanlands.org](mailto:tockman@americanlands.org)

### **Ghana : le gouvernement plante le dernier clou dans le cercueil des forêts du pays**

- Extrait et adapté de : «Golden Greed. Trouble Looms over Ghana's Forest Reserves», par Mike Anane, adresse électronique : [lejccc@ghana.com](mailto:lejccc@ghana.com). Envoyé par Lambert Okrah, Institute for Cultural Affairs (ICA), adresse électronique : [icagh@ghana.com](mailto:icagh@ghana.com). Le document complet est disponible –en anglais– sur : <http://www.wrm.org.uy/countries/Ghana/Goldengreed.html>

### **Ghana : la résistance à la ruée vers l'or dans les réserves forestières**

- Par : Mike Anane, adresse électronique : [lejcec@ghana.com](mailto:lejcec@ghana.com)

### **Ghana : la Banque mondiale derrière le scénario de l'or**

- Article basé sur des informations tirées de : «Newmont Meets Media», Isaac Essel, Accra Mail, <http://allafrica.com/stories/200403030502.html>
- «Newmont Moves In to Open Ghana's Closed Forest Reserves», Charity Bowles, qui a travaillé avec les Amis de la Terre – Ghana dans la Coalition nationale sur les mines, envoyé par Mike Anane, adresse électronique : [lejcec@ghana.com](mailto:lejcec@ghana.com)
- «Newmont Boss Presents Straight-Faced Joke to Thana's President», Allan Lassey, Réseau du Tiers Monde,

[http://twnafrica.org/event\\_detail.asp?twnID?438](http://twnafrica.org/event_detail.asp?twnID?438)

- «Canadian explorer starts drilling at Ghana gold project», Creamer Media (Pty) Ltd, <http://www.engineeringnews.co.za/eng/utilities/search/?show=46618>

### **Kenya : projet minier canadien de titane remis en question par le gouvernement**

- D'après : «Titanium mine threatens communities in Kenya», Volume 4, N° 19, 23 novembre 1999, [http://www.moles.org/ProjectUnderground/drillbits/4\\_19/4.html](http://www.moles.org/ProjectUnderground/drillbits/4_19/4.html)
- Hotspots, Volume 7, N° 6, 31 juillet 2002, Drillbits & Tailings, [http://www.moles.org/ProjectUnderground/drillbits/7\\_06/hotspots.html](http://www.moles.org/ProjectUnderground/drillbits/7_06/hotspots.html)
- «Titanium Mine License Eludes Canadian Firm in Kenya», Jennifer Wanjiru, Environment News Service (ENS), «Cancel Titanium Project, Kibaki Gov't Urged», The East African Standard (Nairobi), 2 janvier 2003, <http://allafrica.com/stories/200301020625.html>

### **Madagascar : le FMI ouvre le pays à l'exploitation minière**

- Par : Jason Tockman, «The IMF: Funding Deforestation», American Lands Alliance, novembre 2001, adresse électronique : [tockman@americanlands.org](mailto:tockman@americanlands.org)

### **Madagascar : le projet minier de Rio Tinto avance... pour le pire**

- Article basé sur des informations obtenues dans : «Mining giant threatens to scar island paradise», Rory Carroll, The Guardian, 23 juin 2003, <http://www.guardian.co.uk/international/story/0,3604,982989,00.html>
- «The case against QMM/Rio Tinto in Madagascar», Nostromo Research, Londres, 12 novembre 2001, rapport commandé par Friends of the Earth, <http://www.minesandcommunities.org/Company/foemadagascar2.htm> ;
- QIT Madagascar Minerals Ilmenite Project, [http://www.hatch.ca/Sustainable\\_Development/Projects/madagascar-qit\\_minerals\\_ilmenite\\_project.htm](http://www.hatch.ca/Sustainable_Development/Projects/madagascar-qit_minerals_ilmenite_project.htm)
- «Rio Tinto in Madagascar», page d'accueil de Rio Tinto, <http://www.riotinto.com/news/showMediaRelease.asp?id=473>
- «Malagasy President Meets With Colin Powell», VOA 27.05.2003,

<http://www.madagasikara.de/2003/Mai/030527voara8usa.htm>

- Madagascar: World Bank credit will help manage country's mineral resources, IRIN, <http://www.africahome.com/annews/categories/economy/EpVFpukAyEKZvQmzvh.shtml#Author>.

### **République centrafricaine : FMI, exploitation forestière et minière**

- Par : Jason Tockman, *The IMF: Funding Deforestation*, American Lands Alliance, novembre 2001, adresse électronique : [tockman@americanlands.org](mailto:tockman@americanlands.org)

### **République démocratique du Congo : les téléphones portables, la destruction des forêts... et la mort**

- D'après : «Supporting de War Economy in the DRC: European Companies and the Coltan Trade» et «European companies and the Coltan Trade: an Update» International Peace Information Service, <http://users.skynet.be/ipis/tnewpubsni.htm>;
- «Basta de matanzas y saqueo en el Congo», Solidarité Europe-Afrique, Belgique, <http://www2.minorisa.es/inshuti/extracto.htm>
- «La fiebre del coltan: el imperialismo continúa», Ramiro de Altube, Observatorio de Conflictos, adresse électronique : [obserflictos@yahoo.com.ar](mailto:obserflictos@yahoo.com.ar), <http://www.nodo50.org/observatorio/coltan.htm>
- «La fiebre del coltan», Ramón Lobo, El País España, 2/09/2001, <http://www.elpais.es/suplementos/domingo/20010902/lfiebre.html>
- «UN report accuses Western companies of looting Congo», Chris Talbot, 26/10/2002, <http://www.wsws.org/articles/2002/oct2002/cong-o26.shtml>
- «The Trouble With Coltan», Kofi Akosah-Sarpong, <http://www.expotimes.net/issue020116/AAbusiness2.htm>

### **Sénégal : le gouvernement limite l'activité minière afin de protéger les forêts**

- Extrait de «Government bans quarrying in conservation areas», 14 juillet, IRIN, envoyé par ECOTERRA International, Nairobi Node, adresse électronique : [NATURAL\\_FORESTS@ecoterra.net](mailto:NATURAL_FORESTS@ecoterra.net).

### **Tanzanie : pillage minier canadien cautionné par la Banque mondiale**

- D'après : «Robbing the Poor to Give to the Rich. Human Rights Abuses and Impoverishment at the MIGA-Backed Bulyanhulu Gold

Mine, Tanzania», Présentation à la Révision des industries d'extraction (EIR) de la Banque mondiale, Maputo, Mozambique, 13-17 janvier 2003, <http://www.lead.or.tz/active/buly/eir.submission>.

- «Tanzanian Attorneys Face Charges of Sedition», émis conjointement avec l'Environmental Law Alliance Worldwide, Oficina EE.UU., Eugene, Oregon, 17 mai 2002, <http://www.lead.or.tz/about/pr/2002.05.17.sedition.php>, Lawyers' Environmental Action Team (LEAT), adresse électronique : [lead@twiga.com](mailto:lead@twiga.com)

## **AMÉRIQUE CENTRALE**

### **Costa Rica : une société minière canadienne prétend étouffer l'opposition**

- Pour des informations plus détaillées, en espagnol, sur les impacts de l'extraction d'or sur l'environnement et la société, voir : [http://semueve.netfirms.com/arch\\_minas/mineria\\_links.htm#articulos](http://semueve.netfirms.com/arch_minas/mineria_links.htm#articulos)

### **Costa Rica : une résolution encourageante vers le moratoire des activités minières et pétrolières**

- Article basé sur des informations obtenues dans : «Minería: rechazado Estudio de Impacto Ambiental ante SETENA. Resolución abre paso a una verdadera moratoria a minería y petróleo», communiqué de presse envoyé par FECON, adresse électronique : [feconcr@racsa.co.cr](mailto:feconcr@racsa.co.cr)
- Extraits de l'article «Destrucción Ambiental en el Valle de Siria», journal La Tribuna, <http://www.latribunahon.com>

### **Costa Rica : le golfe de Nicoya et l'eau potable de la région menacés par l'extraction d'or**

- Article basé sur des informations tirées de : «Mentiras ambientales ponen en peligro el agua de Miramar y la vida marina del Golfo de Nicoya», CEUS, adresse électronique : [soniatorres@racsa.co.cr](mailto:soniatorres@racsa.co.cr)
- Costa Rica: minería de oro destruye alta biodiversidad del Golfo de Nicoya», <http://www.biodiversidadla.org/article/articlestatic/4178/1/7/>
- «Minas de oro amenazan contaminar con cianuro ecosistemas de Costa Rica», ADITAL, [www.adital.org.br/asp2/noticia.asp?idioma=ES&noticia=10513](http://www.adital.org.br/asp2/noticia.asp?idioma=ES&noticia=10513)

- Les lettres doivent être adressées à : [presidente@casaores.go.cr](mailto:presidente@casaores.go.cr),  
[vicem@minae.go.cr](mailto:vicem@minae.go.cr), [dhrr@dhrr.go.cr](mailto:dhrr@dhrr.go.cr), [pgonzalez@poder-judicial.go.cr](mailto:pgonzalez@poder-judicial.go.cr),  
[rojasc@casapres.go.cr](mailto:rojasc@casapres.go.cr)

### **Honduras : tout ce qui brille n'est pas or**

- Extraits de l'article «Destrucción Ambiental en el Valle de Siria»,  
journal La Tribuna, <http://www.latribunahon.com>

### **Honduras : le meurtre d'un journaliste opposé à l'industrie minière**

- Article fondé sur des informations tirées de : «Acción Urgente»,  
Comité de Familiares de Detenidos Desaparecidos en Honduras  
(COFADEH), [http://www.caritaspanama.org/accionesolidaria/accion\\_urgente\\_cofadeh.htm](http://www.caritaspanama.org/accionesolidaria/accion_urgente_cofadeh.htm)
- «Urgent Action. Journalist Assassinated in Honduras»,  
<http://www.ourworldisnotforsale.org/action/17.htm>

### **Nicaragua : une société d'exploitation minière canadienne accusée de fuite de cyanure**

- Article basé sur des informations obtenues dans : Informe Bonanza,  
envoyé par le Centre Humboldt, adresse électronique :  
[deslocal@humboldt.org.ni](mailto:deslocal@humboldt.org.ni)
- «Niños envenenados al ingerir agua», 21 janvier 2003, Heberto  
Jarquín M., La Prensa, <http://www-ni.laprensa.com.ni/cronologico/2003/enero/21/nacionales/nacionales-20030121-02.html>
- «Minsa desmiente intoxicación en río Bambina», 27 janvier 2003,  
Heberto Jarquín M./Corresponsal, La Prensa,  
<http://www-ni.laprensa.com.ni/cronologico/2003/janvier/27/nacionales/nacionales-20030127-13.html>

### **Panama : les mines, les forêts et les droits des peuples autochtones**

- Article basé sur des informations obtenues dans : Segura Olman  
et al. (éd.), «Políticas forestales en Centro América», San Salvador,  
1997; CICAFOC, UNOFOC, UICN, «Comunidades y gestión de  
bosques en Mesoamérica», San José de Costa Rica, 2000.
- Pour davantage d'information à ce sujet, nous recommandons la  
lecture du document (en espagnol seulement) : «Pueblos indígenas  
y minería en Panamá», Florina López Miró, Asociación Napguana,  
sur le site : <http://www.wrm.org.uy/countries/Panama/articulo1.html>

- [http://www.rainforestweb.org/Rainforest\\_Regions/North\\_and\\_Central\\_America/Panama/](http://www.rainforestweb.org/Rainforest_Regions/North_and_Central_America/Panama/)
- <http://www.ecouncil.ac.cr/rio/focus/report/spanish/kuna.htm>
- <http://abyayala.nativeweb.org/panama/problemas.html>
- <http://www.geocities.com/RainForest/4043/TURIS.html>

## **AMÉRIQUE DU SUD**

### **Argentine : une entreprise minière canadienne met en péril des populations et des forêts**

- Article rédigé à partir des informations fournies par Silvana Buján, adresse électronique : [ecosil@speedy.com.ar](mailto:ecosil@speedy.com.ar), rapport préparé par RENACE, Red Nacional de Acción Ecologista, <http://www.esquelonline.com/esquel.htm>, <http://www.rebelion.org/ecologia/esquel071102.htm>
- Le texte intégral en espagnol est disponible sur : <http://www.wrm.org.uy/paises/Argentina/esquel.html>
- Le rapport du WRM à propos des sociétés minières canadiennes (en anglais) est disponible sur : <http://www.wrm.org.uy/publications/mining.html>.

### **Argentine : petite grande victoire sur une société minière canadienne**

- D'après les informations envoyées par : Gustavo Macayo, [libmacayo@ciudad.com.ar](mailto:libmacayo@ciudad.com.ar). Pour plus d'informations à ce sujet, voir : <http://www.wrm.org.uy/paises/Argentina/esquel.html>
- <http://www.sospatagonia.netfirms.com/>
- <http://www.contralamina.freesevers.com>
- <http://www.esquelonline.com>
- <http://www.geocities.com/proyectolemu/011115A.htm>

### **Argentine : les échos du plébiscite contre une exploitation minière canadienne**

- Par : Hernán Scandizzo, adresse électronique : [herscan@data54.com](mailto:herscan@data54.com)

### **Argentine : les différents aspects d'une lutte contre l'industrie minière**

- Par : Hernán Scandizzo, adresse électronique : [herscan@data54.com](mailto:herscan@data54.com)



**Bolivie : des aires protégées mises à la disposition des sociétés pétrolières**

- Article basé sur des informations obtenues dans : «Proyecto de ley de Areas Protegidas a la medida de las petroleras», 25 août 2003, communiqué de presse de Fobomade, adresse électronique : [comunicacion@fobomade.org.uy](mailto:comunicacion@fobomade.org.uy)
- «Las áreas protegidas afectadas por 24 concesiones petroleras», El Deber, 26 juin 2003, [http://www.el-deber.net/20030626/nacional\\_6.html](http://www.el-deber.net/20030626/nacional_6.html)

**Chili : campagne contre projet canadien d'aluminerie**

- Par : Flavia Liberona, adresse électronique : [coordinacion@noalumysa.cl](mailto:coordinacion@noalumysa.cl), [www.noalumysa.cl](http://www.noalumysa.cl)

**Colombie : permis d'exploitation minière bloqué par la communauté**

- Par : Diego Alejandro Cardona C., Red Juvenil Ambiental Nacional (REDJUAN), Colombia, adresse électronique : [decalle@starmedia.com](mailto:decalle@starmedia.com)

**Colombie : les impacts de l'exploitation du charbon**

- D'après : «Reseña histórica de la explotación carbonera en el Caribe Colombiano» par Ignacio Rangel
- [http://www.cerrejoncoal.com/ingles/the\\_operation/about\\_us/our\\_history/](http://www.cerrejoncoal.com/ingles/the_operation/about_us/our_history/);
- <http://wbIn0018.worldbank.org/IFCExt/spiwebsite1.nsf/0/a8263668130dddb85256d1a007d4e79?OpenDocument>
- <http://www.censat.org/>

**Guyana : les impacts des transnationales minières sur les gens et l'environnement**

- Amerindian Peoples Association, adresse électronique : [apacoica@guyana.net.gy](mailto:apacoica@guyana.net.gy)
- Forest Peoples Programme, adresse électronique : [info@fppwrm.gn.apc.org](mailto:info@fppwrm.gn.apc.org)

**Pérou : les forêts et les gens menacés par une entreprise minière canadienne**

- Forest Peoples Programme, adresse électronique : [info@fppwrm.gn.apc.org](mailto:info@fppwrm.gn.apc.org) . Cette publication sera prochainement disponible sur : <http://forestpeoples.gn.apc.org/>

- Article basé sur des informations de Margarita Vega, adresse électronique : margaritarosavega@yahoo.com
- <http://www.rebelion.org/ecologia/tambogrande020701.htm>

### **Venezuela : plan du gouvernement met en péril la forêt d'Imataca**

- Rédigé à partir de: «La reserva forestal de Imataca. Un bosque insustituible en peligro de desaparecer», déclaration de la Sociedad de Amigos en Defensa de la Gran Sabana-AMIGRANSA, 16 octobre 2003, envoyé par AMIGRANSA, adresse électronique : amigransacantv.net
- «Abrirán reserva a explotación minera», Humberto Márquez, IPS, publié par Tierra América, <http://www.tierramerica.net/2003/1018/acentos.shtml>
- Vision globale du Projet de décret du plan d'aménagement et de réglementation de l'utilisation de la Réserve forestière d'Imataca, [http://www.cvg.com-español-marn-Observaciones\\_de\\_Caracas](http://www.cvg.com-español-marn-Observaciones_de_Caracas)

## **ASIE**

### **Birmanie : la pauvreté au milieu des rubis, des saphirs et du jade**

- Extraits de : «Capitalizing on Conflict. How Logging and Mining Contribute to Environmental Destruction in Burma», Earth Rights International et Karen Environmental & Social Action Network, octobre 2003. Pour télécharger le rapport complet : <http://www.earthrights.org/pubs/capitalizing.pdf>

### **Inde : la réponse des femmes à la dévastation causée par les mines**

- Article basé sur des informations tirées de : «Women and Mining. A resource kit», avril 2003, publié par le Delhi Forum, adresse électronique : delforum@vsnl.com
- «The International Network, Women and Mining – An Appeal for Support», 25 février 2004, site des Mines & Communities, <http://www.minesandcommunities.org/Mineral/women6.htm>

### **Indonésie : des pressions croissantes pour introduire les mines dans les forêts**

- Par : Carolyn Marr, Down to Earth, International Campaign for Ecological Justice in Indonesia, adresse électronique :

dte@gn.apc.org , <http://dte.gn.apc.org>. Sources consultées: Bulletins DTE (53/54, 55 et 57 – <http://dte.gn.apc.org/news.htm>), [www.jatam.org](http://www.jatam.org) et informations de presse. Pour plus d'information sur la campagne contre les mines dans les forêts de protection et de conservation consulter : [www.jatam.org](http://www.jatam.org)

### **Indonésie : opposition croissante à l'industrie minière dans les aires protégées**

- Article fondé sur des informations tirées de : «Indonesia regional govts, civil society : More speak out for forest protection from mining», 13 juillet 2003, déclaration de la Coalition contre l'extraction minière dans les aires protégées indonésiennes, adresse électronique : [inform@mpi.org.au](mailto:inform@mpi.org.au), envoyé par Maurizio F. Ferrari, Forest Peoples Programme, adresse électronique : [mfferrari@pd.jaring.my](mailto:mfferrari@pd.jaring.my), <http://www.forestpeoples.gn.apc.org/>

### **Laos : la Société financière internationale appuie une mine d'or australienne**

- Par : Chris Lang, adresse électronique : [chrislang@t-online.de](mailto:chrislang@t-online.de)

### **Philippines : le projet de raffinerie de nickel de Sumitomo Corporation à Palawan rencontre une opposition croissante**

- D'après : «Pueblos indígenas de las Filipinas se oponen a la expansión de una mina de níquel», Drillbits & Tailings. Volume 7, N° 7, 5 septembre 2002, «Project Underground», adresse électronique : [cbaldi@moles.org](mailto:cbaldi@moles.org)
- «Planned nickel plant in Palawan under fire», Jofelle Tesorio, Inquirer News Service, [http://www.inq7.net/reg/2002/jan/28/reg\\_6-1.htm](http://www.inq7.net/reg/2002/jan/28/reg_6-1.htm)
- Administrative Order N° 2000, [http://www.psem.ph/download\\_files/dao/mine%20waste3.pdf](http://www.psem.ph/download_files/dao/mine%20waste3.pdf)

### **Philippines : la politique minière contestée**

- Article fondé sur des informations tirées de : «*Urgent Action - 'fax barrage' on Philippines' National Minerals Policy process*», 3 décembre 2003, <http://www.minesandcommunities.org/Action/action50.htm>

### **Thaïlande : des communautés ethniques empoisonnées par des mines de plomb létales**

- Par : Noel Rajesh, adresse électronique : [noelrajesh@yahoo.com](mailto:noelrajesh@yahoo.com)

**Vietnam : diversité biologique unique menacée par usine de ciment financée par la Banque mondiale**

- Par : Chris Lang, adresse électronique : [chrislang@t-online.de](mailto:chrislang@t-online.de)

**Océanie**

**Papouasie – Nouvelle-Guinée : le pouvoir des sociétés minières**

- Article basé sur des informations tirées de : Drillbits & Tailings, Volume 6, Numéro 10, 30 décembre 2001 (BHP Billiton Runs From Responsibilities In Papua New Guinea), Project Underground, adresse électronique : [cbaldi@moles.org](mailto:cbaldi@moles.org)

**Papouasie-Nouvelle-Guinée : la mine d'or de Placer Dome atteint les droits des femmes**

- Article basé sur des informations tirées de : «One day rich; community perceptions of the impact of the Placer Dome Gold Mine, Misima Island, Papua New Guinea», Dr Julia Byford, Tunnel Vision: Women, Mining and Communities, Forum Report, novembre 2002,  
<http://www.caa.org.au/campaigns/mining/tunnelvisionpapers/index.html>

- The Misima mine: An assessment of social and cultural issues and programmes, Allen L. Clark and Jennifer Cook Clark,  
<http://www.natural-resources.org/minerals/development/docs/pdfs/misimacasestudy.pdf>.